

la salle de cinéma un espace culturel au cœur des politiques publiques



Dispositifs d'accompagnement et témoignages d'élu.es et d'acteurs professionnels sur les politiques de soutien à la filière cinématographique

avec le
concours de



centre national
du cinéma et de
l'image animée



L'adrc



mai 2025

sommaire

AVANT-PROPOS

pages

04. FNCC - CNC - ADRC - AFCAE - FNCF

1^{re} PARTIE



2^e PARTIE

TÉMOIGNAGES ET REPÈRES

10. Les 10 atouts politiques de la salle de cinéma

12. Politiques publiques et cinéma, au service de la mutation du secteur et de la diversité des publics

22. La magie du cinéma, entretien croisé avec les sénateurs Sonia de La Provôté et Jérémy Bacchi

Je n'ai pas ou plus de cinéma : comment créer une offre de cinéma dans ma ville ?

J'ai un cinéma associatif dans ma commune : comment l'accompagner ?

Je construis ou j'accueille un nouveau cinéma : lequel ? où ? pourquoi ?

Articuler l'action des différents acteurs du cinéma sur mon territoire

Orienter mon cinéma municipal et l'accompagner face à l'arrivée d'un multiplexe

REPÈRES et DISPOSITIFS

Penser le cinéma comme un projet politique

REPÈRES et DISPOSITIFS

Construire et accompagner une politique publique du cinéma dans ma ville

Favoriser la vitalité et l'attractivité de mon centre-ville autour et avec la salle de cinéma

REPÈRES et DISPOSITIFS

Le cinéma, lieu de vie et de rencontre pour les habitants

REPÈRES et DISPOSITIFS

Sensibiliser au cinéma, développer les dispositifs d'éducation à l'image

REPÈRES et DISPOSITIFS

Circuits de cinéma itinérant, séances en plein air, cinéma hors salle

REPÈRES et DISPOSITIFS

Favoriser l'accueil des tournages sur mon territoire

REPÈRES et DISPOSITIFS

Accompagner ou organiser un festival de cinéma

REPÈRES et DISPOSITIFS

Imaginer des partenariats entre le cinéma et les autres acteurs culturels

REPÈRES et DISPOSITIFS

Les salles de cinéma, un espace culturel à investir



130 ans après son avènement, le cinéma reste une des activités culturelles les plus prisées dans notre pays. Après avoir été une curiosité, il va très vite être investi par la créativité des premiers auteurs et devenir au fil du temps un espace économique de premier plan. Les élu.es confrontés à ce mode d'expression s'intéressent à ce nouveau média notamment au travers des premiers équipements cinématographiques qui s'installent en centre-ville et qui génèrent une animation recherchée. Les exploitants, eux aussi, ont rapidement questionné les élu.es pour les aider à pérenniser ou développer leur activité.

Aujourd'hui, nous sommes le pays dont le parc cinématographique est le plus dense du monde et où la production de films est parmi la plus importante. Cette réalité que beaucoup nous envie est la résultante d'une politique publique volontariste et surtout solidaire dont le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) est le garant et dont les collectivités sont les partenaires essentiels.

Partout des villages aux métropoles, l'attention des collectivités pour la salle de cinéma reste vivace ; de nombreux projets de rénovation ou de création se réalisent tous les ans. On note notamment une appétence des élu.es pour leurs équipements cinématographiques historiques, délaissés et devenus au fil du temps obsolètes tant au niveau technique que culturel.

La FNCC a depuis plusieurs années pris en compte cette dimension de la politique publique en proposant des formations et des rencontres, notamment avec le CNC et l'Agence nationale pour le développement du cinéma

en régions (ADRC), pour accompagner les élu.es dans cette perspective. Ainsi, nous sommes très heureux que grâce à ce travail au long cours, nous puissions vous proposer cette publication qui, loin d'être exhaustive, part de l'expérience des élu.es, de leur engagement dans leur village, ville ou territoire pour faire vivre le cinéma au plus près des habitants.

L'enjeu est important au moment où l'image est devenue le vecteur premier de la communication et du langage, le cinéma, du fait de sa diversité et de son universalisme, est un atout de la démocratie, du débat et de la connaissance. La salle de cinéma est cette fenêtre sur le monde en mutation qui questionne et divertit, qui rassemble dans un espace dédié des personnes pour une expérience culturelle collective. La salle de cinéma est aussi ce lieu d'émotion partagée qui réunit des citoyens dans une grande diversité.

Ainsi, pour nous, la salle de cinéma est-elle précieuse au même titre qu'un théâtre, une salle de spectacle ou un tout autre équipement culturel pour faire vivre cette dimension dans laquelle petits et grands peuvent s'épanouir. Des expériences multiples, dont celles que vous retrouverez dans cet ouvrage, promeuvent une approche d'un lieu ouvert qui, au-delà de la salle

de cinéma, proposent des suggestions diverses et ont vocation à donner à cet équipement une dimension culturelle plus large.

Enfin, la recherche d'une qualité d'accueil et d'une convivialité fait partie de cet ensemble qui peut croiser un concert, une rencontre littéraire ou encore un atelier artistique. Les formules sont plurielles, l'outil est sans véritable limite tant il peut produire de liens avec la vie de la cité, du village ! Comme c'est déjà le cas dans de nombreux endroits, la salle de cinéma est un espace culturel tout comme la bibliothèque l'a initié voilà plusieurs années maintenant ; tel est, nous semble-t-il, un des enjeux de la salle de cinéma dans l'avenir.

la FNCC

Avant-propos du Centre national du cinéma et de l'image animée

Le cinéma est aujourd'hui la pratique culturelle la plus prisée des Français, qui bénéficient d'un parc de salles parmi les plus denses du monde et aux plus hauts standards de qualité. Cette exceptionnelle cinéphilie de nos compatriotes se manifeste d'abord envers leur cinéma national, qui dépasse la part de marché des films américains dans notre pays, contrairement à tous nos voisins.

Cette exception française, nous la devons à l'immense talent de nos créateurs, bien sûr, mais aussi à un modèle de financement de la production cinématographique unique au monde, que le CNC est fier d'incarner et de défendre. Les collectivités en sont des partenaires historiques, essentiels à tous les niveaux d'intervention : depuis l'éducation aux images qui aiguise les regards des nouvelles générations tout au long de leur scolarité, jusqu'au soutien de cet extraordinaire réseau de salles qui anime notre territoire, en passant par la production même des films, dans laquelle de nombreuses collectivités s'investissent avec beaucoup de succès.

Si la France est aujourd'hui ce grand pays de 7e art qui rayonne dans le monde entier, c'est grâce aux partenaires territoriaux qui savent ce qu'une salle de cinéma, un festival, mais aussi un tournage apportent à une collectivité en termes de culture bien sûr, mais aussi de lien social et de développement économique. A cet égard, les immenses succès de l'année 2024 ont d'abord été des succès pour les territoires, avec plusieurs films ancrés dans le Jura, comme *Vingt Dieux*, *Le Roman de Jim* ou *Un Ours dans le Jura*, en Corse, comme *A son image*, *Le Mohican* ou *Le Royaume*, ou encore dans les Hauts-de-France avec *En Fanfare*, pour ne citer que quelques œuvres parmi toutes celles qui ont célébré nos régions.

Par le rôle fédérateur et moteur qu'elle joue auprès des collectivités, par ses actions ambitieuses de sensibilisation, de partage d'expériences et de bonnes pratiques, la FNCC participe pleinement à cette politique culturelle ambitieuse qui est l'une des plus belles réussites françaises. Le CNC salue la publication de ce guide qui va permettre aux collectivités de découvrir ou d'approfondir encore leur connaissance de ce grand enjeu de politique publique et d'aménagement du territoire qu'est le cinéma dans notre pays.

le CNC

Avant-propos de l'Agence de développement du cinéma en régions

De la ruralité à la transition écologique. Le cinéma est intimement lié à la vie sociale, à la Polis au sens grec, c'est à dire à l'organisation du collectif et du vivre ensemble dont les élus locaux ont la mission. D'abord attraction dans d'autres lieux (cafés, salles de spectacles) la salle de cinéma a trouvé sa singularité en s'implantant au fil du temps sur des boulevards ou de nouveaux quartiers puis au sein des zones périphériques. La ville ou le village étant fondé par la réunion de trois fonctions : le pouvoir civil, l'édifice religieux et l'activité marchande ; le cinéma comme toute activité économique (car le cinéma est aussi un commerce) a évolué selon les mutations de la société entre loisirs et offre culturelle.

L'ADRC, créée en période de crise dans le cadre des réformes initiées par Jack Lang dans un objectif de décentralisation culturelle, s'est mobilisée aux côtés du CNC pour assurer la reconquête du public dans les territoires ruraux. Elle a de ce fait, noué une relation forte avec les élus locaux. Il fallait pour apporter une nouvelle attractivité à ces salles, lier la modernisation architecturale des salles indépendantes à une offre diversifiée de films dans des conditions aménagées. Cette mission a toujours un objectif politique fort : réduire les inégalités territoriales pour l'accès aux œuvres, notamment les moins diffu-

sées, en compensant les mécanismes de polarisation sur certains films ou tailles de ville. Elle accompagne ainsi, depuis plus de 40 ans les mutations de la filière (maillage du territoire, multiplexe et proximité, concentration et diversité, accessibilité, numérique, crise sanitaire, médiation des œuvres, etc.).

Aujourd'hui, les salles de cinéma doivent répondre aux enjeux écologiques. Il s'agit d'une exigence sociétale qui nécessite d'engager une démarche transversale entre mobilité du public, implantations, logique fonctionnelle, matériaux, limitation énergétique, végétalisation, réemploi, modération numérique, déchets, communication. Cela exige une modification des comportements, déplacements, modes de construction, flux et usages numériques. A une logique de consommation fonctionnelle, il faut pour préserver les ressources planétaires, lui substituer une stratégie vertueuse avec une vision à long terme. C'est en développant des solutions innovantes pour des cinémas écoresponsables et durables que l'on pourra accompagner une nouvelle rencontre des publics et des œuvres, objectif fondamental des passeurs d'images que sont les salles de cinémas.

l'ADRC

Avant-propos de l'Association française des cinémas Art & Essai

La salle Art & Essai est une structure indissociable du mouvement éponyme, né dans les années 1920, et institutionnalisé sous l'impulsion d'André Malraux à partir de la fin des années 1950. Depuis les années 1960, les salles qui proposent une programmation significative de films recommandés, en les accompagnant par des animations adaptées, peuvent accéder au statut de "salle classée Art & Essai", bénéficiant d'un soutien financier spécifique de la part du Centre national de la cinématographie et de l'Image animée (CNC).

La salle Art & Essai ne se limite pas à projeter des films : elle incarne et fait perdurer les valeurs Art & Essai à travers une programmation diversifiée et un soin particulier apporté à la formation des publics et au développement de la cinéphilie. Elle conçoit le cinéma comme un vecteur de développement de la citoyenneté, favorisant les échanges, les débats et la création de liens socioculturels.

Le parc des salles Art & Essai en France, impressionnant par son ampleur (environ 1 300 établissements) et présent sur tout le territoire, contribue activement à la démocratisation culturelle

à l'échelle nationale. Au niveau local, cette salle de proximité, souvent bien identifiée par les habitants, occupe une place centrale dans la vie culturelle des territoires. Son activité se déroule en synergie avec celle d'autres dispositifs éducatifs et culturels locaux. Par son activité quotidienne, mais aussi grâce aux événements et animations qu'elle propose, la salle Art & Essai participe pleinement au dynamisme économique et social du territoire.

Fondée en 1955, l'Association Française des Cinémas Art & Essai (AFCAE) accompagne les salles qu'elle fédère dans l'affirmation des valeurs du mouvement Art & Essai. Elle en est également la garante, à travers ses trois objectifs fondateurs : la défense de la diversité des lieux de diffusion, le soutien au cinéma d'auteur, et la formation des publics, notamment des plus jeunes.

L'AFCAE représente aujourd'hui les intérêts de ses 1 250 adhérents, dont 35 associations territoriales, auprès des pouvoirs publics et se trouve au cœur de l'action culturelle nationale à travers l'activité de ses groupes de travail, ses manifestations ou encore ses outils d'accompagnement à destination des salles Art & Essai.

l'AFCAE

Avant-propos de la Fédération nationale des cinémas français

La Fédération nationale des cinémas français qui représente tous les cinémas du territoire, en métropole comme dans les DROM, est extrêmement attachée au lien précieux et historique qui unit les cinémas et les collectivités territoriales. Les cinémas jouent un rôle inégalable au cœur des villes de toutes tailles. Ils proposent tous les jours de l'année une expérience collective sans pareille à nos concitoyens. Plus grand réseau culturel avec les bibliothèques, les salles de cinéma sont souvent le seul accès à la culture pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Près de 80% des villes de 20 000 habitants ont au moins un cinéma et 75% des cinémas sont installés dans des petites communes qui réalisent 40% des entrées nationales.

La moitié des cinémas ont comme propriétaires des collectivités et sont exploités sous une multiplicité de modes de gestion, de la régie directe à la délégation de services publics. Tous les cinémas travaillent étroitement avec les communes dans lesquelles ils sont implantés pour l'animation des centres-villes et le développement de nouveaux quartiers. Les collectivités disposent d'outils efficaces pour soutenir leurs cinémas tels que la loi Sueur, des soutiens fiscaux ou les DSP et en faire des instruments de leur politique locale. Les

cinémas sont une source de lien social et de dynamisme culturel et économique.

Chaque année, de nombreux projets de création, de transformation et d'extension de cinémas ne peuvent se faire qu'avec le soutien économique et logistique de leurs communes d'implantation. C'est la condition essentielle de l'aboutissement des projets de développement et de modernisation de nombreuses salles. Les plans locaux d'urbanisme offrent d'ailleurs une place spécifique aux cinémas dans les villes.

Les cinémas assurent, avec la diversité de leur programmation, une offre culturelle riche et accessible et sont des lieux d'éducation citoyenne à l'image. Les politiques locales, nombreuses et variées, d'accompagnement des habitants des villes et des zones rurales, et tout particulièrement des jeunes publics, vers le cinéma sont un élément essentiel de la politique culturelle territoriale.

Enfin, les cinémas ne peuvent se tourner vers un développement plus écologique de leurs activités que grâce à des politiques concertées avec l'accompagnement des collectivités pour optimiser l'implantation écologique des cinémas, favoriser l'accès à des énergies plus vertes et développer des transports collectifs.

la FNCF

les 10 atouts politiques de la salle de cinéma



1 LE CINÉMA
EST LE VECTEUR CULTUREL

LE PLUS APPRÉCIÉ DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS. LA SALLE DE CINÉMA PERMET DE VOIR DES FILMS DANS UNE TRÈS GRANDE DIVERSITÉ DE SUJETS, DE PROPOS ET DE GENRES.

2 LA SALLE DE CINÉMA PROPOSE L'EXPÉRIENCE COLLECTIVE D'UN FILM QUI EST COMPLÉMENTAIRE DE L'EXPÉRIENCE INDIVIDUELLE.

3 LA SALLE DE CINÉMA EST UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE MONDE, LA DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS NOUS RENSEIGNE ET NOUS INTERROGE SUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES, DES HISTOIRES ET DES MENTALITÉS. ELLE EST AUSSI UNE INTROSPECTION SUR LES LANGUES.

4 LA SALLE DE CINÉMA EST UN LIEU DE SENSIBILISATION ET D'APPROPRIATION DES VALEURS HUMAINES POUR LES JEUNES ET CE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, NOTAMMENT À TRAVERS LES DISPOSITIFS "MA CLASSE AU CINÉMA" ET "PASSEURS D'IMAGES".

5 LA SALLE DE CINÉMA PERMET, AVEC LA DIFFUSION DE FILMS OU RÉALISATIONS AUDIO-VISUELLES, LA CONFRONTATION D'IDÉES. ELLE PARTICIPE À LA VIE DÉMOCRATIQUE DE LA CITÉ.

6 LA SALLE DE CINÉMA EST UN ESPACE CULTUREL, ELLE PROPOSE DES ACTIVITÉS DIVERSES QUI DONNENT À CE LIEU UN GOÛT ORIGINAL DE CROISEMENT ET DE RENDEZ-VOUS MULTIPLES POUR TOUTE LA FAMILLE.

7 LA SALLE DE CINÉMA EST UN ÉQUIPEMENT QUI RAYONNE ET ANIME LA VILLE OU LE VILLAGE. ELLE EST UNE RÉFÉRENCE D'ACCUEIL ET DE RENCONTRE.

8 LA SALLE DE CINÉMA EST UN OUTIL DE L'ÉCOSYSTÈME CINÉMATOGRAPHIQUE QUI CROISE TOUS LES MÉTIERS DU CINÉMA, FAVORISE LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE. ELLE PEUT INITIER ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS.

9 LA SALLE DE CINÉMA CONJUGUE LA CONFRONTATION DES ARTS. S'Y CROISENT ÉCRITURE, MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES, NUMÉRIQUE.... MAIS AUSSI ENVIRONNEMENT, SCIENCES... ELLE PERMET DE MULTIPLES RENCONTRES POUR DIFFÉRENTS UNIVERS. ELLE FAVORISE LA TRANSVERSALITÉ ET LE MÉTISSAGE.

10 LA SALLE DE CINÉMA EST UN ESPACE PUBLIC VIVANT AU CŒUR DE LA CITÉ OÙ L'ON PEUT SE DONNER RENDEZ-VOUS, LIRE, ÉCRIRE, SE RESTAURER... UN ESPACE DE LIBERTÉ !

Politiques publiques et cinéma, au service de la mutation du secteur et de la diversité des publics

De la première séance publique en 1895 jusqu'à aujourd'hui, la France a toujours entretenu une relation étroite avec le 7^e Art, dans sa combinaison entre commerce et culture. Le secteur de l'exploitation cinématographique s'est constamment adapté au fil de mutations techniques (muet/sonore, noir et blanc/couleur, formats, argentique, numérique) et des évolutions économiques et territoriales, avec le soutien de l'Etat et plus récemment des collectivités territoriales.

Entre divertissement, art et outil politique

De l'invention technique à l'attraction foraine, en passant par des projections dans des salles de spectacles et les cafés-concerts, le cinéma cultive d'abord sa dimension populaire avec des comédies et films policiers. Mais dans le même temps, Méliès renoue avec d'autres formes plus poétiques comme son Voyage dans la Lune. Le cinéma français domine alors la production cinématographique et s'exporte même aux Etats Unis. Les années 1920 voient la volonté d'attirer un public bourgeois et cultivé par des films "d'art" en lien avec les artistes cubistes ou surréalistes qui s'emparent de cette nouvelle expression : « *Le cinéma, moderne, forcément moderne* », indiquait l'architecte Mallet-Stevens en écho à de nouvelles formes architecturales. Des lieux s'ouvrent à cette forme d'expression : Théâtre du Vieux Colombier ou Studio 28 à Paris.

Face à la crise économique mondiale des années 1930 et à la concurrence internationale, les professionnels sollicitent le soutien de l'Etat. Le gouvernement français commence à s'intéresser à l'industrie cinématographique comme vecteur de culture et d'identité nationale. Néanmoins, le secteur est encore éclaté entre plusieurs ministères et des parlementaires proposent la création d'un établissement administratif unique. En 1936, un rapport propose à Jean Zay, ministre de l'Education nationale, une structuration du secteur. Celui-ci présente en 1937 un projet d'organisation du cinéma en Conseil des ministres (crédits et créances, registre central, contrôle des recettes, visa d'exploitation, soutien financier), avec comme événement symbolique la création d'un Festival international en 1939 à Cannes destiné à concurrencer le festival de Venise initié par Mussolini. Ce seul événement démontre la relation forte entre cinéma et politique. La Seconde Guerre mondiale verra le report du premier Festival de Cannes, mais le gouvernement de Vichy mettra en œuvre une organisation contrôlée de la filière avec le COIC (Comité d'organisation de l'industrie cinématographique).

1946, naissance du CNC

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, des discussions générales sur l'économie et singulièrement sur la répartition du marché entre films américains et production française donne lieu à l'avenant "cinéma" de l'Accord Blum-Byrnes qui réserve quatre semaines sur treize aux films français. Il est fortement contesté par les cinéastes et les syndicats de professionnels, qui considèrent que l'on brade le cinéma français, ces mouvements sont également à resituer dans le contexte de la guerre froide. En réponse, le nouveau gouvernement remplace le COIC en mettant en place le Centre national du cinéma en 1946, interlocuteur unique des branches professionnelles. La loi d'aide automatique est promulguée en 1947 et tout le paysage rêvé dans les années 1930 par Jean Zay se structure dans le dialogue entre le CNC et les professions pour la défense du cinéma français notamment vis-à-vis des productions hollywoodiennes.

Au sortir de la guerre, le public renoue avec la liberté et le plaisir de la sortie au cinéma, premier loisir populaire avec plus de 400 millions d'entrées. La France compte alors 4 000 cinémas souvent à parterre et balcon avec des capacités importantes, aux typologies d'exploitation et d'implantation multiples : première exclusivité, seconde exclusivité, cinémas de quartier, cinémas d'actualités.

La création du ministère de la Culture en 1959 avec à sa tête André Malraux, voit le transfert du CNC du ministère de l'Industrie et du Commerce avec l'objectif de démocratiser l'offre culturelle. Outre, cet événement d'ordre administratif et symbolique, il marque une action culturelle de l'Etat au service de la filière cinématographique. Cet événement fait écho au nouveau contexte : mouvement Art & Essai et naissance de l'Afcae en 1955, critiques de la loi d'aide insuffisamment mobilisée sur le cinéma indépendant, films de la nouvelle vague.

Les crises des années 60 et 80

Mais déjà, les mutations sociologiques et des loisirs, le développement de la télévision voit une baisse importante de la fréquentation jusqu'à 184 millions d'entrées (!) à la fin des années 1960, soit la moitié des entrées de 1945. Pour réagir à cette crise, un nouveau modèle architectural et d'exploitation se développe : le complexe multisalles. On passe des "cinémas de quartier" aux "quartiers de cinéma", avec une concentration de l'offre par la disparition des cinémas de quartiers, d'actualités, de seconde exclusivité. Les grands Palaces à balcon et parterre sont restructurés en multisalles, en multipliant les écrans par division des volumes, avec des salles longues et étroites réduisant souvent le hall à sa fonction de billetterie. Des cinémas sont créés dans d'anciens commerces. La dimension fonctionnelle est privilégiée.



Les photos de salles de cinéma sont issues de la Photothèque de l'ADRC

giée aux dépens de leur forme architecturale. Néanmoins, à compter des années 1970 malgré tous ces investissements avec la concurrence des studios américains de plus en plus conséquente, des salles se réfugient dans des cinématographies de genre (films de karaté, films pornographiques) et certaines salles commencent à fermer.

La situation s'aggrave dans les années 1980 qui voit une concentration des entrées sur les bassins de populations les plus importants et une forte hiérarchie de la diffusion des films entre territoires urbains, petites villes et zones rurales. Il n'était pas rare que des films sortent dans les petites villes plusieurs mois (voire un an) après la sortie parisienne. Pourtant, une expérimentation de la Mission d'aménagement des villes du Massif Central à la fin des années 1970 avait démontré que si on associait restructuration de cinémas de proximité et accélération de l'arrivée des films en salle, on voyait s'opérer un retour du public dans ces salles en proximité de territoires ruraux.

Décentralisation du cinéma

Cette expérimentation a nourri les réformes du cinéma initiées à partir de 1981, par Jack Lang nouveau ministre de la Culture, dont les objectifs étaient de renforcer la diffusion des films en salle et l'évolution du parc de salles, dans une volonté de décentralisation culturelle et de reconquête de public

dans des territoires éloignés des centres urbains. Cette politique culturelle avait pour objet de réagir face aux mutations du secteur et des pratiques du public : libéralisation des médias, ouverture de Canal+ et de télévisions privées, fort développement de la vidéo domestique.

Le ministère de la Culture impulse ainsi un principe vertueux associant la modernisation des salles et la diffusion des films qui s'est traduit en 1983 par une politique volontariste articulant un dispositif d'aide sélective du CNC pour les "zones insuffisamment desservies" et la création d'une agence (l'ADRC – agence pour le développement régional du cinéma) auxiliaire du service public. Cet organisme, outil d'intervention et de conseil a pour mission d'accompagner les acteurs privés et publics dans leurs projets de cinémas – par l'instruction des demandes de subvention auprès de la Commission d'aide sélective – et, en effet miroir, de faciliter l'accès "au film" des exploitants indépendants, corrigeant ainsi les effets mécaniques du marché.

Cette politique de soutien technique et financier, a permis en 40 ans de reconquérir le public des territoires ruraux

**DANS LES ANNÉES 80,
« LA POLITIQUE DE SOUTIEN
TECHNIQUE ET FINANCIER
DE L'ÉTAT, ASSOCIANT LA
MODERNISATION DES SALLES
ET LA DIFFUSION DES FILMS,
A PERMIS EN 40 ANS DE
RECONQUÉRIR LE PUBLIC
DES TERRITOIRES RURAUX ET
DES PETITES COMMUNES, EN
CONSTRUISANT UN MAILLAGE
DU TERRITOIRE EXCEPTIONNEL
EN SALLES DE CINÉMA DE
PROXIMITÉ ».**

et des petites communes, en construisant un maillage du territoire exceptionnel en salles de cinéma de proximité. Au fil des besoins de la filière, l'ADRC au cœur de ce dispositif, a élargi son action jusqu'aux villes moyennes.

Cette décennie "noire" en termes de fréquentation voit l'apparition de nouveaux outils de régulation : création en 1983 du Médiateur du cinéma, autorité juridique afin

de trouver des compromis dans les conflits concurrentiels et Engagements de programmation pour encourager la diversité de l'offre cinématographique. Les premières associations territoriales de cinémas Art & Essai (Grac, Acrira, etc.) sont créées dans cette décennie pour mutualiser certaines actions.

Mobilisation des élus locaux

Pour un maire, la disparition du cinéma de sa commune est toujours un indice négatif sur son offre culturelle, l'attractivité de son territoire, la dynamique de son centre-ville, crainte d'autant plus sensible pour les petites villes. Face à un risque de désertification et pour éviter la fermeture de salles lors de la décennie 1990, de nombreuses collectivités soutiennent voire rachètent des salles

de cinémas dont l'économie s'était fortement fragilisée. En effet, la fréquentation s'est alors dégradée jusqu'à 116 millions d'entrées soit moitié moins qu'en 1980. Le volontarisme des élus est alors soutenu par une "prime au maintien" du CNC dès 1990 (instruite par l'ADRC) tandis que la loi Sueur est promulguée en 1992 afin de permettre aux collectivités d'intervenir en soutien aux projets des exploitants indépendants pour le maintien et la modernisation de cinémas privés. Dans l'objectif de renouvellement des publics, sont mis en place par la collaboration entre le CNC et l'Education nationale, dès 1989 "Collège au cinéma" suivi des autres dispositifs scolaires par classe d'âge.

Ainsi, ce réseau dense de cinémas dont dispose la France (quel que soit le mode de gestion ou la taille de la ville) reste exceptionnel, a été rendu possible grâce aux soutiens conjugués des pouvoirs publics nationaux – notamment le CNC – et des collectivités territoriales.

L'arrivée des multiplexes

Dès la fin des années 1990, afin d'enrayer la baisse de la fréquentation, les exploitants privés réinvestissent for-

« LE RÉSEAU DENSE DE CINÉMAS DONT DISPOSE LA FRANCE (QUEL QUE SOIT LE MODE GESTION OU LA TAILLE DE VILLE) RESTE EXCEPTIONNEL, A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AUX SOUTIENS CONJUGUÉS DES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX – NOTAMMENT LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC) – ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ».

tement le secteur par un nouveau modèle d'exploitation : le multiplexe, dont le premier exemple se développe en Belgique. Ces nouveaux établissements proposent une stratégie extensive : grand nombre de salles, taille des écrans, confort des salles et de vision, nombre de séances, vastes halls, qualité de projection. Ces multiplexes, qui nécessitent des surfaces importantes, se développent le plus souvent dans des périphéries commerciales avec un rayonnement à l'échelle des agglomérations et métropoles. A cette occasion, la grande exploitation réinvestit des territoires délaissés lors de la crise économique où la plupart du temps des salles de proximité s'étaient maintenues dans les centres-villes ou centres-bourgs souvent grâce au soutien des collectivités.

Face aux tensions qui en découlent, le CNC met en place un dispositif d'autorisation commerciale afin de réguler ces implantations structurantes : les CDEC inspirées des commissions autorisant les centres commerciaux. Devenues CDACi (commission départementale d'aménagement cinématographique) avec un seuil passant de 800 à 300 places, l'opérateur doit alors démontrer l'apport qualitatif du projet au maillage

culturel du territoire et la diversité de l'offre cinématographique.

Ce nouveau modèle d'exploitation renoue avec le succès et permet une hausse de fréquentation à plus de 200 millions d'entrées bénéfique à l'ensemble de la filière, et entraîne en réaction, la modernisation de l'ensemble du parc (confort, grands écrans, qualité technique) au service du confort du public. Il redonne de la visibilité sur le champ médiatique au cinéma et l'intervention d'architectes reconnus. Cette mutation positive a cependant eu des effets de concentration. Les multiplexes qui représentent 10% des établissements ont une part de marché prépondérante. A l'inverse, les établissements de moins de 4 écrans qui maillent le territoire ont une part de marché qui s'est réduite avec des tensions concurrentielles.

Cette mutation a eu pour effet de fragiliser l'offre cinématographique de centre-ville, en particulier pour les villes petites ou moyennes où la socio-démographie permet plus difficilement de segmenter les publics. A noter que la très grande majorité de ces salles sont classées Art & Essai et proposent une offre cinématographique diversifiée au cœur de tous les territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux. Ce sont des établissements qui sont centraux dans l'éducation à l'image pour le renouvellement du public et la découverte de nouvelles cinématographies.





La révolution numérique

A partir de 2010, le secteur vit une révolution technique sans précédent : le passage de la projection argentique à la projection numérique. C'est tout l'édifice à la fois technique, économique (coût de la copie), voire sémantique, mis en place depuis un siècle qui est bouleversé. Il y a un fort risque de disparité entre les strates d'exploitation, compte tenu de l'investissement phénoménal devant être porté. Les distributeurs étant les premiers bénéficiaires de cette mutation, le principe de VPF (*virtual print fee*) ou "frais de copies virtuelles", est développé pour permettre aux exploitants de financer leur première installation numérique.

Des structures "tiers collecteurs" (de gestion privée ou associative) perçoivent les contributions des distributeurs, pour financer ces équipements. Pour les salles les plus fragiles, cette modélisation ne peut pleinement fonctionner compte-tenu de leur économie et le CNC met en place l'aide "Cinénum" afin qu'aucun exploitant ne soit laissé au bord de la route. Enfin, les interventions pour l'accès au film de l'ADRC sont réformées suite à un rapport initié par le CNC. L'agence est mobilisée en association avec la Procirep – comme caisse de répartition – afin que ses circulations complémentaires (au plan de diffusion initial des distributeurs) soient attributives de contributions numériques. Dans la plupart des cas,

les Régions interviennent également pour soutenir les exploitants dans leur équipement numérique.

Grâce à ces différentes interventions publiques ou mutualisées, le passage du 35mm à la projection numérique a pu s'opérer en un temps record (moins de 3 ans) pour l'ensemble du parc, des circuits nationaux aux circuits itinérants, tout en ayant une exigence de qualité de projection avec l'appui technique de la CST. Malgré les promesses de cette technologie, l'amélioration de l'accès aux films pour les cinémas de la petite exploitation n'a pas été pleinement effective même si les coûts de copie ont été fortement réduits. Ainsi, l'intervention de l'ADRC sur l'accès aux films reste une nécessité pour les établissements de la petite exploitation et pour certains films de plan de diffusion moyen ou réduit, au service de la diversité cinématographique.

Fragilisation de l'offre dans les centres-villes

En 2016, différents rapports publics établissent que les périphéries commerciales avec leur forte attractivité ont eu un apport sur la commercialité des territoires mais ont eu pour effet la désertion des centres-villes avec des taux de vacance commerciale très importante dans les villes moyennes. L'Etat, via le CGET puis l'ANCT, met en place différents programmes d'action pour y remédier en lien avec la Banque des

Territoires : ACV (Action cœur de ville - 245 villes moyennes) puis PVD (Petites villes de demain - 1 600 communes de moins de 20 000 habitants), rejoints récemment par Villages Remarquables (communes rurales). Les cinémas font naturellement partie des leviers d'action de reconquête des centres-villes et centre-bourgs.

L'ADRC est partenaire des deux programmes et intervient auprès de nombreux chargés de mission PVD, pour leur apporter leur compétence du champ cinématographique en particulier pour des adjonctions d'écrans, et la commission d'aide sélective à la Petite et Moyenne Exploitation prend en compte les projets des cinémas des villes soutenues par les programmes de l'ANCT dans ses attributions de subvention.

La crise Covid

La pandémie mondiale du virus Covid 19, déclarée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020 avec un premier confinement annoncé le 17 mars par le président de la République, voit pour la première fois depuis sa création en 1895 la fermeture des cinémas. Même pendant les deux guerres mondiales, les cinémas n'avaient pas arrêté leurs activités. Cette situation sans précédent durera plus de 9 mois, de mars à juin 2020 puis d'octobre 2020 à mai 2021. Ici encore, les pouvoirs publics, par l'action du CNC, ont été au soutien du secteur avec 400 M€ d'inter-

vention tant sur la création – les tournages ne pouvant se dérouler – que sur les salles de cinéma empêchées dans leur action de transmission. Certaines Régions ont également mis en place des dispositifs de soutien. Pendant cette période de crise, tous les acteurs se sont mobilisés en premier lieu le CNC certes mais aussi la FNCF, la Médiatrice du cinéma, l'ADRC, l'Afcae, la Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) à la fois pour la pérennité du secteur et la sortie de crise. Faute de possibilité de rencontres, de nombreux webinaires ont maintenu la réflexion et la mobilisation des équipes.

Après deux années de crise à moins de 100 millions d'entrées, le public a repris le chemin des salles de cinéma rejoignant un niveau de fréquentation de 180 millions d'entrées, prouvant le niveau de résilience du public français à l'égard du cinéma.

Cette relation étroite entre le public français et le cinéma reflète la qualité du parc de cinémas, la diversité de l'offre cinématographique, le maillage du parc de salles. Mais cette exception culturelle française, souvent enviée, n'a été possible qu'en raison des politiques publiques mobilisées depuis un siècle, pour accompagner ce secteur mêlant économie et culture. Et ceci, tant au niveau national par l'action du CNC, des dispositifs nationaux territoriaux, des aides des collectivités territoriales, voire des aides européennes.

Ainsi, le territoire français dispose d'un réseau de cinémas exceptionnellement dense, avec plus de 2 000 établissements cinématographiques de gestion multiple (privée, associative ou publique) dont 1 200 sont classés Art & Essai situés dans toutes tailles de villes et localités. Depuis les années 1980 où les salles de cinéma risquaient de disparaître, les collectivités se sont fortement investies pour soutenir directement ou indirectement cette filière, conscientes du rôle des cinémas dans leur territoire.

L'attachement des Françaises et des Français au 7^e art

Aujourd'hui présentes à divers titres pour la moitié du parc y compris par délégation de service public et gérant de façon directe 20% des établissements, les collectivités sont également un appui pour les projets initiés par des structures privées ou associatives. Les Régions et Départements sont tout autant mobilisés sur la création, en développant des fonds de soutien régionaux à la production. Les conventions CNC-Régions donnent un cadre aux actions conjuguées de l'Etat et des Régions.

Le public français reste singulièrement attaché au cinéma de son territoire qui reste sa première pratique culturelle. C'est un lieu de mixité sociale où se côtoient jeune public, scolaires, adultes, jeunes parents, seniors et où

le loisir ne s'oppose pas à la culture par un équilibre entre films familiaux et Art & Essai. Dans le contexte d'une offre audiovisuelle démultipliée, l'enjeu du renouvellement des publics est toujours plus essentiel et les cinémas sont le lieu naturel de l'éducation à l'image. Un cinéma, outre le lieu idéal de valorisation des œuvres, est un lieu de convivialité, de débat et d'animation ouvert aux mouvements sociétaux, aux autres acteurs culturels ou sociaux.

Aujourd'hui, le secteur de l'exploitation est confronté à une nouvelle phase d'investissement et de concentration. La hausse du nombre de films et l'accroissement des séances nécessitent de créer plus d'écrans pour maintenir une offre diversifiée, en particulier pour

les villes moyennes ou petites. Les projets étant de plus en plus vertueux, notamment en matière de transition écologique, ils nécessitent des investissements importants particulièrement en centre-ville avec une prise de risque pour leur économie.

Dans ce contexte, les interventions des pouvoirs publics nationaux et territoriaux restent impératives afin que l'expérience collective du cinéma "en salle" reste dominante et que la création cinématographique dans sa diversité soit diffusée de façon équilibrée dans la profondeur de tous nos territoires.

*Christian Landais,
délégué général de l'ADRC*



La magie du cinéma, entretien croisé avec les sénateurs Sonia de La Provôté et Jérémie Bacchi



Sonia de La Provôté



Jérémie Bacchi

La crise sanitaire consécutive à la pandémie du Covid a, un temps, fortement fragilisé le secteur du cinéma, suscitant la crainte d'un affaiblissement structurel du goût des Françaises et des Français pour la fréquentation des salles au bénéfice de la pratique du home cinéma dans laquelle se sont engouffrées des plateformes de diffusion en ligne. On donnait alors peu de crédit à l'avenir des salles de cinéma. Au sortir de la crise, dans ce vif contexte d'inquiétude, deux sénateurs de la commission culture – Sonia de La Provôté (Calvados, Union centriste) et Jérémie Bacchi (Bouches-du Rhône, CRCE) – ont fait en 2023 un état des lieux dans un rapport d'information intitulé "Le cinéma contre-attaque : entre résilience et exception culturelle, un art majeur qui a de l'avenir". Un texte qui constatait la reprise de la fréquentation des cinémas et dont la tonalité optimiste prédisait « la victoire de la salle » (sur les écrans numériques). Une prédiction confirmée par le bilan 2024 de la fréquentation des salles. Entretien à deux voix sur le dynamisme d'un secteur d'autant plus prometteur que le cinéma est une porte d'entrée remarquable pour l'accès à la culture en général.

Vous avez rédigé sur le cinéma un rapport très optimiste...

Jérémie Bacchi. L'une des forces du cinéma français tient à l'extrême diversité de son réseau de salles. Nous avons la chance, par rapport à d'autres pays, d'avoir à la fois des salles indépendantes, des multiplexes, des salles Art & Essai, des cinémas ruraux, des circuits itinérants et, évidemment des salles municipales et associatives. Cette diversité, cet exceptionnel maillage territorial, fait qu'avec 3 500 salles le cinéma est aujourd'hui partout présent dans le territoire. En étant un

peu provocateur, on peut affirmer que chaque Française et Français vit plus proche d'un cinéma que d'un hôpital... Une telle diversité de l'offre permet à chacune et à chacun de trouver à proximité de chez lui le cinéma qui lui convient.

C'est là une originalité française à laquelle les collectivités locales participent d'une manière ou d'une autre. Elles sont l'un des maillons essentiels de la chaîne, à la fois par la subvention (les Régions notamment pour les tournages et pour la promotion des films) et, pour la diffusion, par le soutien municipal aux salles associatives. C'est là une particularité française que nous devons à la fois faire perdurer et renforcer.

Vous souligniez que notre rapport était plutôt optimiste. En effet, mais il est aussi réaliste, ce que montre le bilan de la fréquentation en 2024 : 180 millions d'entrées en salle, avec comme locomotive des films français qui ont battu tous les records – *Un Petit Truc en plus*, *Le Comte de Monte-Cristo* entre autres. L'année 2025 s'annonce peut-être meilleure encore... Il y a des raisons réalistes d'être optimiste.

Sonia de La Provôté. J'ai participé en 2019 à un rapport sur l'accès à la culture dont une partie était consacrée au cinéma. Tout d'abord, inclure le cinéma dans la culture n'est pas forcément une évidence pour tous alors

qu'en réalité il en est souvent une porte d'entrée, comme les bibliothèques.

Je dirais aussi que la particularité française tient à la chronologie des médias qui priorise les films en salle dans le calendrier de diffusion, ce qui ajoute au dynamisme de l'économie du cinéma. Autre particularité : les Françaises et les Français sont et restent des cinéphiles, et ce malgré l'épisode du Covid. Cette appétence pour le cinéma est aussi le fruit de politiques culturelles affirmées, notamment d'une acculturation à la culture cinématographique grâce aux dispositifs nationaux à destination des scolaires qu'abonde également l'utilisation du Pass culture, tant *via* sa part individuelle que collective.

En France, l'habitude, jeune, de fréquenter les salles de cinéma et d'aller voir des films variés est structurelle. Grâce à la qualité de l'accompagnement du cinéma par le CNC, la diversité de l'offre crée une grande créativité, avec des œuvres très attractives qui contribuent à une ouverture à la diversité culturelle. A ce titre, le cinéma participe pleinement à la politique culturelle. Donc une politique globale tout à fait vertueuse que sous-tend une économie florissante.

Le réseau parfois méconnu des salles publiques, qui irrigue notamment les territoires ruraux et les petites villes, ne mériterait-il pas un soutien national plus ciblé ?

J.B. L'existence des salles municipales correspond souvent à l'histoire spécifique des communes, comme à Martigues ou à Port-de-Bouc où les cinémas sont gérés par des associations et où sont installés des studios de cinéma. Il me semble toujours périlleux d'avoir une politique trop centralisée et nationale indiquant par exemple une marche à suivre pour les communes. Il faut laisser aux maires, aux élus, y compris régionaux, le libre choix de leur administration culturelle et de leur politique culturelle.

Même si je défends l'idée du cinéma municipal, les choix doivent être tranchés par la population, que ce soit elle qui décide de ce qu'elle souhaite pour son territoire. Il y a des villes où le cinéma municipal et/ou associatif a du sens, de l'intérêt et d'autres non.

SdLP. Il existe déjà une véritable politique des collectivités en faveur de la présence du cinéma sur leur territoire, notamment dans les communes rurales. Par exemple, des communes réunissent leur action pour créer une deuxième salle de cinéma ou pour remettre aux normes leurs établissements, ce qui échappe complètement à un regard national.

Les collectivités ont une vraie volonté de sanctuariser et sécuriser la présence des cinémas. Les territoires organisent l'accès aux films à leur échelle et engagent des partenariats permettant de mener de véritables politiques culturelles de

territoire. Dans les intercommunalités, le cinéma est vécu comme étant un équipement culturel communautaire. Les réseaux de salles se développent via des organismes mettant en commun la distribution sur plusieurs exploitants, ce qui permet d'organiser une sorte d'itinérance de la diffusion.

L'existence même de 3 500 salles montre qu'il n'y a pas besoin que le national s'en mêle. S'il devait y avoir des priorités, ce serait sur la mise aux normes qui exige des matériels assez coûteux, notamment de projection, et sur l'adaptation des salles, très énergivores, aux exigences environnementales.

Faut-il mieux soutenir et amplifier les circuits de cinéma itinérants, précieux en territoire rural ?

SdLP. Les séances sont très attendues ! Quand le film arrive, ce sont à chaque fois de grands moments de partage, de vrais événements culturels, des temps très fédérateurs – ce qui est toujours bon à prendre pour la République. Il ne faut pas négliger l'itinérance dans les politiques en faveur du cinéma dans les territoires, tout en sachant que c'est un champ parfois fragilisé, car il repose sur des bonnes volontés et sur la disponibilité, parfois aléatoire, d'une salle.

Faut-il développer davantage les dispositifs scolaires d'éducation à l'image ?

JB. Cette compétence relève de l'Éducation nationale. La première des priorités est de former des personnels éducatifs capables de former à l'image dès le plus jeune âge. Emmener les enfants voir un film ne suffit pas. Il faut leur permettre de décortiquer et d'apprécier dans toute leur dimension artistique des films qu'ils n'ont pas nécessairement l'habitude de voir.

Aujourd'hui, le panel de films proposé aux enseignants est extrêmement vaste. Peut-être serait-il nécessaire, d'une part, de réfléchir à resserrer ce panel et, d'autre part, de travailler avec les personnels éducatifs pour envisager une participation d'un nombre accru de classes, du primaire aux lycées, aux dispositifs d'éducation à l'image. Ce qui bien sûr demandera des moyens supplémentaires, en lien avec les collectivités locales.

A mon sens, c'est une question d'investissement plus que de soutien. En 2024, il y a eu 181 millions de spectateurs en salle. C'est précisément grâce au fait qu'il existe en France un public éduqué à l'image, un public de cinéphiles. Si nous arrivions à ce qu'une génération entière bénéficie d'une éducation à l'image, demain ce ne seront pas 181 millions de spectateurs mais 250 ou 260 millions de spectateurs.

Le cinéma a cela de magique qu'il n'existe pas de plafond à la fréquentation des salles ! Si, cette année, d'autres

« LES COLLECTIVITÉS ONT UNE VRAIE VOLONTÉ DE SANCTUARISER ET SÉCURISER LA PRÉSENCE DES CINÉMAS. LES TERRITOIRES ORGANISENT L'ACCÈS AUX FILMS À LEUR ÉCHELLE ET ENGAGENT DES PARTENARIATS PERMETTANT DE MENER DE VÉRITABLES POLITIQUES CULTURELLES DE TERRITOIRE. »

SONIA DE LA PROVÔTÉ

films susceptibles de séduire autant le public qu'*Un Petit Truc en plus* étaient sortis sur les écrans, ceux qui sont allés deux ou trois fois dans l'année au cinéma s'y seraient rendus plus souvent. L'éducation à l'image doit nous permettre de relever ce défi. Et je fais le pari que, quand on éduque des enfants au cinéma et qu'on donne le goût d'y aller, ils sont capables d'y faire venir leurs tantes, leurs oncles, leurs parents, leur grand-frère ou leur grande-sœur.

Comment promouvoir et favoriser l'équité territoriale des dispositifs d'éducation à l'image, notamment sur les questions de transport ?

SdLP. Quand le dispositif d'éducation à l'image est inclus dans le projet pédagogique, le transport y est inclus. Mais la question du transport se pose d'autant plus que la part collective du Pass culture ne le prend pas en compte. Ce qui constitue un réel frein. Le Pass

culture a un peu modifié la donne, mais il faudrait le faire évoluer pour que ce soit l'entièreté du projet qui soit pris en compte par sa part collective, au-delà de la seule consommation de l'acte culturel. Il faut revenir, *via* le Pass, à de vrais projets culturels tels qu'on les concevait un peu à l'ancienne, lesquels suscitaient une véritable émulation autour d'une question culturelle.

Autre difficulté qui nécessitera un accompagnement, celle de l'évolution du temps de formation des enseignants. Ils peinent à trouver les voies et moyens pour les formations nécessaires à l'éducation à l'image. Cela ne s'improvise pas. Il faudrait sacrifier ces heures et les inclure comme une part pleine et entière de la formation continue des enseignants mais aussi une part pleine et entière du projet de l'école et de celui de l'Education nationale. Que ce ne soit pas, justement, "un petit truc en plus"...

Avec plus d'un siècle d'histoire, ne faudrait-il pas promouvoir le patrimoine cinématographique dans la perspective d'une réelle culture du cinéma ? Comment ?

SdLP. Le cinéma est suffisamment ancien pour pouvoir travailler sur l'évolution de la société et des sociétés. Il devient aussi un outil d'histoire. Nous voyons bien que nos actuels débats sur un certain nombre de sujets, par exemple sur les violences sexuelles et sexistes,

sur la place de la femme... se retrouvent dans les films. Le film, ancien ou récent, est un véritable outil de pédagogie. Ce n'est pas qu'un art visuel mais aussi de la parole, de l'expression ainsi que les vecteurs d'un échange social positif, qui porte à la réflexion mais aussi au rire, à la légèreté – ce qui est particulièrement précieux en ce moment.

Une véritable politique patrimoniale du cinéma s'impose, mais elle est menée avec volontarisme à l'échelle nationale, notamment via le travail de conservation et de restauration réalisé par l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

JB. Deux choses. La chronologie des médias permet déjà de faire vivre un film dans la durée, une capacité que n'ont pas beaucoup de pays à travers le monde où le film disparaît dès qu'il n'est plus en salle pour ne jamais plus réapparaître. Le séquençage de la chronologie des médias permet aussi la meilleure exploitation du film sur l'ensemble de ses différentes fenêtres, ce qui constitue une sécurité supplémentaire pour que, sur un certain nombre de mois et d'années, le film ait la chance d'une seconde vie.

Deuxième aspect : je voudrais saluer les efforts du CNC dans la numérisation des films. La conservation, la restauration et la numérisation, clefs d'une exploitation future, constituent des enjeux essentiels. De plus, nous avons la chance de disposer d'un dense mail-

lage de cinémathèques. Elles ont des stocks de films assez impressionnants et continuent à les diffuser. A Toulouse, par exemple, des semaines thématiques autour des films muets en noir et blanc des années 20 – des films fantastiques ! – séduisent des publics importants, parfois des jeunes publics qui, a priori, ne sont pas prédisposés à s'y intéresser.

Auriez-vous un message à adresser aux élu.es locaux qui ne seraient pas forcément conscients de la richesse du cinéma comme outil des politiques culturelles ?

JB. Ce serait bien prétentieux de faire passer un message aux élus locaux... Je formulerais plutôt une crainte. On note que, face aux efforts financiers demandés aux collectivités locales, les budgets culturels sont souvent en première ligne dans les arbitrages. Or on aurait tort de considérer la culture comme un secteur improductif. La productivité ne se mesure pas uniquement selon le prisme financier...

Avoir une population qui puisse accéder à des loisirs, à une ouverture d'esprit et à du vivre ensemble est aussi une forme de richesse créée par la culture et notamment par le cinéma qui reste le plus grand et le premier des arts populaires. Mon message serait de dire que le Sénat se tiendra aux côtés des collectivités pour défendre le cinéma et la culture en son ensemble. Et tenez bon,

« AVOIR UNE POPULATION QUI
PUISSE ACCÉDER À DES LOISIRS, À
UNE OUVERTURE D'ESPRIT ET À DU
VIVRE ENSEMBLE EST AUSSI UNE
FORME DE RICHESSE CRÉÉE PAR LA
CULTURE ET NOTAMMENT PAR LE
CINÉMA QUI RESTE LE PLUS GRAND ET
LE PREMIER DES ARTS POPULAIRES.
MON MESSAGE SERAIT DE DIRE QUE
LE SÉNAT SE TIENDRA AUX CÔTÉS
DES COLLECTIVITÉS POUR DÉFENDRE
LE CINÉMA ET LA CULTURE EN SON
ENSEMBLE. »

JÉRÉMY BACCHI

vous aussi, pour que la culture ne soit pas en première ligne face aux arbitrages douloureux que doivent opérer les collectivités.

SdLP. Il est vrai qu'il serait un peu audacieux de transmettre un message aux élus locaux. Ils savent ce qu'ils ont à faire, d'autant qu'ils sont directement confrontés à la réalité des besoins de leurs électeurs et des habitants. Peut-être rappeler qu'un projet pour le cinéma est avant tout un projet culturel – pas seulement d'animation et d'offre de loisirs – ce qui mérite une large concertation et une co-construction avec les habitants. Cela doit venir d'eux, de leurs attentes partagées. On ne décrète pas un circuit de cinéma itinérant, tout comme on ne décrète pas un cinéma Art & Essai... ■

Playtime 2025
© Cinémathèque de Tours

fiches

01. Je n'ai pas ou plus de cinéma : comment créer une offre de cinéma dans ma ville ? **ALFORTVILLE**
02. J'ai un cinéma associatif dans ma commune : comment l'accompagner ? **SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE**
03. Je construis ou j'accueille un nouveau cinéma : lequel ? où ? pourquoi ? **GRAND DOLE**
04. Articuler l'action des différents acteurs du cinéma sur mon territoire **ISSY-LES-MOULINEAUX**
05. Orienter mon cinéma municipal et l'accompagner face à l'arrivée d'un multiplexe **SAINT-MARTIN-D'HÈRES**
06. Penser le cinéma comme un projet politique **MARTIGUES**
07. Construire et accompagner une politique publique du cinéma dans ma ville **AGEN**
08. Favoriser la vitalité et l'attractivité de mon centre-ville autour et avec la salle de cinéma **MAMOUDZOU**
09. Le cinéma : lieu de vie et de rencontre pour les habitants **SCEAUX**
10. Sensibiliser au cinéma, développer les dispositifs d'éducation à l'image **LE CREUSOT**
11. Circuits de cinéma itinérant, séances en plein air, cinéma hors salle **SAINT-MÉDARD-EN-JALLES**
12. Favoriser l'accueil de tournages sur mon territoire **DOUAI**
13. Accompagner ou organiser un festival **CHAMPIGNY-SUR-MARNE**
14. Imaginer des partenariats entre le cinéma et les autres acteurs culturels **LA TRINITÉ**
- CENTRE-VAL DE LOIRE**
- NANNAY**
- SÈTE**
- ARRAS**
- ROUEN**
- FONTENAY-LE-COMTE**
- TOURS**

je n'ai pas ou plus de cinéma : comment créer une offre de cinéma dans ma ville ?

Le POC, Pôle culturel
d'Alfortville © Alfortville





Philippe Car,
maire-adjoint à la
culture d'Alfortville

Alfortville (46 000 habitants), commune du Val-de-Marne située dans la proche couronne parisienne à proximité de la capitale et de nombreuses agglomérations disposants de multiplexes, n'a pas de cinéma en propre. En revanche, depuis 2016, dans sa salle de spectacle municipale de plus de 400 places, la Ville réserve une part importante de sa programmation à la projection de films à raison de trois séances par semaine, ainsi que de nombreuses séances spéciales. Avec une forte fréquentation qui ne se dément pas. Philippe Car, maire-adjoint à la culture et à la vie associative, se félicite de ce succès qui témoigne d'une véritable attente des Alfortvillais et contribue à nourrir le lien social.

La Mairie d'Alfortville est-elle à l'initiative des séances de cinéma organisées à la salle de spectacle ?

Oui. Le Pôle culturel (POC) a aujourd'hui seize ans et, dès le début de mon mandat, en 2014, j'ai estimé qu'il serait opportun qu'au-delà du spectacle vivant, le cinéma puisse y avoir toute sa place. Comme le maire, Luc Carvounas, était déjà sensibilisé à cette nécessité de disposer d'un lieu pour le cinéma dans sa ville, le projet a tout de suite été mis en place. Cela s'imposait, notamment à cause de la hausse continue du prix des places de cinéma, le rendant difficilement abordable pour les familles. Plus généralement, dans le cadre d'une politique de démocratisation à la culture, l'offre de cinéma est tout aussi nécessaire que celle dédiée aux arts plastiques pour lesquels nous développons une politique d'accessibilité volontariste.

Dès 2016, on a donc demandé à l'équipe de régisseurs du POC d'envisager les moyens logistiques et techniques d'installer un véritable dispositif de cinéma, dans des conditions optimales de projection d'un film, au même titre qu'une salle de cinéma dédiée. Deux séances hebdomadaires ont été instaurées les mardis soir (19h et 21h) ainsi qu'une séance hebdomadaire le dimanche après-midi. D'un point de vue tarifaire, le prix du billet a été fixé à 5€ et à 3€ pour les tarifs réduits et pour les abonnés de la saison culturelle de notre salle de spectacle. Aujourd'hui, l'habitude qu'ont désormais de nombreux Alfortvillais de venir à pieds voir un film dans leur salle de cinéma constitue pour moi un motif de grande satisfaction. Avec le maire, nous pensons à ce titre avoir réellement su répondre à une attente.

Quel est le statut juridique de la salle de spectacle ? Et quel est le coût pour la Ville ?

Au départ, la salle était gérée par une association, L'Avant-scène, que la Ville subventionnait. Nous l'avons municipalisée en 2020 et l'équipe technique et administrative permanente du POC gère la programmation cinéma. Côté budget, cela n'a demandé qu'un modeste investissement de départ (80 000€) : projecteur, matériel de sonorisation, logiciel de billetterie, réhausseurs destinés aux séances jeune public... A quoi s'ajoute un coût de fonctionnement annuel d'en-

viron 3 000€. Il n'y a pas de surcoût de personnel significatif, puisque ce sont nos équipes d'agents municipaux dédiés au POC, qui se chargent des aspects techniques et d'accueil des publics lors des projections.

Regrettez-vous cette absence de salle ? Y en a-t-il une en projet ?

Depuis les années 60/70 il n'y avait plus de salle de cinéma à Alfortville... Au vu du taux de fréquentation en hausse constante ces dernières années, je serais tenté de dire que l'offre comble les Alfortvillais, et que le choix des films leur convient. Pour la programmation, nous travaillons en partenariat avec l'association Procuste. Elle s'en charge en partenariat avec l'équipe de la salle de spectacle et nous fournit en films pour le coût modique de 3 600€ par an.

Quant à la ligne éditoriale, elle se concentre sur des films de qualité, à forte audience projetés entre huit à quinze jours seulement après leur sortie en salle à Paris. D'ailleurs, je peux vous dire que beaucoup préfèrent attendre que les films passent chez eux, à Alfortville, plutôt que de prendre leurs voitures ou les transports et se déplacer dans d'autres salles parisiennes ou des multiplexes payer leurs billets 15€...

J'ajoute que nous programmons aussi régulièrement des séances spéciales,



notamment pour les seniors, ainsi que trois séances annuelles à destination des scolaires pendant les congés et chaque année, quatre séances gratuites pour les enfants de la Ville et leurs familles à la veille des vacances d'hiver, pour lesquelles la salle est régulièrement totalement bondée : j'ai eu la joie d'accueillir cette année sur un seul mercredi 1 300 spectateurs pour le film de Noël dernier. Nous avons aussi l'occasion d'organiser durant l'année quelques séances spéciales, des avant-premières, et un partenariat avec

le festival Ciné Junior, des séances que complètent des ateliers...

Quelle est l'ambition politique de la Ville en matière de cinéma ?

Objectif : une politique culturelle d'infusion et de diffusion de la culture au plus grand nombre au travers de tarifs abordables et accessibles à tous. Par ailleurs, le cinéma permet de toucher les jeunes. Là où une partie de la population peut se sentir « éloignée » du lieu culturel, le cinéma impressionne moins.

Par exemple, le film *L'Amour ouf* est le cas typique d'un film qui a d'abord plu aux adolescents, lesquels ont ensuite sensibilisé leurs parents et grands-parents. Nous avons bien sûr fait salle comble à l'occasion de sa diffusion.

Avec le cinéma, la salle de spectacle de la ville, qui peut apparaître un peu trop "institutionnelle" à certains, se met au niveau d'une part plus vaste et plus jeune de la population, ce qui peut inciter les jeunes à fréquenter la salle pour d'autres formes de spectacles. Cette même ambition fonctionne également avec notre programmation danse via une forte présence de hip-hop et de danses urbaines. Là aussi les jeunes viennent, tout comme ils viennent au Centre d'art contemporain inauguré en 2014, aujourd'hui municipalisé, et qui ne désemplit pas grâce au travail de nos médiatrices culturelles auprès des élèves de la ville. Ce travail d'accessibilité de notre direction de l'action culturelle me semble indispensable. Certes, les trois séances hebdomadaires ne comblent sans doute pas complètement l'ensemble des Alfortvillais, mais pour moi, ça « fait le job ».

Au-delà de l'animation du centre-ville, qu'apporte à la ville la programmation cinéma ?

Du lien social, intergénérationnel. Très souvent les gens me disent combien ils sont contents qu'il y ait désormais une offre régulière de cinéma à Alfortville.

De plus, pour assister moi-même régulièrement à ces séances de cinéma, je constate que les gens se parlent, vont boire ensemble un verre à la brasserie à proximité du POC, avant ou après la séance et discutent même dans la salle jusqu'au générique. Dans cette période très anxiogène, où les écrans individuels se multiplient, la possibilité de sorties au cinéma trois fois par semaine, pour le film mais aussi pour discuter avec ses voisins, s'avère très pertinente... C'est un bel atout pour renforcer le lien social, ce dont on a de plus en plus besoin. Nous sommes vraiment dans un lieu de vie exemplaire, d'autant plus qu'avec le cinéma, les liens entre les spectateurs sont plus simples, plus directs que lors d'une pièce de théâtre ou un concert, pourtant dans la même salle.

Un conseil aux élu.es qui ne disposent pas ou plus d'une salle de cinéma ?

Je repartirai de mon expérience. On avait un pôle culturel dans la ville, avec une importante médiathèque, une grande salle de spectacle et une salle des fêtes attenante. A mon sens, si un élu a la chance d'avoir un équipement, quel qu'il soit, où l'on peut projeter des films, et ce pour un investissement somme toute assez modeste, cela mérite d'y réfléchir. L'expérience d'Alfortville montre que le jeu en valait la chandelle. Pour ma part, je me réjouis du succès que connaît cette offre culturelle de service public. ■

j'ai un cinéma associatif dans ma commune : comment l'accompagner ?



Accueil dans le hall
d'entrée au Ciné Palace
© Saint-Rémy-de-Provence



Gabriel Colombet
maire-adjoint à la
culture de Saint-
Rémy-de-Provence

A Saint-Rémy-de-Provence (10 000 habitants), dans les Bouches-du-Rhône, le cinéma associatif le Ciné Palace joue depuis de très nombreuses années un rôle majeur dans la vie culturelle. Mais dans ce territoire peu dense en salles de cinéma, le mono salle peine à répondre aux attentes. D'où ce projet que mène l'association, accompagnée techniquement et financièrement par la Mairie, de déménagement de la salle sur le terrain de l'ancienne piscine municipale, doublé d'un agrandissement qui permettra de doter le Ciné Palace de trois salles.

Les axes de votre politique culturelle ?

Donner accès à la culture à tous et rendre le citoyen acteur de la vie culturelle sont les principaux axes de la politique de la Ville, avec différents aspects : le participatif et l'intergénérationnel. J'ai aussi souhaité prendre en compte la dimension environnementale et accompagner le développement des associations locales, actrices majeures de notre politique culturelle. Le soutien au Ciné Palace s'inscrit dans cette dernière priorité. C'est un mono-salle installé dans un bâtiment privé et pour lequel la Ville participe au loyer – elle apporte également une subvention de fonctionnement (48 500€) en 2025 et pour le loyer (23 000€) –, mais qui est appelé à s'agrandir, sur un autre lieu propriété de la Mairie.

Le soutien de la Mairie est-il nouveau ?

La Ville a toujours mis les moyens nécessaires pour accompagner ce cinéma. Et je n'imagine pas qu'elle puisse se désengager d'un soutien à cet équipement indispensable sur le territoire, pour Saint-Rémy-de-Provence et au-delà, car les salles les plus proches sont à Avignon et à Cavaillon, soit à plus de 20km.

Répond-il à une véritable attente ?

Le cinéma tient une place importante sur la commune. Il y a plus de 600 adhérents et sa fréquentation ne cesse de croître, notamment via les scolaires. Son agrandissement à trois salles permettra une programmation beaucoup plus riche et diversifiée, qui attirera un public nettement plus nombreux. De surcroît, son installation à l'entrée de la ville apportera une visibilité accrue à la commune et mettra en valeur son engagement culturel. Et ce, sans compter les retombées économiques, soit plus de sept euros pour un euro investi sur le cinéma.

D'un point de vue plus artistique et d'action culturelle, le cinéma dispose déjà de plusieurs labellisations – Art & Essai, "Enfance/jeunesse", "Patrimoine et répertoire" – témoignant de la qualité de l'établissement. Il mène aussi un travail de fond avec le tissu associatif local. C'est un véritable poumon culturel, ouvert presque sept jours sur sept où il se passe toujours quelque chose ! Dès que les gens mettent les pieds dans le cinéma, ils se sentent chez eux. L'association a réussi ce pari de donner accès à la culture et fidéliser leur public.

Quel est le projet ?

L'idée d'agrandir le cinéma est née il y a plus d'une dizaine d'années. Par ailleurs, le bail de la salle touche aujourd'hui à sa fin. Il a donc fallu envisager un plan d'action. Dans ce contexte, la structure

associative a sollicité la collectivité pour un travail en commun sur le futur projet.

Le rôle de la Ville a donc été essentiellement financier, sachant qu'à Saint-Rémy-de-Provence le foncier est cher. En accord avec eux, nous leur avons proposé en bail emphytéotique le terrain de l'ancienne piscine municipale (d'une valeur de plus de 1M€), avec pour principe celui de la réutilisation du lieu d'origine, en l'occurrence les bassins, avec un dispositif de gradins descendants.

Ils ont sollicité les collectivités – Ville, Département, Région – sur un plan de financement de plus de 3,5M€ à hauteur de 367 000€ chacune (le montant maximum d'aide publique que permet la loi Sœur, voir encadré page 74), à quoi s'ajoute l'aide sélective du CNC et leurs fonds propres. Le tout réuni, on est encore loin des 3,5M€ nécessaires. Pour le reste, l'association a donc eu recours au crédit, avec ici une très utile caution de la Mairie, et au mécénat.

Soutenir l'exceptionnel tissu français des salles semble nécessaire...

C'est précisément l'argumentaire que j'ai tenu auprès des autres collectivités financeuses. Peut-on, en tant qu'élus, assumer la disparition d'un cinéma sur son territoire ? Pour ma part – et c'est un point de vue que je partage avec le maire de Saint-Rémy –, il me semble politiquement nécessaire de mettre

les moyens pour soutenir, rénover ou construire des salles de cinéma. Une nécessité que corroborent des études objectives. Ce n'est pas un caprice mais un choix politique pour le territoire.

A quelles attentes avez-vous conditionné votre soutien ?

Nous sommes trois élus à représenter la Ville au CA mais nous n'imposons rien. En revanche, nous n'avons aucune difficulté à travailler conjointement – une collaboration avec la Mairie qui fait partie intégrante des objectifs de l'association. Nous nous réjouissons d'un cinéma qui a des labels de qualité et qui correspond réellement à la ligne des politiques culturelles de la Ville.

Quels conseils à un élu souhaitant soutenir un cinéma associatif ?

Il faut tout d'abord croire en la structure associative, connaître son histoire, avoir déjà travaillé avec elle et développer une collaboration étroite et forte. Il faut aussi lui faire confiance, tout en maîtrisant ce que la municipalité délègue. Si je n'avais pas connu l'équipe du Ciné Palace, jamais je n'aurais engagé ainsi la Mairie et sollicité d'autres institutions mais plutôt attendu que l'association fasse ses preuves. En vérité, je considère ce cinéma comme une structure de la Ville. C'est quasi une Délégation de service public, même s'ils sont maîtres à bord. Autre conseil, trouver une autre collectivité partenaire. ■

Maquette du futur Ciné Palace sur l'emplacement de l'ancienne piscine municipale



témoignage

Entretien avec
William Phily,
directeur du Ciné
Palace

Les élu.es sont-ils assez attentifs aux cinémas ?

Les élus ont parfois tendance à considérer le cinéma comme un commerce comme un autre, en oubliant son rôle culturel et social. Il est tout à fait légitime que les élus s'y intéressent, car il porte un enjeu important pour son territoire. C'est d'autant plus important que la France dispose du plus beau maillage territorial au monde ! Aussi le dernier au monde où l'on trouve une si dense coexistence entre multiplexes et petites salles indépendantes. A quoi il faut ajouter la grande spécificité du parc français : les salles Art & Essai qui, soutenues et accompagnées par la puissance publique, assurent une véritable irrigation du territoire.

L'élu présente le Ciné Palace comme une "quasi DSP" ...

J'enlèverai même le "quasi". Quel que soit son statut, le cinéma a un devoir de service public, comme une bibliothèque. Nous sommes là pour apporter de la culture, de l'éducation et pour créer du lien social. A Saint-Rémy, nous sommes ouverts sept jours sur sept, avec une à deux soirées d'animations par semaine. Le cinéma brasse toute la population – un fonctionnement, recherché par les municipalités, assez spécifique aux salles Art & Essai. Et quand vient la nuit de l'hiver, le cinéma est un peu le phare de la vie saint-rémoise.

Mais à la différence d'une DSP, le soutien de la Mairie n'est adossé à aucun cahier des charges...

Dès le début, les orientations de l'association coïncidaient à ce qu'on attend d'une DSP. Nous avons toujours travaillé en bonne intelligence avec la Mairie ; les ambitions

« Quel que soit son statut, le cinéma a toujours un devoir de service public »

se croisent et se rejoignent . L'inscription au Journal officiel de la création de l'association Ciné Palace précisait ainsi son objectif : « *Promouvoir l'art cinématographique par l'organisation d'animations et la présentation de films de qualité.* » Il n'y a donc pas de cahier des charges écrit mais une entente tacite. L'idée que la ville a besoin d'un cinéma actif est partagée par tous. C'est la sortie culturelle la plus financièrement abordable, ce dont témoigne une fréquentation annuelle de 36 000 entrées (pour une moyenne de 27 000 pour une petite ville comme Saint-Rémy), avec un public venu de bien au-delà de la commune.

Le déménagement est-il vital ?

Nous sommes passés d'un cinéma en déclin à une fréquentation s'envolant jusqu'à 40 000 entrées, ce qui, avec une seule salle de 190 places, devient compliqué pour les films très porteurs. De plus les exigences des distributeurs sont de plus en plus gourmandes. Pour une sortie nationale, ils exigent dix séances par semaine, soit déjà presque le tiers de notre programmation.

Deuxième difficulté, la vétusté de ce lieu, conçu en 1903, et son manque d'accessibilité, avec l'impossibilité d'accueillir les publics à mobilité réduite... Tous ces éléments cumulés, et aussi l'insécurité d'être locataires, rendent difficile d'envisager l'avenir dans le bâtiment actuel.

La nécessité de plus d'espace pour plus d'activité rend nécessaire de déménager et de passer à un trois salles. Une étude de marché a montré que, dans un territoire loin d'être en sureffectif de salles, nous pourrions rapidement monter à 70 000 ou 75 000 entrées grâce à ces trois salles. A quoi s'ajoute que ce triplement des écrans nous permettra l'accès à une meilleure offre de la part des distributeurs.

Que vous apporte, en plus du soutien politique, l'appui de la Mairie ?

Le terrain – et c'est déjà énorme ! – ainsi que le montage financier, d'autant que nous sommes déjà subventionnés en temps normal. Le parking sera également pris en charge par la Mairie. Surtout, l'oreille attentive et permanente de l' élu à la culture, à nos craintes, à nos besoins, à nos moindres soupirs, nous est extrêmement précieuse. Gabriel Colombet est sur tous les fronts, menant un indispensable travail de "lobbyiste" auprès des autres politiques locaux. On a l'impression que les services de la Mairie, notamment financiers, font vraiment partie de l'équipe. Et ce sans jamais d'ingérence. Je suis vraiment admiratif de cet esprit de confiance mutuelle que la Mairie a su mettre en place.

Vos inquiétudes pour l'avenir ?

Avec le soutien de la Mairie, le cinéma trois salles sera totalement viable. Ce

sera beaucoup plus simple de développer les activités avec les scolaires, avec les publics dits "empêchés" mais aussi pour faire vivre notre label "Patrimoine et répertoire". Pour le moment et sauf exception, à chaque fois que je programme un film de patrimoine, c'est à perte ; avec trois salles, il sera possible de diffuser un Ozu des années 40 et en même temps le dernier Disney. Dans un mono salle classé patrimoine et Art & Essai, chaque séance est une prise de risque alors que le trois salles permettra de trouver des équilibres. Le nou-

veau lieu sera également bien plus propice pour développer les si nombreuses passerelles que peut nouer un cinéma, avec la bibliothèque, avec la salle de spectacle, le CCAS... ■



Vue d'architecte des aménagements du futur Ciné Palace
Ci-dessus l'ancienne salle de cinéma
©Saint-Rémy-de-Provence

je construis ou j'accueille un nouveau cinéma : lequel ? où ? pourquoi ?

Le multiplexe
le Majestic Rive
gauche à Dole
©DR





Jean-Philippe Lefèvre, conseiller municipal à la culture et au patrimoine de Dole, et vice-président culture du Grand Dole

En mars 2025, le groupe Majestic a inauguré un nouveau multiplexe de 10 salles à Dole, le Majestic Rive gauche. Cet équipement haut de gamme accueille également une programmation Art & Essai proposée par la MJC de Dole dans le cadre d'un montage original liant la Ville, la MJC et Majestic. Jean-Philippe Lefèvre, conseiller municipal délégué à la culture et au patrimoine de Dole et vice-président du Grand-Dole, revient sur ce montage.

Quelle est la place du cinéma dans les politiques culturelles ?

Le cinéma est probablement la façon la plus ludique de rencontrer l'art. La preuve en est que des films qui pouvaient, au moment de leur sortie, apparaître comme totalement ludiques voire

de seconde zone sont devenus des classiques. Le film de Georges Lautner *Les Tontons flingueurs* est aujourd'hui considéré comme un véritable classique du cinéma français. Peut-être que les spectateurs n'y ont vu, à l'époque, qu'une sorte de comédie à la française alors qu'ils rencontraient en réalité un très grand dialoguiste et de très grands artistes sans le savoir. Le cinéma est le moyen le plus facile pour le grand public de rencontrer l'art et les artistes et ce, parfois inconsciemment.

Quelle était l'offre cinématographique de Dole avant l'installation du multiplexe ?

En centre-ville, se trouvait un cinéma multisalle déjà propriété du Groupe Majestic et qui datait des années 20. Il y avait par ailleurs un cinéma associatif Art & Essai : le Studio de la MJC qui était subventionné par la collectivité à hauteur de 20 000€ et situé dans des locaux municipaux mis à disposition de la MJC.

Ces deux cinémas n'existent plus. Nous avons transformé le bâtiment de la MJC pour construire un multiplexe sportif en 2018. Dès ce moment-là, la Municipalité s'est placée en intermédiaire entre la MJC et l'ancien cinéma privé pour qu'elle puisse avoir sa place pour continuer son activité de diffusion de films Art & Essai et son action culturelle d'éducation à l'image. Il se trouve que l'ancien cinéma privé a ensuite décidé de fermer ses portes pour ouvrir un très grand multiplexe. Nous avons été à nouveau aux côtés des deux cosignataires pour la rédaction et la signature d'une convention tripartite parce que nous tenons à ce que la MJC puisse continuer son action dans le nouveau multiplexe.

Comment collaborent la MJC et le nouveau cinéma ?

Les recettes de la billetterie, y compris celles des films proposés par la MJC, et les subventions du CNC pour le classement Art & Essai du cinéma reviennent à l'exploitant du multiplexe. La MJC met en place une programmation Art & Essai, une programmation scolaire et une animation de cette programmation – soirées spéciales – ; elle en organise aussi la communication. Pour financer le poste de programmation et des actions d'éducation à l'image, la MJC reçoit une subvention de 20 000€ de la Ville et de 8 000€ de Majestic.

Dans cette affaire, la Ville a été facilitatrice de négociations et défenseuses

de l'Art & Essai. L'important pour nous, c'est qu'il y ait ce répertoire à Dole. Je me suis retenu de toute intervention dans les négociations et ils ont trouvé un accord dont ils sont visiblement très satisfaits. Pourquoi ? Parce que chaque action animée par la MJC permet à l'exploitant d'avoir une grande part de spectateurs Art & Essai. Cela n'est pas négligeable car cela ouvre des possibilités de financement auprès du CNC qu'il n'aurait pas autrement.

Le nouveau cinéma est-il implanté en centre-ville de Dole ?

Le choix de la Ville a été de proposer un terrain très proche du centre ancien pour ce nouveau multiplexe. Il est au cœur de la ville et à la périphérie directe de la ville historique. D'ailleurs, sa situation géographique est intéressante puisqu'il se situe à proximité du Pont Louis XV, central à Dole, et de La Commanderie, la salle de spectacle de la ville. Nous voulions que ce cinéma demeure un cinéma de centre-ville.

Par ailleurs, comme nous sommes dans un secteur classé, le cinéma a été pensé comme tel, notamment en termes de hauteur mais aussi de matériaux avec beaucoup de bois pour qu'il se fonde dans le paysage. Nous avons souhaité aussi que ce cinéma – dernier chantier de notre mandature – se retrouve intégré au grand parc de centre-ville que nous sommes en train de paysager. Il se situe le long d'une balade de mobilité douce

à la croisée de plusieurs voies d'eau et est posé dans un écrin de verdure. C'est vraiment très beau. Nous sommes loin de ces cinémas de zone industrielle.

Le Nord et l'Est font l'objet d'un fort engouement cinématographique. Une notion de "terre de cinéma" vous semble-t-elle pertinente ?

La Ville de Dole a accueilli de nombreux tournages. J'ai fait faire une exposition dans le hall du nouveau cinéma pour montrer toutes les productions tournées dans la commune. Il y a d'ailleurs un magnifique entretien de Claude Chabrol qui raconte le tournage de *La Ligne de démarcation* à Dole.

Cet engouement est lié à l'intelligence et au dynamisme des bureaux d'accueil des tournages qui sont portés par les conseils régionaux. Et chez nous en Bourgogne-Franche-Comté, c'est très ancien. Par ailleurs, notre région a un avantage absolu par rapport à beaucoup d'autres : sa proximité avec Paris en TGV. Or, lorsque le trajet pour se rendre sur un lieu de tournage est de moins d'une heure, il n'y a pas de défraiement. C'est très intéressant pour le producteur.

Un conseil aux élu.es qui voient s'implanter chez eux un multiplexe ?

Les regarder et les accueillir comme des entrepreneurs culturels et non seulement comme des exploitants de salle. ■

La MJC de Dole est depuis longtemps le lieu du cinéma Art & Essai de la ville...

La MJC était l'exploitant du Studio, un cinéma Art & Essai situé dans nos anciens locaux. A partir de 2018, avec la transformation des locaux et le transfert de la MJC, l'activité du cinéma Art & Essai est déplacée dans les locaux du cinéma privé situé en centre-ville de Dole. Avec la fermeture de ce dernier par le Groupe Majestic pour un transfert de son activité dans un nouveau multiplexe, nous avons collectivement – la Ville, la MJC et le Groupe Majestic – repris les négociations pour signer une nouvelle convention.

Que sous-entend cette convention ?

La première chose qu'il faut voir, c'est que le cinéma dit "grand public" et le cinéma Art & Essai, ce n'est pas tout à fait la même temporalité ni le même métier. L'objectif de l'exploitant est de coller à l'actualité cinématographique notamment pour bénéficier du plan de communication des films qui sortent et pour proposer une programmation adaptée à cette actualité de manière très réactive. Dans le cinéma Art & Essai, l'optique est différente car nous éditorialisons les films et nous

« Le cinéma "grand public" et le cinéma Art & Essai ne sont pas le même métier. »

témoignage

les montrons de façon choisie. Nous pouvons travailler à deux ou trois semaines après la sortie nationale mais nous pouvons l'anticiper. Par ailleurs, les aides qui sont accordées par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) sont conditionnées selon les zones géographiques ou encore selon les labels comme l'Art & Essai. Ainsi, avoir la possibilité de faire classer un multiplexe en cinéma Art & Essai est très intéressante.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Il a fallu trouver un accord entre les exigences de l'exploitant qui devait trouver son équilibre dans ce nouveau multiplexe de 10 salles et la MJC pour rétribuer son travail de programmation Art & Essai mais aussi à destination des scolaires, d'organisation d'événements cinématographiques ou encore d'information. Et l'intérêt de la mixité, c'est que ce soit le plus transparent possible pour le public. L'accord que nous avons trouvé nous octroie 24 créneaux par semaine (soit environ 1000 séances par an et 120 films présentés). Par ailleurs, la Ville et le Groupe Majestic nous co-finance respectivement à hauteur de 20 000€ et de 8 000€ par an.

Comment s'organise l'activité Art & Essai dans le nouveau multiplexe ?

Nous avons une programmatrice qui se charge de programmer la totalité des séances Art & Essai dont 70 séances à destination des scolaires lors desquelles tous les films sont présentés en amont par une personne (un bénévole, la programmatrice ou moi-même). Elle organise également 20 soirées thématiques dans l'année.

Par ailleurs, nous proposons des événements spécifiques comme le "coup de cœur du spectateur" et nous sommes engagés, avec le CNC, dans le programme "Ambassadeurs jeunes du cinéma" qui leur propose d'apprendre à communiquer autour du cinéma. ■

Entretien avec
Pierre-Olivier
Laulanné, directeur
de la MJC de Dole

articuler l'action des différents acteurs du cinéma sur mon territoire

Séance au festival
"Issy sur court" à
Issy-les-Moulineaux
©DR





Fabienne Liadze,
maire-adjointe
à la culture
d'Issy-les-Moulineaux

A l'occasion de la création d'un nouveau quartier, la Mairie d'Issy-les-Moulineaux (70 000 habitants) a donné son accord à l'inauguration d'un cinéma UGC de sept salles. Désormais, la ville compte trois acteurs oeuvrant dans le domaine du cinéma aux statuts et missions complémentaires : le multiplexe, le Ciné d'Issy en délégation de service en marché public et la Halle des Epinettes, lieu associatif de médiation de la culture et du cinéma. Le maire de la Ville, André Santini, a chargé sa maire-adjointe à la culture, Fabienne Liadze, de concevoir un projet de politique en faveur du cinéma fondé sur la synergie entre ces trois acteurs du cinéma implantés à Issy-les-Moulineaux.

Quelle est la place du cinéma dans le projet culturel ?

Quand, après avoir été conseillère municipale, je suis arrivée à la délégation culture, en 2017, le mandat avait déjà démarré et je n'avais aucunement anticipé en tant qu'élue une politique spécifique autour du cinéma. C'est à l'occasion d'un projet d'urbanisme que le cinéma s'est imposé à moi comme une priorité.

Quels sont les outils de la Ville en faveur du cinéma ?

Tout d'abord le cinéma Le Ciné d'Issy, implanté à l'auditorium du Conservatoire, avec une jauge de 354 places. Un espace bien particulier puisque partagé entre le cinéma, le conservatoire et l'occupation pour des événements organisés par des entreprises ou par la Mairie. Deuxième outil, La Halle des Epinettes (120 places) où sont organisées des activités culturelles, dont une programmation

de "courts-métrages jeunesse", principalement dédiée à la prévention de la jeunesse et de l'enfance.

Quand est apparue la nécessité d'une nouvelle politique pour le cinéma ?

Lorsque le projet "Cœur de ville" a été initié, il était centré sur la revalorisation du centre-ville. L'implantation d'un cinéma UGC de sept salles a été proposée. Et acceptée. La question de l'avenir du Ciné d'Issy s'est alors posée avec force : ce cinéma aurait-il encore une place ? Réponse immédiate du maire : le Ciné d'Issy n'est pas seulement une salle de diffusion de films mais un espace de rencontre auquel les habitants sont attachés. Il est essentiel et doit être maintenu, tout en accueillant le multiplexe. Avec une exigence : travailler à la complémentarité entre l'un et l'autre. Elle s'inscrit complètement dans la politique de Monsieur le maire de proposer à la population un large choix d'accès à la culture.

Comment définiriez-vous ce projet ?

La politique culturelle de la Ville prend en compte la dimension du cinéma depuis de nombreuses années. Mais, en effet, le maintien d'un cinéma municipal malgré l'arrivée d'un multiplexe m'a encouragée à développer une approche nouvelle. Comment faire du cinéma une "marque" pour Issy-les-Moulineaux ? Et comment développer l'esprit d'un service public du cinéma complé-

mentaire et non en concurrence avec l'UGC ? C'est ainsi que de ce qui aurait pu s'apparenter à une contrainte ou une menace est né un projet politique spécifique. Le cinéma est une chance.

Tout l'enjeu est d'arriver à délimiter, sans contractualisation mais au travers d'une bonne collaboration avec l'ensemble des interlocuteurs, l'identité et le périmètre des uns et des autres tout en favorisant des résonances entre eux. Nous œuvrons à ce que l'UGC nous tienne informés de son actualité et à ce qu'il développe aussi des liens avec le territoire. Pour le Ciné d'Issy, en revanche, nous souhaitons qu'il se déploie sur l'international, sur les villes jumelles (par exemple avec des films arméniens pour l'Année culturelle de l'Arménie, en 2024), sur les scolaires et les associations de la ville souhaitant proposer des thématiques autour du film.

Comment avez-vous nourri votre réflexion ?

Confrontée à cette nécessité d'imaginer une complémentarité entre divers acteurs du cinéma et d'inscrire la dimension cinématographique au cœur de problématiques politiques plus larges – urbanisme, jumelage, action sociale, métiers, rayonnement... –, l'apport de la FNCC m'a été très précieux grâce aux témoignages de collègues. C'est là que j'ai vraiment découvert qu'on pouvait, en tant qu'élue, faire du cinéma l'un de ses axes politiques.



André Santini,
maire d'Issy-les-Moulineaux
@Nicolas Fagot Studio9

J'ai notamment été très intéressée par les propos de la directrice du cinéma de Martigues tenus lors de la présence de la Fédération au Festival de Cannes de l'an dernier. Elle présentait le cinéma non seulement comme un équipement de diffusion de films, mais dès le départ comme un tiers-lieu.

Comment éviter que le multiplexe menace l'avenir du Ciné d'Issy ?

Précédemment, la commande principale était de proposer des sorties nationales et des avant-premières en invitant des acteurs, des producteurs, des réalisateurs. Donc une activité fortement tournée vers l'événementiel et

en concurrence directe avec la logique d'un cinéma privé.

Il faut donc construire une identité tout autre pour le Ciné d'Issy, autour de trois axes : un travail sur les relations internationales et nos quatorze villes jumelles, la poursuite de la bonne coopération avec les scolaires – une coopération déjà existante mais qui aujourd'hui devient une priorité – et le développement de liens avec un certain nombre d'événements de la Ville.

Le deuxième objet du prochain cahier des charges intégrera pleinement le cinéma dans la politique culturelle de la municipalité dont l'ambition est de permettre la rencontre, l'élévation de chacun et le rayonnement de la ville. Avec l'idée de s'attacher à mieux faire connaître le cinéma et ses métiers – peut-être en partenariat avec des écoles. Une perspective de service public qui relève du même état d'esprit présidant à l'organisation du forum annuel autour des journées portes ouvertes de la classe préparatoire aux concours des écoles supérieures d'art de l'école des Arcades.

Un conseil pour favoriser le lien entre les différents acteurs du cinéma ?

Ne pas avoir peur et, au contraire, réfléchir à la meilleure manière de développer la politique autour du cinéma dans un esprit de complémentarité entre l'ensemble des différents acteurs. ■

témoignage

Entretien avec
Jean-Baptiste
Garnier,
directeur du cinéma
UGC d'Issy-les-
Moulineaux

Tout récemment implanté dans un nouveau quartier d'Issy-les-Moulineaux, le multiplexe UGC – troisième groupe privé de France, essentiellement francilien, après Pathé et CGR – compte sept écrans et 1 200 fauteuils. Une "force de frappe" pour la diffusion cinématographique, donc aussi une responsabilité indéniable qui participe de fait au projet culturel du territoire. Quels sont les rapports de l'UGC avec la Mairie d'Issy-les-Moulineaux ? Que lui apporte ses liens avec elle ? Et, plus largement, quelles sont les possibilités de synergie entre le réseau de l'exploitation privée des salles de cinéma et la volonté politique locale au service de l'intérêt général culturel ?

Comment concevez-vous le rôle et la mission d'un complexe de salles privé comme le vôtre dans son lien avec la municipalité ?

Ce complexe existe grâce à la volonté d'UGC mais aussi à la volonté de la Mairie qui a souhaité implanter un nouveau cinéma à Issy-les-Moulineaux. On ne serait pas là sans les élus. D'autant plus que nos intérêts se croisent. Puisque le cinéma est l'une des sorties culturelles privilégiées des Français, il est essentiel pour une municipalité de proposer une offre cinématographique diversifiée et la mission d'UGC est justement d'exposer toute la diversité du cinéma.

Pour nous, au quotidien, la Mairie mais aussi toutes ses entités satellites, comme l'Espace senior ou le centre socio-culturel d'Issy-les-Moulineaux, sont des appuis indispensables pour réellement s'implanter dans le territoire, dans un quartier récemment remodelé. Par exemple, dans le but de rapprocher l'UGC de la Ville, j'ai initié un festival cinéma et écologie, au rythme d'une séance programmée chaque premier lundi du mois.

« C'est toujours une grande fierté pour un directeur de cinéma de travailler en harmonie avec sa mairie. »

L'UGC a-t-il une part de programmation Art & Essai ?

Le groupe UGC met un point d'honneur à ne pas s'en tenir à la seule programmation des blockbusters américains, mais à programmer aussi des films que notre public n'aurait pas forcément découverts autrement. Et ce d'autant plus qu'UGC a inventé le principe de la carte illimitée, ce qui nous encourage à offrir cette diversité de l'offre à notre public, à encourager sa curiosité à travers aussi notre politique de labels et de recommandation. La France est une terre de cinéma, fruit d'un modèle gagnant qui permet à nos œuvres de rayonner partout dans le monde et sur l'ensemble de notre territoire : UGC est très engagé dans la promotion et la préservation des grands équilibres de ce modèle français, qui est un exemple inédit en Europe.

Un cinéma est un gage de rayonnement pour une municipalité...

En effet, il peut être le marqueur fort d'un mandat. Les municipalités souhaitent souvent développer l'offre cinématographique : c'est une nouvelle fois la preuve que le cinéma tient une place particulière dans le cœur des Françaises et des Français. À côté des cinémas privés se développent parfois des cinémas en délégation de service public ou en régie municipale. Dans ce cas, il est absolument essentiel d'articuler intelligemment les grands axes



de la programmation afin d'offrir une parfaite complémentarité d'offre aux usagers. Sortir le même film partout au même moment n'a aucun sens et ne sert ni le succès des films, ni le bonheur des spectateurs. Les films restent alors moins longtemps en salle, et l'exploitant n'est pas encouragé à prescrire pleinement le film. Il est essentiel de préserver un modèle gagnant-gagnant pour tout le monde, et en particulier pour les spectateurs.

Un établissement privé a-t-il vocation à prendre part aux dispositifs à destination des scolaires ?

Bien sûr. Pour une ville ne disposant que d'un mono-écran municipal et d'un grand nombre d'établissements scolaires, il est de notre point de vue tout à fait logique qu'un cinéma privé y participe. Nous sommes tout à fait en mesure de participer à l'effort collectif en matière d'éducation artistique et de médiation culturelle ; notre programmation est d'ailleurs naturellement en

phase avec cet objectif. De surcroît, les séances scolaires sont un lien essentiel avec la population et permettent ainsi de toujours mieux inscrire le cinéma dans son territoire. Ensuite, c'est le public de demain. Ces séances transmettent un appétit pour le 7^e art dont in fine nous bénéficions.

Nous sommes souvent sollicités par les professeurs dans leur emploi de la part collective du Pass culture. Ils nous appellent en nous demandant de projeter tel ou tel film. Et, grâce à nos sept salles, on arrive toujours à s'arranger. C'est toujours un plaisir pour nous d'offrir aux jeunes toute la diversité du cinéma dans des conditions de projection optimales.

Quels conseils aux élu.es pour favoriser le lien avec les salles privées ?

Nous servons toutes les Françaises et tous les Français. La mission d'UGC, encore une fois, est véritablement de

contribuer à la curiosité des spectateurs. Nous avons un intérêt commun qui est de satisfaire cette appétence pour le cinéma de nos concitoyens.

Pour mettre en œuvre au mieux cette volonté commune, il ne faut pas hésiter à créer du lien avec les exploitants, à aller les voir, à échanger. À partir du moment où la municipalité nous en fait la demande, on s'engage toujours. Nous sommes en France, pays de la diversité culturelle qui n'existerait pas sans une volonté politique forte et déclinée à tous les échelons de l'action publique. Nous prenons donc pleinement notre part pour accompagner ces politiques culturelles, sans se contenter de faire des entrées sur des blockbusters américains. C'est toujours une grande fierté pour un directeur de cinéma que de travailler en harmonie avec sa Mairie. On est très heureux de bénéficier d'un regard attentif de la Mairie sur nous. Être considéré comme un véritable acteur culturel est très valorisant pour une salle de cinéma privée. ■



témoignage

Entretien avec
Alexander Lebier,
chargé de médiation
et de programmation
à la Halle des
Épinettes à Issy-les-
Moulineaux

« La multiplicité
des acteurs n'est
pas un problème
mais une force. »

Le Clavim est une association culture/animation qui met en œuvre des actions et des animations pour les habitants d'Issy-les-Moulineaux. Elle gère les accueils de loisirs de la Ville, les séjours de vacances, les sept maisons de quartier, les services de prévention ainsi que des établissements culturels dont la Halle des Épinettes pour la médiation culturelle autour du cinéma (projections, ateliers, ciné-rencontres, ciné-débats...). Aux côtés du Ciné d'Issy et de l'UGC, la Halle des Épinettes – affiliée à la Fédération nationale de ciné-clubs Inter Film – est depuis 20 ans l'un des acteurs-clés du cinéma à Issy-les-Moulineaux, notamment pour l'éducation culturelle et artistique.

Comment articuler l'activité "grand public" de l'UGC avec la finesse du travail culturel et social de votre structure ?

Il faut tout d'abord souligner la qualité de la programmation de l'UGC et du Ciné d'Issy, qui en tant que salles d'exploitation commerciale, programment régulièrement du cinéma dit « de patrimoine » ou d'auteur. L'articulation consiste à coordonner des manifestations spécifiques à l'échelle de la Ville pour lesquelles, en tant que pôle d'éducation aux images, la Halle des Épinettes assure l'interface entre acteurs associatifs, établissements scolaires et culturels et les salles d'exploitation commerciale.

L'ouverture du multiplexe a-t-elle perturbé vos activités ?

Je me suis réjoui de l'arrivée d'UGC. Plus l'offre est importante mieux tout le monde s'en porte. On a pu un temps craindre que le multiplexe impacterait notre fréquentation. Cela n'a pas été le cas. En tant que médiateurs, nous ne sommes pas dans une logique quantitative d'entrées. D'une part, le bon rythme pour nous c'est en moyenne une séance

pour les enfants et une séance pour les adultes tous les 15 jours. Et, d'autre part, notre objectif est ailleurs : que quelque chose se passe à chaque fois, parfois avant les projections (court-métrage proche de la thématique du film projeté, petit show-case...) et surtout après la projection (rencontre avec un professionnel, discussion avec le public...). De surcroît, le moteur de nos actions tient au moment de convivialité, très favorable aux échanges informels, que nous proposons systématiquement à la fin de chaque événement, ce que ni l'UGC ni le Ciné d'Issy, dont la jauge reste un peu intimidante, ne peuvent faire.

Avez-vous des liens avec l'UGC ?

A leur arrivée, nous avons organisé en commun, avec une plaquette de présentation réunissant nos deux programmations, une édition de la Fête du cinéma d'animation, notre mission en tant qu'adhérents de l'Association française du Cinéma d'animation étant de coordonner la Fête à l'échelle de la ville, qui a lieu en octobre. Pour cet événement, la Halle des Épinettes prenait en charge les rencontres et l'UGC deux avant-premières. Ce qui a très bien fonctionné.

Avec le Ciné d'Issy ?

Pendant d'importants travaux de rénovation de la Halle des Épinettes, le Ciné d'Issy a accueilli plusieurs de nos événements en hors-les-murs – l'occasion de resserrer notre partenariat en

harmonisant nos programmations sur des temps forts, notamment autour des courts-métrages et du cinéma d'animation. La Halle réouvrant prochainement, nous souhaitons approfondir ce partenariat où le Ciné d'Issy creuserait le sillon des propositions thématiques en lien avec le territoire, la Halle des Épinettes pouvant se concentrer sur les médiations sur-mesure, les master classes de professionnels et les ciné-spectacles, en lien avec l'Éducation nationale.

Un conseil à adresser aux élu.es pour favoriser la synergie entre les différents acteurs du cinéma sur leur territoire ?



La Halle des Épinettes ©Eve Saint Ramon

La multiplicité des acteurs n'est pas un problème mais une force, une richesse, une complémentarité, car le rapport de chacun avec ses différents publics n'est pas de la même nature. A Issy-les-Moulineaux, l'UGC vise le grand public, le Ciné d'Issy remplit sa mission de salle Art & Essai et la Halle des Épinettes a pour objectif principal de fédérer une communauté d'intérêt dans laquelle cohabitent des personnes de tranches d'âges différentes, d'horizons socio-professionnels variés, d'origines diverses et de créer du lien dans une logique participative. L'important est de se parler entre acteurs, entre élus municipaux et représentants associatifs et, avant tout, de rester à l'écoute des usagers.

Avez-vous un projet, un souhait, peut-être un rêve ?

Je rêve que peut-être un jour on puisse mener des actions dont à la fois l'UGC, le Ciné d'Issy et la Halle des Épinettes seraient parties prenantes. Peut-être sous la forme d'un festival, non pas piloté par les uns ou les autres, mais organisé vraiment à l'initiative des habitants. Et que tout le monde participe, non seulement les acteurs professionnels mais aussi les médiathèques, les accueils de loisirs, les écoles, les collèges... Je rêve aussi de construire des partenariats avec d'autres villes, soit de l'agglomération, soit du département. ■

orienter mon cinéma municipal et l'accompagner face à l'arrivée d'un multiplexe

Le cinéma municipal de
Saint-Martin-d'Hères
© Ville de Saint-Martin-
d'Hères





Claudine Kahane,
maire-adjointe aux
affaires culturelles de
Saint-Martin-d'Hères

Parmi les neuf équipements culturels municipaux de la ville de Saint-Martin-d'Hères (38 000 habitants), dans la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, l'un d'eux est un cinéma. Claudine Kahane, maire-adjointe à la culture, et Charles Quénard, directeur des affaires culturelles, soulignent l'extrême attachement de la population à Mon Ciné. Et expliquent l'avantage de son statut en régie directe pour développer une ambition de politique culturelle en complémentarité avec les autres services culturels de la Mairie.

Les cinémas municipaux sont suffisamment reconnus au niveau national ?

La communication sur les cinémas municipaux est sans doute insuffisante et j'espère que votre guide va contribuer à leur meilleure reconnaissance, car ils méritent d'être valorisés. Tout le monde sait qu'une bibliothèque est un équipement municipal très apprécié, ce qui est beaucoup moins le cas pour les cinémas municipaux. D'ailleurs, la suspension – effarante – de la part collective du Pass culture, qui contribue pour beaucoup à la présence au cinéma des scolaires (40% de la fréquentation cette année sur l'ensemble des dispositifs, à quoi s'ajoutent des séances avec des crèches), montre un manque d'attention au niveau national à ces cinémas et plus généralement aux petites salles. Pour notre part, nous avons réussi à maintenir tous les engagements prévus, mais c'est un exemple typique de non-aide du Gouvernement aux équipements municipaux.

La politique en faveur et avec le cinéma a-t-elle toujours été une priorité de la municipalité ?

Le cinéma municipal Mon Ciné – un mono-écran de 140 places, labellisé Art & Essai, avec les mentions "Jeune public" et "Recherche et découverte" – existe depuis près de 40 ans. L'équipe municipale y est très attachée. Il est en effet très utilisé par les scolaires, organise beaucoup de séances de débat, d'échange et travaille en lien avec de nombreuses associations (une trentaine par an). Nous avons par exemple inauguré hier soir la 8^e édition des "Rendez-vous des cinémas d'Afrique" dont la programmation se prépare avec une dizaine d'associations. Pas une semaine ne se passe sans une soirée-débat. Nous sommes également très proches du campus universitaire de Grenoble, l'occasion de partenariats étroits. A cela s'ajoute une politique tarifaire très intéressante (4,5€ la place pour un adulte). Le cinéma est vraiment l'un des équipements culturels centraux de la Ville. Ce que confirme sa forte fréquentation : 33 300 entrées sur l'année 2024.

Plus généralement, notre politique culturelle est déployée selon une délibération-cadre signée début 2021 qui en fixe les grands axes : la jeunesse au cœur du projet – nous sommes très fiers d'être labellisés "100% EAC" –, la démocratie culturelle, l'accessibilité dans tous les sens du terme et les par-

tenariats. L'équipement central qu'est le cinéma s'inscrit complètement dans ces orientations.

Le budget consacré à Mon Ciné ?

Le budget de fonctionnement tourne autour de 470 000€ par an, dont 70% pour le personnel. Il se compose à 78% de dotations publiques dont une très faible part vient d'institutions nationales : sur les 366 000€ de dotations publiques, 320 000€ proviennent de la Ville. Ce qui là encore est un signe d'une faible reconnaissance par l'Etat. Un cinéma municipal ne peut vivre qu'avec un très fort engagement de la commune et une grande stabilité politique. Pour l'investissement, la municipalité a consacré depuis huit ans 350 000€ pour l'entretien, la rénovation du bâtiment et l'équipement technique avec, à venir en 2025, 100 000€ pour un changement de projecteur.

Diriez-vous qu'un cinéma municipal joue un rôle de même nature qu'une bibliothèque ?

Je ne ferais pas la différence... Certes les bibliothèques sont plus que les autres des équipements de proximité. Mais l'attache des Martinerois au cinéma est presque sentimentale, tout autant que pour la bibliothèque. Ils s'y sentent chez eux. C'est un lieu engagé de débat, mais aussi un lieu de cocooning où l'on partage un moment en famille, avec ses enfants.

L'un des éléments importants, probablement lié au caractère municipal, tient à son partenariat fort avec d'autres équipements culturels. La galerie d'art contemporain est à dix mètres de Mon Ciné, donc un lien physique que nous avons réussi à redoubler par des liens de programmation et d'action. D'autres activités partagées de ce type sont tissées avec la médiathèque ou les salles de spectacle.

Quel est à vos yeux l'avantage du statut municipal ?

Certes la gestion directe a un coût mais elle apporte une pleine maîtrise d'un projet artistique et culturel en lien étroit avec les choix de la politique culturelle de la collectivité. Elle favorise également les dynamiques transversales. La richesse d'une collectivité tient à sa capacité à pouvoir s'appuyer sur des compétences et des expertises diverses, de la petite enfance à l'environnement, de la jeunesse au CCAS. Si l'ensemble de ces compétences sont municipales, le travail coopératif en est fortement facilité.

Dans les discussions sur l'avenir de Mon Ciné dans la perspective de l'arrivée d'un multiplexe, l'évolution vers une délégation de service public n'a même pas été envisagée. Ici la culture n'est jamais considérée comme une source d'économies importantes. Et ce alors même qu'elle peut parfois être perçue comme une forme de luxe.



La Mairie a donné son accord pour l'installation du multiplexe...

Nous ne nous y sommes pas opposés. Ce cinéma va s'installer dans le cadre de l'ouverture en octobre dernier d'un pôle de vie (commerces, restauration, loisirs, tiers lieu...) très important sur le site d'une ancienne usine Neyrpic. Le projet peut être bénéfique pour tout le monde, notamment dans le domaine de la communication. Notre volonté est de ne pas être en concurrence mais en complémentarité – notre cinéma est labellisé Art & Essai, ce que ne sera pas le multiplexe. Par exemple, Mon Ciné

propose des séances dites "de rattrapage" consacrées à des films grand public sortis quelques semaines ou mois auparavant. Ces films n'étant plus programmés dans les salles commerciales, les gens sont ravis de pouvoir les voir alors qu'ils les ont ratés au moment de leur sortie.

Quel conseil donneriez-vous aux élu.es disposant d'un cinéma municipal pour l'accompagner face à l'arrivée d'un établissement privé ?

Il me semble important de considérer qu'un cinéma n'est pas simplement

un lieu où l'on est seul face à un écran. C'est un lieu de partage. Tout ce qu'on peut apporter comme animations est essentiel. Tous les enfants scolarisés à Saint-Martin-d'Hères vont plusieurs fois par an à Mon Ciné ! Quant aux liens avec le multiplexe, il me paraît nécessaire d'être dans une démarche de partenariat. Plus largement, il est indispensable de croire en l'importance d'une politique culturelle de proximité, en connexion avec les acteurs du territoire. L'engagement politique et la co-construction avec tous sont des composantes importantes du succès d'un cinéma municipal. ■

Ouverture de l'édition 2025 du festival Rendez-vous des cinémas d'Afrique ©B.Frenette

penser le cinéma comme un projet politique

Le cinéma
La Cascade à Martigues
©Ville de Martigues





Catherine Mallet,
directrice du
cinéma La Cascade
et Florian
Salazar-Martin,
maire-adjoint à
la culture et à la
ville durable de
Martigues

La Ville de Martigues a décidé de créer un nouveau cinéma en transférant l'activité du cinéma associatif mono écran Le Renoir dans le centre historique, là même où se trouvaient auparavant des cinémas privés depuis 1910. La Cascade cinéma, doté de trois salles, est né il y a trois ans et demi. Florian Salazar-Martin, maire-adjoint à la culture, à l'environnement, à la biodiversité et au développement écologique, et Catherine Mallet, directrice et programmatrice de la structure, expliquent comment ils ont pensé cet équipement pour en faire un espace attractif et inclusif au cœur de la cité.

Martigues a une longue histoire avec le cinéma...

Catherine Mallet. A Martigues, la première salle de cinéma s'installe en 1911, véritable théâtre et salle de projection cinématographique capable d'accueillir plusieurs centaines de spectateurs au cœur même d'une salle de spectacle. Cet établissement se nomme Le Nouveau Théâtre, il changera de nom en 1928 pour devenir La Cascade. Nous sommes en cœur de ville, c'est le lieu des représentations d'opérettes, théâtrales, des concerts, des projections de films et des réunions politiques ou syndicales, etc. Et surtout, nous avons découvert que le parc de salles était très dense puisqu'il y a eu jusqu'à six établissements avec quasiment 3 000 fauteuils à la fin des années 30-40 pour une ville de 11 000 habitants.

Florian Salazar-Martin. Il y a également un lien avec l'histoire du cinéma : *Toni* de Jean Renoir a été tourné en 1934 à Martigues et il y a eu de très nombreux tournages qui ont ponctué l'histoire de cette ville dont le fameux *La Cuisine au beurre* de Gilles Grangier et aujourd'hui *Titane* de Julia Ducournau.

Cette histoire est valorisée par les politiques culturelles ?

FSM. Depuis une dizaine d'années, nous avons lancé une filière cinéma qui intègre tout ce qui se fait dans ce domaine en tenant compte des acteurs qui étaient à Martigues mais aussi plus largement en Région Sud. Cela s'est concrétisé par le travail public/privé sous la houlette de la communauté d'agglomération du Pays de Martigues pour construire une arborescence d'intérêts et de perspectives dont l'objectif était de développer la filière cinéma dans tous ses aspects : tournages, diffusions, formations, aides à la production. Concrètement, nous avons aujourd'hui des studios à vocation internationale avec Provinces Studios, un cinéma – La Cascade –, une cinémathèque Prosper Cnidzaz et une série de dispositifs d'accompagnement dans de nombreux domaines en particulier pour la sensibilisation aux images notamment dans le domaine écologique ! Cette politique se construit au fil de l'eau en intégrant toutes les ressources disponibles et se nourrit des propositions diverses qui viennent à nous.

Outre ce nouveau cinéma associatif, Martigues compte également un cinéma privé...

FSM. Nous avons des salles de cinéma privées historiques en centre-ville et nous avons accompagné les proprié-

taires pour construire un multiplexe de 11 salles dans une zone d'activité commerciale. Nous avons voulu que le cinéma privé puisse trouver une vraie place au sein du grand territoire, d'où un travail avec les autres cinémas – nombreux et de bonne qualité – autour de Martigues afin qu'ils ne soient pas impactés par ce grand équipement. Et notre nouveau cinéma public, régie par une association, se devait de reprendre place là où le cinéma privé avait pendant près d'un siècle œuvré !

Comment pense-t-on une salle de cinéma pour qualifier son attractivité au cœur de la cité ?

CM. Laurent Creton, professeur des universités en économie du cinéma, s'exprimait au moment de la crise du Covid : « *Penser la salle, c'est être capable, sur la base de ce qui a été accompli, de se dire ce que sera demain.* » Il y a vraiment l'idée que la salle de cinéma est un élément actif de la vie. On l'envisage dans son environnement, son positionnement géographique et son impact sur le territoire. Par ailleurs, on prend en compte non seulement la dimension de proximité mais également une offre d'actualité. Penser une offre artistique et culturelle au cœur d'une exploitation, c'est aussi établir une stratégie en ressources humaines suffisante pour la réussite du projet d'établissement. Les savoir-faire ne doivent pas être négligés et être en nombre suffisant au regard du projet.

Comment qualifier la salle de cinéma d'espace d'émancipation, de composante dynamique de la ville, d'élément majeur au projet urbain ?

FSM. Nous pensons la salle de cinéma aujourd'hui comme un équipement culturel comme un autre. La salle de cinéma ne se résume pas à son activité première. Elle est aussi un lieu d'actualité, de débat et de rencontre. Donc c'est un outil très précieux qui va au-delà de la diffusion. Il faut tout de suite s'interroger sur l'architecture et la notion de praticité.

Je suis toujours déçu lorsque je vois des nouveaux projets de cinéma qui ne prennent pas en compte l'avant et l'après séance. Ce que nous avons essayé de faire avec La Cascade, c'est de penser le cinéma comme un lieu culturel avec des espaces libres. Ainsi la petite salle, plutôt réservée à la programmation jeunesse est modulable avec des sièges rétractables, ce qui légitime de multiples utilisations, ateliers divers, post synchronisation son, formations... Il faut qu'il y ait un vrai projet politique, au delà du geste technique, créer ou rénover un cinéma, c'est créer un espace public, c'est donner la possibilité à des personnes dans leur diversité, individu, famille, enfant, de se construire, de se fréquenter, d'échanger, un besoin premier aujourd'hui ! Il faut penser la convivialité, l'expérimentation et surtout, prendre en compte la pratique et les usages des personnes.

CM. Dans une démarche de qualification de l'établissement, le projet architectural est fondamental mais pour cela il faut un projet politique et une intention. Ce projet architectural doit répondre à trois critères : qu'il soit design, fonctionnel et modulable. De notre côté, après trois ans et demi d'ouverture, nous mesurons le travail du cabinet d'architecture "Tiers LAB" qui a su répondre à cette commande politique pour la création d'un hall et d'un jardin particulièrement singulier. Ce n'était pas gagné d'avance car il fallait que tout le monde s'aligne, que le projet architectural soit cohérent avec le projet politique et culturel et que nous allions aussi dans le même sens. Cela se vit au fur et à mesure et cela se teste encore. Dernier élément indispensable, la dimension inclusive de l'établissement. Au-delà de la commission d'accessibilité, il faut travailler avec les services publics de proximité notamment pour réfléchir à l'accueil le plus complet possible et penser une programmation de films et d'actions culturelles hospitalières dans sa forme et ses contenus.

Quelle dynamique cela construit dans la ville ?

FSM. Ce lieu donne envie d'y venir et d'y proposer des actions. La ville soutient cette dynamique en incitant à l'utilisation du lieu pour en faire un espace commun. Cet espace public peut être une salle, une cour ou encore un jardin, ce qui facilite l'appropriation par tous

et toutes. C'est aussi penser aux amateurs, aux métiers avec des ateliers d'acteurs de cascades, de danse, de musique... des réunions publiques... et en prévision un marché de producteurs ! On réfléchit de même pour aménager tous nos lieux culturels sur la base de ce concept.

CM. L'idée est vraiment d'accueillir tout le monde y compris ceux qui viennent simplement le temps de leur pause-déjeuner par exemple. Cela crée une dynamique dans la ville mais il faut le faire savoir parce que cela n'est pas spontané. Il faut inscrire l'établissement dans la façon dont les habitants vivent la ville et construire leur parcours, en faisant garder son panier de courses le dimanche matin après le marché pour assister à la séance de 11h, également en emmenant les enfants voir un film à la sortie de l'école avec le cinécartable...

Par ailleurs, cet accueil des familles est très important. C'est pour cela qu'il y a non seulement une programmation adaptée et une politique tarifaire attractive mais également du mobilier adapté aux plus jeunes, des sanitaires enfants et une petite salle faite à la hauteur d'enfant de toutes les couleurs...

Quels conseils donneriez-vous à des élus.es qui souhaitent se lancer dans un tel projet ?



© Ville de Martigues

CM. Avoir une veille commune et que les partenaires et professionnels du territoire accompagnent les élus. On ne peut pas être expert en tout et si nous devons réfléchir ensemble, il faut partager nos savoir-faire pour construire collectivement. Enfin, le plus important, c'est le sens, c'est-à-dire ce que l'on veut offrir aux habitants. Et s'interroger sur les fonctions de la salle de cinéma en tant que lieu d'action culturelle, d'éducation populaire et de bien être. C'est ce qui va permettre de construire le projet et de le défendre politiquement.

FSM. Ce que je conseillerais, c'est d'aller au-delà de la commande et de réfléchir ensemble pour construire un projet avec la plus grande focale, et ce avec tous les acteurs. Nous ne sommes jamais trop pour garantir la qualité d'un équipement public ! Il est important de ne pas se presser, d'être conseillé et de travailler de manière démocratique en se posant les bonnes questions et définir une prospective pour son cinéma en s'inscrivant dans l'avenir, dans l'ambition du demain. ■

Label Art & Essai

Porté par le CNC, le classement Art & Essai allie la reconnaissance symbolique des salles exposant une proportion conséquente de films recommandés Art & Essai et une gratification financière. Ce dispositif décide du classement après avis d'une commission de 20 membres (représentants de l'Etat, professionnels et personnalités qualifiées) qui établit la liste des œuvres labellisées sur recommandation de l'Association française des cinémas Art & Essai (AFCAE). Les labels, cumulables, sont au nombre de trois : Jeune public, Recherche et découverte et Patrimoine et répertoire. **Plus d'informations.**

Aides sélectives

L'aide sélective à la petite et moyenne exploitation est attribuée par le CNC aux exploitants privés, associatifs et aux personnes publiques propriétaires et/ou exploitantes. Leur attribution pour la création et la modernisation des établissements doit favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié de cinémas offrant une programmation elle aussi diversifiée

et de qualité. Pour solliciter cette aide, l'établissement doit avoir réalisé, en moyenne, moins de 1% des entrées sur le territoire national. **Plus d'informations.**

La loi "Sueur"

Dans sa version de 1992, la loi sur les aides financières des collectivités en investissement et fonctionnement, dite loi "Sueur" (du nom du sénateur Jean-Pierre Sueur), permet, via une convention entre l'équipement et la ou les collectivités, l'attribution de subventions d'investissement ou de fonctionnement aux cinémas qui réalisent moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou sont classés Art & Essai. Elle n'autorisait pas, en revanche, le soutien d'une collectivité pour la création d'un cinéma. Le cumul des subventions des collectivités territoriales peut atteindre 30% du chiffre d'affaires du cinéma (en cas de subvention de fonctionnement) ou 30% du montant des travaux (en cas d'investissement sous forme de travaux). Un taux temporairement majoré à 60% en 2021 et pour 4 ans, dans le cadre du plan de relance post-Covid de l'exploitation cinématographique. En 2022, la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale modifie la loi Sueur pour autoriser les collectivités territoriales à financer la création de cinémas, et non plus seulement leur modernisation ou leur extension.

Plus d'informations.

Conseillers cinéma des DRAC

Les conseillers cinéma et audiovisuel des Directions régionales des affaires culturelles sont chargés de développer une politique cinématographique structurante à l'échelle de leur territoire. Leurs missions recoupent notamment l'exploitation cinématographique avec le suivi du réseau Art & Essai, l'instruction des dossiers soumis aux commissions départementales d'aménagement cinématographique (CDACi), l'instruction des demandes de création et d'extension de réseaux de cinémas itinérants et le suivi des principales structures régionales qui permettent de structurer l'offre cinématographique. Le périmètre de compétence des conseillers cinéma des DRAC comprend également la diffusion (instruction des demandes de pro-jets en plein air, soutien aux grandes manifestations d'intérêt régional...), la création (participation aux commissions régionales d'aides à la création, conseils et informations...), l'éducation à l'image (suivi de la mise en œuvre des dispositifs nationaux à destination du jeune public sur le temps scolaire et hors temps scolaire et suivi de la mise en place des enseignements de spécialité) et le numérique (soutien aux structures qui interviennent dans le champ du numérique et accompagnement des appels à projets nationaux "numérique et multimédia"). **Plus d'informations.**

Les modes de gestion

Les différents modes de gestion d'un établissement cinématographique, qui dépendent d'abord du statut du propriétaire du bâtiment – selon qu'il est privé ou public –, peuvent se résumer en deux philosophies distinctes : l'exploitation cinématographique érigée en service public culturel et l'exploitation cinématographique comme activité commerciale. Il faut dès lors préciser que les collectivités sont autorisées à ériger l'exploitation d'une salle de spectacle cinématographique en service public municipal seulement en cas de carence de l'initiative privée et ce donc : s'il n'existe pas de salle dans la commune, s'il a existé une salle qui a parti-cipé à la vie culturelle du territoire mais qu'elle a fermé ou encore si les salles existantes n'assurent qu'une programmation dite "grand public". Les modes de gestion d'un cinéma public sont au nombre de quatre : la gestion directe, la gestion déléguée à un tiers de droit privé, la gestion par l'intermédiaire d'une autre structure juridique autonome (SPL, EPCC, SEM ou SCIC) ou encore la location à bail. De ces modes de gestion dépend le degré de maîtrise de la politique de programmation et d'animation ainsi que les modes de financement du projet souhaité par la collectivité.

Tous les modes de gestion d'un établissement cinématographique sont détaillés dans la brochure de l'ADRC intitulée **Créer ou transformer son cinéma.**

Les liens vers Internet sont actifs sur le Guide cinéma consultable sur le site de la FNCC (www.fncc.fr)



Soutien automatique à l'exploitation

Le CNC ouvre automatiquement un compte de soutien pour chaque cinéma dont le titulaire est le propriétaire du fonds de commerce. Ce compte est alimenté automatiquement par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement peut le solliciter pour financer des travaux et des investissements destinés à le moderniser ou à créer un nouvel établissement. Selon l'état du compte, le montant du soutien pourra s'élever jusqu'à 90% du montant hors taxe des travaux éligibles. **Plus d'informations.**

CDACi et CNACi

Les projets de création ou d'extension de salles de cinéma font l'objet d'une demande d'autorisation d'aménagement cinématographique examinée par une commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi) qui se prononce sur deux critères : l'effet potentiel sur la diversité de l'offre cinématographique dans la zone d'influence concernée et l'effet du projet sur l'aménagement culturel du territoire, la protection de l'environnement et la qualité de l'urbanisme. En cas de recours contre les décisions d'une commission départementale, ceux-ci sont examinés par la Commission nationale d'aménagement cinématographique (CNACi). **Plus d'informations.**

Cartographie de l'ADRC

L'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions met à disposition de ses usagers et de ses adhérents une **cartographie dynamique** regroupant les informations publiques de plus de 2 000 cinémas implantés sur le territoire. Cet outil a été créé en col-laboration avec l'entreprise SOGEFI et construit à partir de données de l'Open data et de données du CNC en accès libre. Il permet également de visualiser le nombre d'écrans, de fauteuils, d'entrées, l'indice de fréquentation, la typologie, le classement et les labels, les données sociodémographiques INSEE de la localité ainsi que l'inscription de leur ville à l'un des programmes ANCT (Petites villes de demain & Action Cœur-de-ville) et le nombre d'interventions de l'ADRC en films inédits et en films de patrimoine.

Territoires et cinéma

Créée en 1989, l'association Territoires et cinéma – une association à destination des élus des collectivités – a pour objectifs de favoriser le dialogue entre les élus et les professionnels, d'assurer une meilleure formation des élus aux enjeux du cinéma et d'être un partenaire pour le Centre national du cinéma (CNC), les associations d'élus ou encore des organisations professionnelles et des associations culturelles. Dans cette optique, l'association propose des thèmes de réflexion prioritaires tels que la complémentarité des interventions des collectivités entre elles et avec l'Etat, le rôle des collectivités dans l'éducation aux images ou encore la place du cinéma dans les territoires (centre-ville, zones rurales...).

Site de l'association.

Travelling

Travelling est un service de covoiturage proposé sur le territoire national aux salles adhérentes d'un réseau de cinémas indépendants. Le projet est porté par l'Association des cinémas de recherches indépendants de la Région Alpine (AcirA) avec le concours du GRAC, des Ecrans et du Plein champ et le soutien du Centre national du cinéma et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il repose sur trois principes : le geste citoyen et solidaire grâce à la gratuité des trajets, le soutien à la vie culturelle locale et la démarche éco-responsable.

Plus d'informations.

Sylvie Robert présidente de Territoires et cinéma

« Nous sommes dans un moment où la question culturelle devient un véritable enjeu démocratique. Le cinéma, avec la lecture publique et les lieux de création, fait partie des lieux et de l'offre qui deviennent essentiels. Nous avons sur les territoires des opérateurs privés mais également des cinémas Art & Essai, municipaux ou associatifs, qui de manière complémentaire garantissent une forme de diversité de l'offre. A ceux-là s'ajoutent des cinémas itinérants et des ciné-clubs qui permettent d'étendre le rayon de diffusion et d'organiser des discussions et des débats.

Territoires et cinéma doit travailler à l'aménagement du territoire pour que tous les habitants puissent avoir accès à un écran mais également qu'on puisse y garantir la diversité de l'offre de diffusion et des actions d'éducation à l'image pour apporter une dimension de débat, d'échange et de confrontation d'idées. Avec les élus, le Centre national du cinéma mais aussi tous ceux qui vont faire vivre les films, l'association doit faire en sorte que partout sur le territoire il y ait régulièrement des possibilités de rencontrer collectivement l'image et d'en discuter. » ■

construire et accompagner une politique publique du cinéma dans ma ville

Cap Ciné à Agen
© Ville d'Agen





Nadège Lauzzana,
maire-adjointe
d'Agen et présidente
de l'ADRC

Nadège Lauzzana, préside depuis dix ans l'Association nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC), opérateur du Centre national du cinéma et de l'image animée sur les territoires. Son expérience approfondie de l'action municipale acquise au travers de deux mandats de maire-adjointe à la culture de la Ville d'Agen, où elle est maintenant en charge des questions de santé, lui permet de mesurer concrètement le rôle stratégique de l'action publique dans le domaine du cinéma pour le développement des territoires.

On pointe parfois le faible engagement des collectivités envers le cinéma...

C'est l'inverse qui est vrai : sur les 2 000 établissements cinématographiques en France, 80% relèvent de la petite exploi-

tation (un à trois écrans). Dans cet ensemble, 20% des cinémas sont directement portés par des collectivités et 50% ont une attache directe avec la collectivité, laquelle soit construit ou met un lieu à disposition, soit abonde à leur fonctionnement par une subvention. On peut se féliciter du véritable succès du plan de déploiement du service public de la culture par le cinéma et l'action culturelle porté par Jack Lang en 1983.

En revanche, il est vrai que des représentations inexactes persistent : pour beaucoup, quand on pense cinéma, on pense circuit et multiplexes... Non seulement le cinéma ne se réduit aucunement à ces entreprises privées qui sont importantes mais, de surcroît, même dans ce cas, il y a souvent une part significative de politique publique pour soutenir certaines actions. C'est tout particulièrement le cas des dispositifs d'éducation à l'image. Dans certains cas, un établissement du circuit CGR peut déve-

lopper une programmation Art & Essai, une diffusion en version originale (VO) ou assurer l'accueil de dispositifs nationaux d'éducation à l'image.

A quoi tient l'excellence du modèle français du cinéma ?

Quand on parle de culture, on pense d'abord au spectacle vivant plutôt qu'au cinéma... qui, lui a aussi, une vocation économique. La création du Centre national du cinéma (CNC), bras armé du ministère en matière de cinéma, a développé un système très vertueux pour la création, la diffusion, l'exploitation mais aussi pour le soutien aux auteurs.

De manière générale, le dynamisme du cinéma tient à l'équilibre entre l'auteur, la diffusion et la dimension commerciale de l'exploitation cinématographique soutenue par des politiques publiques majeures menées par le CNC.

Cet engagement de la puissance publique a également contribué à développer le réseau des salles de cinéma. C'est l'un des plus grands maillages en équipements culturels en France – bien souvent la dernière petite lumière allumée –, un réseau qui est complété dans la ruralité par l'important déploiement des circuits de cinéma itinérant.

Et partout, autour d'une rencontre, d'un débat, le cinéma est le lieu d'une ouverture sur le monde et d'un partage des émotions extraordinaires !

Cela est possible grâce au soutien du CNC.

Extraordinaire est aussi, le système de la taxe spéciale affectée (TSA) gérée par le CNC prélevée sur la billetterie des salles et dont le rendement permet le soutien à la création, à la construction de salles abondant ainsi une remarquable solidarité interprofessionnelle. Aujourd'hui quand certaines structures culturelles peuvent être bousculées par la raréfaction des budgets des collectivités, cette épargne forcée est vertueuse pour toute l'économie de la filière. Ce qui confère au cinéma, une précieuse capacité de résilience qui, au travers de multiples tempêtes – et elles n'ont pas manqué ! –, a fait ses preuves depuis 40 ans.

Par exemple, au moment du Covid, la création française ne s'est pas arrêtée alors que les fictions américaines s'étaient complètement effacées ; or c'est la création qui maintient la fréquentation. On a recensé plus de 200 millions d'entrées en 2019 et le bilan de 2024 est de plus de 180 millions, avec une forte part de films français et européens et également une très importante proportion de films Art & Essai.

Comment s'est construite l'offre cinématographique à Agen ?

Mon expérience à Agen m'en a convaincue. En m'y installant en 1984, j'ai constaté que le cinéma CGR ne diffusait aucun film en version originale. Une de

mes premières actions « militantes » a été d'aller voir, avec quelques amis, le directeur des cinq salles existantes pour réclamer de la diffusion en VO. Face à un refus répété, nous avons rencontré l'élue à la culture d'alors, Marie-Thérèse François-Poncet, qui nous a tout de suite mis à disposition une salle de 120 fauteuils, une ancienne caserne de pompiers.

La première étape a été d'y monter un ciné-club. Mais la machine s'est emballée, et le ciné-club est devenu en 1995 un véritable cinéma, doté d'un visa d'exploitation et d'une billetterie.

De là, mon engagement municipal avec comme projet la création d'un cinéma Art & Essai avec au moins 200 places. C'est ainsi que j'ai rencontré l'ADRC. Un projet que je n'ai réussi à réaliser qu'au cours de mon deuxième mandat à la culture aux côtés du maire actuel.

L'objectif d'alors était clair : empêcher le cinéma de quitter le centre-ville car un établissement de diffusion cinématographique avec une facilité d'accès permet l'animation du cœur de ville. C'était là notre conviction qui a donc précédé un principe désormais défendu par le programme Action cœur de ville. Nous avons convaincu, avec l'équipe municipale élue en 2008, l'opérateur du multiplexe de rester en centre-ville dans un projet de requalification urbaine avec en face, le cinéma Art & Essai, installé par la municipalité dans une ancienne école Jules Ferry.

Preuve donc a été faite qu'il est possible de réhabiliter un quartier autour d'une offre cinématographique variée : des blockbusters ici, des films Art & Essai là, mais aussi une programmation destinée aux familles. Il faut que les citoyens aient le choix. Il faut que le cinéma soit l'occasion d'un lieu de vie avec l'opportunité de fréquenter des établissements de restauration alentours, attirés par ce nouveau dynamisme culturel. Cela pouvait alors surprendre ; la notion de « quartier de cinéma » ne semblait convenir qu'au 6^e arrondissement à Paris. Aujourd'hui nous disposons de treize écrans installés sur la même place, dix dans le multiplexe de centre-ville et trois dans le cinéma Art & Essai. Les gens vont et viennent d'un cinéma à l'autre, les deux étant des lieux de vie proposant aussi des expositions, des moments musicaux, des débats...

Qu'apporte le cinéma à la ville ?

Les élus à la culture se questionnent beaucoup sur les pratiques des publics. Ainsi on n'envisage plus un musée sans médiation ni sans travail avec les scolaires. Le cinéma est peut-être l'endroit où l'on s'ouvre à la sensibilité artistique sans que le lieu soit imposant ni intimidant, à la différence d'un théâtre ou d'un Opéra. Ces établissements culturels, grâce à l'immense travail de médiation mené par leurs équipes, sont fréquentés de plus en plus par les publics. C'est ce qu'avait très tôt compris Marie-Thé-



Le Studio Ferry, cinéma Art & Essai d'Agen © Ville d'Agen

rèse François Poncet en transformant Le Florida, ancien cinéma dès 1993, en salle de musiques actuelles. C'est aujourd'hui un chemin vers le conservatoire de musique. Le cinéma, outil de démocratie culturelle est la porte d'entrée vers la pratique des médiathèques, des salles de spectacle..., c'est la proue avancée des politiques culturelles.

Quel conseil donneriez-vous à des élu.es qui souhaiteraient développer une politique en faveur du cinéma ?

Je leur dirais de prendre contact avec l'ADRC, bras armé du CNC sur les territoires. Nous avons des équipes de collaborateurs avec des architectes, des spécialistes de la diffusion, de la sélection de films et de l'éditorialisation d'un programme... Surtout ne pas rester isolé mais entrer dans des collectifs – avec ses 1 300 adhérents, l'ADRC en est un. Quelle est la variable la plus agile, la plus souple, la plus réalisatrice et créatrice, la plus apte à modifier le destin d'un territoire si ce n'est l'élu local ! ■



Dhoul-Mahamoud
Mohamed,
maire-adjoint à la
culture et à la ville
de Mamoudzou

Le cinéma tient une place centrale dans les politiques culturelles de Mamoudzou, ville principale de Mayotte qui regroupe huit villages pour une population de plus de 71 000 habitants. Dhoul-Mahamoud Mohamed, maire-adjoint à la culture et à la ville, explique que dans une commune où la moitié de la population a moins de 20 ans et qui dispose par ailleurs d'une richesse paysagère exceptionnelle, l'attention à la sensibilisation des jeunes à l'image, l'accueil de tournages mais aussi les actions cinématographiques contribuant à renforcer le rayonnement de l'île dans cette région de l'Océan indien sont au carrefour de son action.

Quelle place tient le cinéma dans les politiques culturelles de la Ville de Mamoudzou ?

La commune de Mamoudzou (chef-lieu du département de Mayotte), considère le cinéma comme un outil structurant de sa politique culturelle. Le cinéma y est perçu comme un vecteur d'éducation à l'image et d'inclusion sociale, participant ainsi à la cohésion territoriale. La collectivité encourage le développement d'une filière cinématographique locale (professionnels, techniciens, associations) pour renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire, notamment à travers l'organisation de séances de cinéma itinérant, de cinéma plein air, sans oublier le soutien aux initiatives cinématographiques du territoire.

La population de Mayotte est très jeune. Or le cinéma est un art populaire et qui intéresse les jeunes. Est-ce un axe de votre politique en faveur du cinéma ?

La jeunesse de la population mahoraise rend le cinéma prioritaire tant dans les équipements que dans la pro-

grammation. Mamoudzou compte en effet parmi les collectivités françaises à la population la plus jeune, ce qui justifie de cibler l'offre cinématographique sur les scolaires et les jeunes publics. La Ville développe justement des séances pédagogiques, des ateliers d'éducation aux images et des cycles de projections adaptés aux élèves et aux adolescents. L'unique salle de cinéma existante (300 places, gérée par le Département) affiche régulièrement complet, témoignant de l'attente forte du public pour une offre diversifiée (films Art & Essai, cinéma jeunesse, événements culturels) et de la nécessité d'étoffer l'infrastructure cinématographique.

Y a-t-il à Mamoudzou des dispositifs de sensibilisation à l'image destinés aux scolaires ?

Des dispositifs de sensibilisation à l'image sont mis en place en lien avec les différents équipements culturels de la ville (médiathèque, MJC et Maison de quartier) et les associations culturelles partenaires à destination du public scolaire, des jeunes accompagnés dans le cadre des projets de réussite éducative ainsi que des jeunes adultes en situation de décrochage scolaire. Ces actions prennent la forme d'ateliers d'éducation aux médias, de ciné-débats ou de séances commentées destinées à initier les publics à la compréhension critique de l'image et au patrimoine cinématographique. L'objectif est de développer l'esprit critique face aux images et

d'impliquer les jeunes dans des projets culturels en lien avec le cinéma.

Le cinéma contribue-t-il au rayonnement régional de Mamoudzou ?

Le cinéma est en effet exploité comme levier de coopération régionale dans l'Océan indien. Mamoudzou participe à la facilitation des résidences d'artistes et de réalisateurs originaires de la région. Nous envisageons à partir de 2026 d'accompagner les projets de collaboration avec des festivals de cinéma (locaux et régionaux) tout en organisant en parallèle des échanges de programmation cinématographique avec les îles voisines à travers l'Association des villes et collectivités de l'Océan indien (AVCOI). Ces partenariats culturels internationaux visent à favoriser les synergies dans la région, à donner de la visibilité aux productions locales et à enrichir l'offre cinématographique par des films en collaboration issus de notre bassin régional.

Bénéficiez-vous, de ce point de vue, d'un soutien de la DAC ?

La Ville bénéficie du soutien de l'Etat pour l'ensemble de ses initiatives culturelles y compris les projets cinématographiques. La Direction des affaires culturelles (DAC) nous apporte notamment un appui financier via ses programmes de financement. La collectivité mobilise également des cofi-

nancements publics et privés : par exemple la DGD (Dotation générale de décentralisation) pour l'équipement multimédia, des partenariats public-privé et le mécénat d'entreprises locales pour la diffusion et l'animation de la salle. Cette ingénierie financière croisée permet de concrétiser les projets d'infrastructures et d'actions culturelles liées au cinéma.

En 2021, la Ville annonçait la construction d'un complexe culturel doté de trois salles de cinéma...

La municipalité a inscrit trois projets majeurs d'équipements culturels intégrant des salles de cinéma :

- Palais des Congrès de M'tsapéré (centre-ville) : deux salles de 150 places chacune (études en cours) ;
- Complexe culturel de Passamainty (quartier Ouest) : une salle de cinéma de 100 places intégrée à la médiathèque (programmation architecturale) ;
- Médiathèque de Tsoundzou 1 (sud de Mamoudzou) : un amphithéâtre polyvalent/cinéma de 300 places (lancement des travaux prévu prochain semestre).

Ces équipements, en cours de conception ou de réalisation, permettront de multiplier l'offre cinématographique locale. Ils seront gérés soit en régie

municipale, soit en partenariat avec des associations culturelles, afin d'assurer la programmation et l'animation des salles.

Favorisez-vous l'accueil de tournages de films ou de séries ?

La collectivité encourage par ailleurs l'accueil de tournages de films et de séries sur son territoire. Elle valorise les atouts naturels (lagons, plages, forêts) et culturels de Mayotte pour attirer les producteurs cinématographiques et télévisuels. Cette stratégie de promotion territoriale vise à montrer l'image de la collectivité, à développer un savoir-faire local dans l'audiovisuel et à dynamiser l'économie locale (hôtellerie, restauration, prestataires techniques) liée aux tournages.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans vos politiques en faveur du cinéma ?

La Ville rencontre essentiellement des difficultés structurelles, économiques et techniques. D'un point de vue structurel, le nombre d'équipements spécialisés est très limité (seulement deux salles de cinéma sur l'ensemble du département), ce qui freine l'accessibilité des offres. Sur le plan économique, les montages financiers sont complexes : les projets nécessitent souvent le croisement de subventions publiques (Etat, Collectivités, Europe) et de partenariats privés (mécénat, entre-



Le cinéma Al Pajos ©Ville de Mamoudzou

prises). Enfin, sur le plan technique, le manque de professionnels locaux formés aux métiers du cinéma (réalisation, technique audiovisuelle, production) demeure un frein au développement de la filière audiovisuelle.

Avez-vous des projets autour du cinéma : festivals, concours, projections en plein air, autres... ?

Plusieurs initiatives innovantes sont déjà en cours pour dynamiser le secteur cinématographique. La Ville organise régulièrement des projections en plein air dans les quartiers pour rapprocher les films des habitants. Elle propose aux

établissements scolaires des ateliers de réalisation vidéo afin de stimuler la créativité des élèves. Des résidences d'artistes et de cinéastes sont inscrites dans nos perspectives de dynamisation du secteur pour favoriser l'émergence de talents et de projets audiovisuels.

Par ailleurs, Mamoudzou réfléchit à l'organisation partenariale d'un festival du court-métrage de l'océan Indien, conçu comme une vitrine régionale des œuvres locales. L'ensemble de ces actions et projets visent à fédérer les acteurs culturels, à sensibiliser le public et à faire découvrir le cinéma mahorais dans son ensemble. ■

favoriser la vitalité et
l'attractivité de mon centre-ville autour
et avec la salle de cinéma

Cinéma
Le Trianon à Sceaux
©Ville de Sceaux





Philippe Laurent,
maire de Sceaux
et président de
Centre-ville en
mouvement

Le cinéma Le Trianon a été créé en 1921, bien avant l'avènement du parlant. Et pour les habitants de Sceaux, leur ville ne serait plus la même sans lui. D'où, au moment où la salle commençait à connaître des difficultés, le choix politique de la Mairie d'en prendre directement la charge, avec notamment l'appui de l'Association des amis du Trianon et la collaboration des commerçants du centre-ville pour participer à sa promotion. Aujourd'hui, explique Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de l'association Centre-Ville en mouvement, non seulement il remplit une véritable mission de service public mais de plus constitue, au même titre que la bibliothèque, un élément essentiel au dynamisme du centre-ville, un dynamisme qu'il définit par sa fonction : le lieu du lien social.

Le Trianon a fêté ses 100 ans en 2021 grâce à un sauvetage par la Ville dans les années 90. Quelles ont été les raisons de cet investissement ?

L'histoire du Trianon est ancienne. C'était déjà un équipement assez connu mais alors peu fréquenté. Il a connu un enchaînement malheureux : la salle n'était pas en très bon état, les entrées diminuaient, l'argent manquait pour la communication... De surcroît, dans les années 80, l'entreprise propriétaire du cinéma l'a vendu à un promoteur. D'où un appel au secours de l'exploitant. Une association d'utilisateurs, Les Amis du cinéma Le Trianon, s'est alors mobilisée. Une mobilisation que j'ai rejointe en tant que maire-adjoint à la culture et aux finances de Sceaux. Une très belle aventure mais compliquée... Considérant que c'était un équipement commercial – à l'époque les municipalités ne prenaient pas trop la main dans le domaine économique – une grande partie de la majorité au conseil

municipal s'opposait à la reprise du cinéma.

En 1992-1993, les municipalités ne se préoccupaient pas des commerces en centre-ville. Il a donc fallu inventer un discours, très novateur à l'époque, soutenant que la présence d'un cinéma fait partie de l'écosystème d'un centre-ville, tout comme la bibliothèque ou l'église. Nous avons aussi mobilisé les commerçants pour qu'ils distribuent les programmes, exposent les affiches, etc. Côté gestion, nous avons dans un premier temps demandé à la scène nationale Les Géméaux de gérer le cinéma. A noter également, parmi les raisons principales du bon fonctionnement du projet, l'arrivée d'une programmatrice très à l'écoute de la demande des spectateurs ainsi qu'un très gros travail de communication. Et, peu à peu, avec l'appui de l'Association des amis du Trianon, le cinéma est reparti : de 25 000 entrées à la reprise, on est arrivé à 40 000 dès la première année. Aujourd'hui, on tourne autour de 70 000 entrées : le cinéma, qui organise de très nombreuses manifestations toute l'année, plusieurs soirées de rencontre par semaine, est un équipement auquel les habitants sont extrêmement attachés.

Quelles raisons vous ont-elles incité à le reprendre en régie directe ?

Nous voulions vraiment garder la maîtrise du projet et, dans la mesure où la scène nationale Les Géméaux était en

partie financée par l'Etat et le Département, elle n'avait pas vocation à gérer un cinéma. C'est donc maintenant un équipement municipal piloté par une programmatrice, une chargée de médiation et des projectionnistes, tous salariés de la Ville. Peut-être faut-il aussi préciser que l'internalisation permet quelques économies, par exemple pour la publicité dont se charge le service communication de la mairie ou encore pour la gestion des fiches de paie.

Pourquoi n'avoir pas déplacé et agrandi ce cinéma mono-écran ?

Mon souhait était ferme : le reconstruire là où il était, toujours en mono-écran, toujours en plein cœur de ville, dans les rues piétonnes. Il est d'ailleurs très peu signalé, volontairement. Ceux qui doivent le connaître le connaissent. Je n'ai pas voulu qu'il soit ailleurs parce que le fait même qu'il y ait un cinéma à cet endroit-là avait une valeur patrimoniale, ce qui n'était pas le cas du bâtiment d'origine, un ancien garage.

Certains élus considèrent qu'une ville sans cinéma n'est pas tout à fait complète... Est-ce un axe de réflexion de Centre-Ville en mouvement ?

Ça l'est devenu peu à peu. Pas seulement le cinéma mais plus globalement la présence d'équipements culturels dans le centre-ville. De ce point de vue, l'expérience de Sceaux est intéressante

car la reconstruction du Trianon allait à rebours de la logique des grands complexes installés à l'extérieur des villes. Elle a été suivie par d'autres Villes en région parisienne, qui ont créé à leur tour des cinémas en gestion directe ou soutenu des cinémas associatifs.

Qu'apporte le cinéma Le Trianon pour l'attractivité du centre-ville de Sceaux ?

Le cinéma fait partie du discours sur l'attractivité de notre centre-ville pour les nouveaux arrivants. On leur explique, par exemple, qu'ils peuvent venir faire leurs courses l'après-midi et laisser leurs enfants au cinéma pendant ce temps. Le cinéma fait partie de la vie locale. Aujourd'hui, sans lui le centre-ville de Sceaux ne serait plus le centre-ville de Sceaux, ce qui vaut aussi pour la bibliothèque.

Le cinéma coûte-t-il cher à la municipalité ?

La moyenne des billets se situe autour de 5€ alors que le prix d'une place, avec les animations, les médiations, avoisine le double. Donc à peu près 300 000€ de déficit. Mais c'est un véritable service public, qui travaille étroitement avec les écoles, les collèges, les lycées. Le Trianon fonctionne à la fois comme un outil municipal et comme une composante essentielle du centre-ville. C'est bien la raison pour laquelle j'ai voulu le garder en régie directe.

Cette conviction d'un soutien nécessaire au cinéma au titre d'un service public est-elle répandue chez les élu.es ?

Bien des villes ont en effet fait ce choix. A Sceaux, c'était plus facile parce qu'il y avait déjà un cinéma. En créer un ex nihilo est plus compliqué. Mais, de manière générale, la présence d'un cinéma fait partie de l'idée que les habitants se font d'une ville ; les commerçants, en particulier, défendent cette idée.

Le programme Action Cœur de Ville a-t-il favorisé la prise en compte du cinéma par les municipalités ?

Pour les communes du Grand Paris, nous avons un dispositif différent : "Centres-Villes vivants". Mais en tant que président de Centre-Ville en mouvement, j'ai toujours insisté auprès des porteurs du programme Action Cœur de ville pour qu'ils s'intéressent aux équipements culturels, ce qui est aujourd'hui davantage le cas, par exemple à Châteauroux ou à Arpajon.

Des conseils pour rénover une salle ?

Comme pour les théâtres, les salles de cinéma sont des équipements particuliers. Il faut faire appel à des spécialistes



Célébration du centenaire du Trianon © Bertrand Guigou

et aussi veiller aux exigences environnementales. Par ailleurs, les questions d'urbanisme sont un véritable sujet qui concerne les équipements publics en général. Souvent, dans la révision des PLU, on n'anticipe pas suffisamment la nécessité de mettre en place des règles particulières pour ce type de bâtiments publics. Si on se retrouve dans l'obligation d'appliquer les règles de droit commun, cela ne fonctionne pas et on se bloque soi-même dans son propre PLU.

Et que diriez-vous aux élu.es pour les convaincre de l'importance d'un cinéma sur leur commune ?

Répétons que le centre-ville n'est pas qu'une affaire de commerces mais de lien social. C'est le modèle de la ville européenne où il y a tout dans le centre-ville. Un modèle qui a de réels avantages. Il permet la rencontre, la mixité. Tout le monde va au centre-ville. Le samedi, les rues piétonnes sont noires de monde. C'est une forme de densification de l'activité sur un petit espace. D'ailleurs, les centres commerciaux tendent à reproduire ce modèle. Finalement c'est notre conception de la ville : le lieu du lien social. Pour preuve, c'est là que se passent les campagnes électorales... ■



Jérémie Pinto,
maire-adjoint à
la culture et aux
finances du Creusot

Distantes d'une vingtaine de kilomètres, les villes du Creusot et de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) sont engagées dans la construction de deux nouveaux cinémas. Avec comme objectifs premiers, dans ces territoires auparavant marqués par de fortes secousses industrielles, de revitaliser le centre-ville et d'y attirer de nouvelles populations. Jérémie Pinto, maire-adjoint à la culture et aux finances du Creusot, explique l'importance qu'a prise dans son mandat la dimension cinématographique des politiques culturelles locales.

La place du cinéma dans les politiques du Creusot ?

Pour le Creusot et depuis plusieurs années, la question du cinéma nous occupe beaucoup. Nous accompagnons assez fortement l'émergence d'un nouveau complexe cinématographique dans le centre-ville. Le Creusot dispose bien d'un cinéma de quatre salles mais il ne correspond plus aux standards de confort et de qualité attendus. Par ailleurs, il n'est pas aux normes d'accessibilité. D'où notre travail pour faire émerger une autre offre. Le dossier est aujourd'hui en train de se concrétiser par la construction d'un nouveau cinéma de cinq salles qui ouvrira début 2026.

Comment la Mairie soutient-elle ce projet ?

C'est un porteur associatif qui gère l'actuel cinéma, labellisé Art & Essai. Quand il a repris l'exploitation à la sortie du Covid, il a très rapidement exprimé le souhait de travailler à la construction d'un autre cinéma. La Mairie a accompagné ce projet d'une part en soutenant l'exploitation du cinéma actuel jusqu'à l'ouverture du prochain, notamment par le biais d'une subvention de fonctionnement (35 000€ par an) versée depuis 2023. D'autre part, en



Préfiguration du nouveau cinéma au Creusot ©Ville du Creusot

accompagnant la politique du cinéma pour l'éducation à l'image et en particulier à travers nos parcours d'éducation artistique et culturelle pour lesquels le cinéma est très dynamique.

Le troisième élément attestant de l'engagement de la Mairie mais aussi de la Communauté urbaine Creusot Montceau – qui détenait les terrains sur lesquels sera construit le futur cinéma – se traduit par une subvention d'investissement de 2M€ consentie par la Ville (soit un peu moins de 30% du projet). Un vrai choix politique, car nous sommes convaincus de la nécessité d'un nouvel établissement. Le choix est aussi de localiser le nouveau cinéma dans le centre-ville et non en périphérie, tout comme l'ancien, ce qui correspondait à la fois à la volonté de l'exploitant et à celle de la Mairie dans le cadre de son dispositif Action cœur de ville. Par ailleurs, le cinéma actuel est en relation avec un grand nombre d'acteurs culturels et il nous a paru important de pouvoir conserver une proximité favorable à ces partenariats.

Avez-vous développé une politique d'urbanisme spécifique ?

Cette approche relève davantage de la Communauté urbaine, compétente pour l'aménagement de l'espace public. L'architecte qui a conçu le nouvel équipement a très vite été mis en relation avec ses services d'urbanisme. La conception du bâtiment, les problématiques de consommation énergétique et l'imbrication dans le tissu urbain notamment au regard des déplacements et des mobilités ont dès le début du projet fait partie d'un travail d'équipe.

Sans cinéma, une ville n'est pas complète...

Il est vrai qu'il y a une certaine unanimité de l'équipe municipale pour accompagner ce projet de cinéma à hauteur de 2M€. C'est d'autant plus remarquable que le projet n'avait pas été prévu en début de mandat, ce qui n'a pas rendu simple de dégager une telle somme. Dans une ville moyenne, le cinéma est un élément d'attractivité pour l'accueil de

nouveaux ménages et de rayonnement indispensable qui doit être implanté au cœur de la ville, dans une vraie logique d'espace de vie. D'ailleurs, le projet cinéma est un élément structurant de notre feuille de route pour Action cœur de ville. Il faut préciser que la démographique du Creusot, en baisse depuis plusieurs décennies, tend aujourd'hui à se stabiliser grâce aux nouveaux arrivants. Ce qui nous incite vouloir redynamiser le centre-ville en y installant des équipements attractifs pour les nouveaux foyers. Ce sera, on l'espère, le cas du nouveau cinéma, l'ancien ayant subi une notable érosion de sa fréquentation. Donc redonner un nouvel élan à la fréquentation du centre-ville par le biais du cinéma. Faire revenir les spectateurs exige une politique complète d'urbanisme, d'attractivité et de partenariats culturels autour de la salle.

Qu'apporte socialement le cinéma ?

Le cinéma est un lieu de mixité, un moyen de toucher le plus grand nombre. La salle de cinéma fait partie des lieux culturels, comme les bibliothèques, particulièrement populaires. A l'évidence, par exemple, même si les pratiques de jeunes peuvent évoluer vers les plateformes de diffusion en ligne, ils continuent de fréquenter les salles. Dès lors, pour des élus à la culture, soutenir l'émergence d'un établissement cinématographique s'inscrit pleinement dans l'accessibilité du plus grand nombre à la culture.

Un conseil aux élu.es pour intégrer le cinéma dans leur politique de revitalisation de leur centre-ville ?

Pour ma part, j'ai assez longtemps pensé que les municipalités n'étaient pas concernées par le cinéma. J'en étais convaincu jusqu'au jour où le cinéma a été mis en vente ! Cette prise de conscience s'est produite à un moment où l'on n'était pas certain que cette vente rencontrerait un acquéreur exploitant – ce qui a mis en alerte l'élue que je suis car une ville sans cinéma me paraissait incongrue. Je me suis alors intéressé au cinéma et à l'économie du cinéma. Et j'ai découvert en effet que des liens assez riches pouvaient être construits entre la puissance publique et un exploitant de cinéma à la fois dans une logique d'éducation à l'image et de soutien à la diversité.

Le cinéma n'est certainement pas qu'un lieu privé mais au contraire un espace propice à une collaboration entre élus et acteurs du cinéma. Mon conseil serait, quel que soit le modèle de l'exploitant de leur ville (privé, associatif ou autre), de prendre les devants et de s'intéresser aux liens qui peuvent être construits avec les différentes politiques publiques. A partir du moment où l'on est sensible à la problématique de la diversité de l'offre et à celle des menaces de la concentration de l'industrie du divertissement, la question se pose du rôle de service public de la culture que jouent les salles de cinéma. ■

REPÈRES et DISPOSITIFS



Centre-ville en mouvement

Fondée il y a presque 20 ans, l'association Centre-ville en mouvement réunit des élus et des parlementaires autour de la question du renouveau des cœurs de villes sur les sujets transversaux dont la culture. Pour mener à bien ce travail, elle fédère l'ensemble des acteurs pour valoriser les actions menées dans ce sens, soutenir le développement de concepts innovants ou encore inscrire les centres-villes dans une démarche de développement durable. Elle a créé, dans ce cadre, quatre observatoires nationaux et le premier diplôme universitaire Développeur Manager de Centre-Ville en partenariat avec l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Caen. Elle organise également plusieurs événements en France et en Europe pour partager les bonnes pratiques et poursuit ce travail de diffusion sur son site internet avec la mise à disposition de nombreuses ressources. **Site Internet.**

Petites villes de demain

Lancé en 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme Petites villes de demain soutient les communes de moins de 20 000 habitants pour améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants, améliorer l'attractivité locale et revitaliser leurs centres-villes. Dans ce cadre, il propose un accompagnement complet pour la réalisation de projets de territoire structurants de la définition à la mise en œuvre avec un appui en ingénierie opérationnelle, un soutien aux projets de revitalisation, la mobilisation de partenariats et l'animation d'une communauté de partage avec le Club Petites villes de demain. **Plus d'informations.**

Action Cœur de ville

Lancé en 2018 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme Action cœur de ville vise à améliorer la vie quotidienne des habitantes et habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces communes dans le développement de leur territoire. Son action est guidée par cinq axes que sont les moyens pour une offre attractive de l'habitat, la favorisation d'un développement économique et commercial, le développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonées, l'aménagement durable de l'espace urbain ainsi que la mise en valeur du patrimoine et la constitution d'un socle de services dans chaque ville. **Plus d'informations.**

le cinéma : lieu de vie et de rencontre pour les habitants

ACarré des Jalles
© Ville de Saint-Médard-
en-Jalles





Pascale Bru,
maire-adjointe à la
culture de Saint-
Médard-en-Jalles

En Gironde, la ville de Saint-Médard-en-Jalles (33 000 habitants) connaît un dynamisme croissant, notamment grâce à la présence du siège d'ArianeGroup, avec l'installation de nombreux ingénieurs. Les attentes culturelles de cette population nouvelle trouvent dans le Cinéma L'Etoile, fort de trois salles dont l'une partagée avec la scène nationale, une programmation Art & Essai qu'elle apprécie. Mais le rôle du cinéma va bien au-delà de la seule diffusion de films. La maire-adjointe à la culture, Pascale Bru, présente l'ensemble des propositions culturelles du cinéma. Leur densité fait de la salle, située au cœur de la ville, un incontournable lieu de vie citoyenne.

Quel est le statut de votre salle de cinéma ?

Notre cinéma est en délégation de service public géré par l'entreprise Artec qui salarie son personnel et avec laquelle nous avons signé une convention pour quatre ans. Mais à mes yeux, et à l'instar de la médiathèque, il fait pleinement partie de la direction de la culture tout en gardant son autonomie. On travaille en partenariat étroit sur un grand nombre de projets et on l'associe autant que possible à l'action de la municipalité. La Mairie ne le subventionne pas directement pour le fonctionnement mais prend en charge l'ensemble des dépenses d'investissement, l'achat de matériel, l'électricité, etc.

Pour nous, la culture est à la base de tout. Elle est transversale, ce qu'a notamment démontré la période Covid. « *C'est le pilier du monde* », pour reprendre les mots de notre maire. Nous portons une politique culturelle ambitieuse, avec deux critères importants – l'accessibilité à toutes et à tous et le rayonnement culturel – autour de

trois thématiques : la solidarité, l'écologie et la participation citoyenne.

Cette volonté d'engagement culturel se déploie en transversalité entre les différentes délégations. Les élus vont directement voir le cinéma, qui est force de proposition, pour faire échos à des événements de toute nature, culturels ou autres.

Vous inaugurez la politique culturelle de votre commune ?

Même si par le passé il y a déjà eu des partenariats culturels, notamment depuis fort longtemps avec la société qui exploite le cinéma, l'importance de l'ambition culturelle à Saint-Médard-en-Jalles est en effet inédite. Nous avons mis les moyens financiers et humains nécessaires pour construire une direction de la culture à part entière, qui n'existait pas auparavant. La culture est l'un des marqueurs de l'identité de la nouvelle équipe municipale.

En matière de cinéma, quels sont vos principaux outils pour la mise en œuvre de votre projet culturel ?

Le Carré des Jalles est notre atout culturel principal. Situé au centre de Saint-Médard, il regroupe à la fois la direction de la culture, la médiathèque, le cinéma, l'association culturelle "Gestes et Expressions", l'école de musique ainsi que l'école de danse municipale.

Les trois thématiques de votre politique culturelle – solidarité, écologie et participation citoyenne – font-elles partie du cahier des charges du cinéma ?

Oui. Elles se traduisent notamment par une politique tarifaire que nous avons travaillée ensemble. La participation citoyenne est également prise en compte *via* des consultations de la population, en particulier pour les choix de programmation, mais aussi grâce aux retours des spectateurs. Le critère de la prise en compte du développement durable s'avère également important – les habitants y sont très sensibles. Le Cinéma L'Etoile est signataire de la charte locale des cinémas verts (portée par l'association Cina qui regroupe les cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine). Même les popcorns sont "verts"... Ma collègue adjointe à la transition écologique travaille étroitement avec le cinéma sur des films dédiés aux enjeux de l'écologie.

Quels types d'animation développe le cinéma ?

Une à deux animations sont proposées chaque semaine : présentations de films, invitations d'intervenants, débats, expositions ainsi que de très nombreux ateliers pour enfants. Beaucoup d'avant-premières sont également organisées, car la programmation accorde une grande place aux sorties nationales. Le cinéma s'associe aussi

aux festivals nationaux (Télérama, le Printemps du cinéma...) et met en place des ateliers autour du cinéma vert ou encore des ateliers ponctuels, par exemple avec la médiathèque au moment de la sortie du film *Le Comte de Monte-Cristo*, ou avec l'école de musique quand est sorti le biopic sur Bob Dylan. Chaque sortie nationale est prétexte à des animations en lien avec d'autres équipements culturels, voire sportifs, de la ville. Donc énormément d'animations, essentiellement axées sur la transition écologique et la jeunesse. Par ailleurs, le cinéma relaie régulièrement des événements montés par la Ville et propose des séances en plein air l'été, avec toujours une séance offerte par la Mairie.

Aujourd'hui, le cinéma est considéré non simplement comme un lieu de diffusion mais comme un lieu de vie...

Nous sommes en train de travailler à la construction d'une médiathèque, en face de celle du Carré des Jalles qui commence à ne plus suffire, d'où une réflexion sur les nouvelles fonctions des bibliothèques aujourd'hui davantage conçues comme des lieux de rencontre et non uniquement des établissements de prêt de livres.

A mes yeux, cette évolution des missions des établissements de lecture publique s'applique également aux cinémas. C'est d'ailleurs précisément ce que développe, en transversalité

avec d'autres équipements culturels, le Cinéma L'Etoile au travers des animations, des ateliers... Et on constate qu'après les projections, les spectateurs s'installent volontiers au petit café du Carré pour discuter, échanger. On vient certes voir un film mais pas que. Les médiathèques sont la base de l'éducation. Il en va exactement de même pour le cinéma, base de l'éducation à l'image. Quand une ville dispose à la fois d'un cinéma et d'une médiathèque, c'est une réelle force.

Quel conseil donneriez-vous aux élus. es dans leur dialogue avec le cinéma?

Tout d'abord fréquenter le cinéma de sa commune. Plus politiquement, il faut réellement le considérer comme un service de la mairie et agir comme on le fait pour sa propre délégation, ce qui exige parfois de se battre pour éviter que le cinéma soit fragilisé. A Saint-Médard-en-Jalles, par exemple, j'ai dû être ferme quant à la nécessité que la scène nationale, qui partage sa salle avec le cinéma, lui réserve une semaine entièrement dédiée pendant les vacances scolaires. Par ailleurs, il est très utile d'écouter les professionnels, de les associer aux réflexions les concernant : on a besoin de leur expertise. A mon sens, les élus doivent s'approprier le cinéma de leur commune. Enfin, le soutien du maire s'avère précieux. De ce point de vue, nous avons la chance d'avoir un maire très engagé et qui fréquente le Cinéma L'Etoile chaque semaine. ■

témoignage

Matthieu Lagardère,
responsable du
cinéma de Saint-
Médard-en-Jalles

Le directeur du Cinéma L'Etoile, Matthieu Lagardère, souligne le rôle historique des pouvoirs publics locaux pour la survie du réseau des petites salles. En tant que salarié d'Artec (entreprise spécialisée dans la gestion de cinémas en délégation de service public pour le compte de municipalités), il mesure l'importance du dialogue et de la compréhension mutuelle entre l'équipe du cinéma et les élus.

Le réseau de salles de cinéma en France, exemplaire, ne relève-t-il pas aussi de la responsabilité des collectivités ?

Plus les sociétés privées comme la nôtre, Artec, travaillent intelligemment, la main dans la main avec les collectivités, plus les projets aboutissent. Depuis la Covid, les structures cinématographiques qui ont le plus de mal à se relever sont les multiplexes. Ils ont massivement investi avant la crise sanitaire et peinent aujourd'hui à retrouver leurs spectateurs car ils n'ont jamais cherché à étoffer leur offre culturelle en dehors de la diffusion de films. Tous les partenariats que nous déployons avec la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles, avec son service culturel, avec les associations, a fidélisé notre public.

Ces petites salles ont construit depuis des années, en étroite relation avec les municipalités, un véritable socle de confiance citoyen dont la conséquence a été le rapide retour au cinéma des habitants, car ils savent qu'ils trouveront dans ces petits établissements autre chose que la seule diffusion de films. Ce sont les structures soutenues d'une manière ou d'une autre par les pouvoirs publics qui vont le mieux s'en sortir demain.

Par sa densité et sa diversité, le réseau de salles en France est le premier en Europe, voire dans le monde. Cette richesse date du lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Avant-guerre beaucoup de cinémas étaient de grandes salles municipales ou paroissiales. Quand il a fallu reconstruire, en 1945, les paroisses ont le plus sou-

vent cédé leurs salles aux municipalités. Nous bénéficions aujourd'hui de cet héritage : sur les plus de 2 000 établissements cinématographiques, 70% sont issus de la petite exploitation, par conséquent des cinémas municipaux ou dont les murs appartiennent à des municipalités.

Ces petites salles se maintiennent et souvent se dotent de deux ou trois écrans. La force des pouvoirs publics est de pouvoir préserver ce trésor et le développer. Certes la petite exploitation ne représente que 20% des entrées, mais nous sommes enracinés. Ces salles constituent un socle très fort qui apporte la diversité de la création à travers tout le territoire. L'exception culturelle française est là. Et l'attention des collectivités à la qualité des équipements montre qu'elles assument de fait leur responsabilité dans la préservation de cet héritage. Sans les pouvoirs publics, 70% des salles auraient fermé..., ce qui n'est pas le cas.

Comment favoriser le lien des élu.es avec les exploitants de salles de cinéma privées ?

La qualité des liens entre les municipalités et leur cinéma est essentielle, d'où

« Les petites salles ont construit depuis des années, en étroite relation avec les collectivités, un véritable socle de confiance citoyen. »

la nécessité de développer un véritable dialogue. S'il est indispensable que les élus soient attentifs au cinéma, l'inverse est également vrai : l'équipe du cinéma se doit de comprendre le fonctionnement de sa municipalité et de s'intéresser aux actions menées par la Ville.

Dans le cadre des missions nationales assumées par les cinémas de proximité, accueillez-vous des dispositifs destinés aux scolaires ?

On les accueille tous : école au cinéma, collégiens au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma. Le recours des enseignants à la part collective du Pass culture a fait exploser la fréquentation des scolaires, notamment dans le cadre des dispositifs nationaux. Les professeurs se sont réappropriés le cinéma comme l'un de leurs outils pédagogiques. Cela étant les films proposés par ces dispositifs sont parfois un peu poussiéreux. On a cependant réussi à faire comprendre aux enseignants que le cinéma était le leur et que s'ils avaient en tête un film particulier correspondant à leur programme pédagogique, nous pouvions en proposer une projection – ce qu'ils font de plus en plus. ■

REPÈRES et DISPOSITIFS



Les Fédérations de ciné-clubs

Les Fédérations de ciné-clubs ont pour objectif d'encourager et de favoriser la création de ciné-clubs sur le territoire, sont agréées et habilitées à diffuser la culture par le film et sont sous tutelle du ministère de la Culture via le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et du ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative. L'adhésion d'un ciné-club à l'une de ces fédérations lui permet de bénéficier d'un accompagnement dans l'organisation des séances de diffusion, un nombre de séances payantes annuelles non limité ainsi qu'un délai de diffusion des films raccourci par rapport aux autres séances non-commerciales. **Site Internet.**

Médiateurs

du cinéma en région

Depuis 2017, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) propose un cofinancement avec les Régions pour l'ouverture de postes de médiateurs au cinéma. L'encouragement au développement de ce métier a pour objectif de soutenir les exploitants de salles de cinéma Art & Essai en milieu urbain et rural. Leur mission principale est d'attirer et de fidéliser tous les publics. Pour ce faire, la médiation au cinéma recouvre de nombreux champs tels que l'éducation à l'image et le développement du sens critique, la familiarisation à la salle et au cinéma par la connaissance, l'accès facilité pour différentes parties de la population avec une vocation sociale ou encore une attention portée à la diversité culturelle des publics, une incitation à leur expression et à leur participation. **Plus d'informations.**

Le GNCR

Né en 1991 avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Groupement national des cinémas de recherche (GNCR) réunit 400 établissements cinématographiques et 14 associations territoriales. Le GNCR regroupe ses membres autour de la volonté de soutenir des films novateurs et singuliers, d'échanger et de réfléchir sur les pratiques et les expériences professionnelles de chacun mais également de réinventer la salle de cinéma et son rapport au public. Plus de 800 films ont reçu son soutien depuis sa création. **Site Internet.**

sensibiliser au cinéma,
développer les dispositifs
d'éducation à l'image

Festival international
du grand reportage
d'actualité, prix des
collégiens ©Figra





Auriane Delbarre,
maire-adjointe à la
culture de Douai

Depuis 5 ans, la Ville de Douai accueille le Figra, festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société. Auriane Delbarre, maire-adjointe à la culture de la commune à l'initiative de son installation, explique pourquoi cet événement est devenu un rendez-vous incontournable et en quoi son travail d'éducation aux images est indispensable.

Quelles ressources pour l'éducation à l'image à Douai ?

Nous avons le Figra, le cinéma Paul Desmarests au sein du Tandem/ scène nationale Douai Arras classé Art & Essai ainsi qu'une bibliothèque très engagée auprès des jeunes.

La venue du Figra à Douai est récente...

J'ai appris que le Figra avait besoin d'une nouvelle implantation : une superbe opportunité pour la ville d'avoir un événement traitant de thématiques diverses tels que le documentaire, la photographie ou encore le théâtre avec cette dimension d'approche de la jeunesse. Le maire, Frédéric Chéreau, a très rapidement validé l'idée de les accueillir.

Comment s'implique la Ville de Douai ?

La collectivité fait tout pour que cela se passe bien. En plus d'une subvention, nous louons le Cinéma Majestic qui est un cinéma privé. Nous mettons aussi à disposition du Figra le théâtre (pour l'ouverture de chaque nouvelle édition) ou encore le musée de la Chartreuse ainsi qu'un chapiteau sur le parking du cinéma. Nous nous occupons aussi du plan de communication. C'est la B.A-BA. A noter que la Région, le Département et la Communauté d'agglomération sont partenaires du Festival.

En quoi le cinéma Majestic est un lieu privilégié pour accueillir ce festival ?

Le Figra y diffuse des documentaires, ce qui lui permet de bénéficier des conditions cinématographiques optimales. C'est une vraie plus-value pour leur projection normalement destinée à une diffusion télévisuelle.

L'éducation aux images et aux médias est-elle une nécessité ?

Oui, une nécessité politique. On doit donner les clés aux jeunes pour savoir lire des images et décrypter les émotions. Même si nous ne pouvons pas tout leur montrer, il faut leur dire qu'il y a la guerre dans le monde ou encore leur expliquer pourquoi il y a des migrants par exemple. L'éducation aux médias, ce n'est pas seulement comment décrypter les "fake news", mais surtout développer leur esprit critique et citoyen.

Quelle est la place des jeunes dans ce festival ?

Tous les documentaires primés sont présentés dans les écoles, soit 30 établissements cette année. Il y a aussi un jury des lycéens (filères techniques et générales) et un jury des collégiens. Nous recevons environ 1 700 scolaires chaque année pendant le festival. Par ailleurs, nous avons un conseil municipal des enfants jusqu'à l'année dernière qui remettait un coup de cœur. J'espère qu'il sera remis en place. La partie

"films documentaires" de ce festival est encore souvent sous-exploitée alors que c'est vraiment une source d'informations et de formation exceptionnelle. C'est très intéressant car nous sommes confrontés à beaucoup de craintes de la part des parents et des professeurs notamment sur la gravité des sujets dépeints dans les documentaires.

Quel est l'apport du Figra pour la Ville et ses habitants ?

Douai est une ville moyenne qui souffre d'une désertification des magasins, de paupérisation ou encore de violences. Avoir un bel événement culturel dans sa ville fait réfléchir sur ce qui se passe dans le monde. Et les habitants commencent vraiment à s'approprier le Figra d'autant qu'il y a toujours un sujet qui nous rapproche de notre histoire.

Quels conseils donneriez-vous aux élu.es qui souhaiteraient développer des actions d'éducation aux images ?

Les personnes qui s'occupent du Figra sont des professionnelles et sont, par ailleurs, partenaires du CLEMI (centre pour l'éducation aux médias et à l'information) ce qui leur donne une véritable légitimité. Donc si j'avais un conseil à donner, ce serait de s'entourer de professionnels non seulement pour l'organisation mais surtout pour proposer une médiation pertinente en amont qui permet de préparer les jeunes à décrypter les images. ■



Patrice Latronche,
adjoint au maire
à la culture de
Champigny-sur-
Marne

Champigny-sur-Marne (78 000 habitants) dispose d'un cinéma privé de cinq salles, en centre-ville, avec lequel la Mairie a passé une convention pour pouvoir y développer les dispositifs destinés aux scolaires comme le festival Ciné Junior, organisé par le Département du Val-de-Marne et d'autres actions municipales comme "Mon Jeudi Cinéma". Plus largement, explique l'adjoint au maire en charge de la culture, Patrice Latronche, l'axe prioritaire de la politique de la municipalité en faveur et avec le cinéma concerne la jeunesse et notamment le dispositif Maternelle au cinéma, développé depuis déjà six ans. Une volonté politique qui s'appuie en particulier sur un fonctionnaire territorial dédié au domaine du cinéma et, pour la sensibilisation des plus jeunes à la culture, l'appui de deux médiateurs du spectacle vivant.

Quelle place tient le cinéma dans la politique culturelle de Champigny-sur-Marne ?

Soutenir le cinéma est vraiment une volonté politique, avec comme axe de faire venir les jeunes. Nous avons un cinéma qui s'appelle le Studio 66, avec cinq salles de tailles différentes, la Ville étant propriétaire des murs. Il est géré par la société privée Megarama avec laquelle nous avons signé une convention, dans le cadre du label Art & Essai, que nous renouvelons tous les trois ans. Le cinéma tient une place centrale dans la politique culturelle de Champigny, car on accorde beaucoup d'importance à la jeunesse. Une dimension qu'intègre pleinement le Studio 66 où se déroule tout particulièrement le festival Ciné Junior – avec plus de 6 000 enfants qui y participent. Champigny-sur-Marne est la ville qui accueille le plus de séances de ce festival, dédié aux maternelles et aux classes élémentaires, qu'organise le Département du Val-de-Marne.

La Mairie accompagne aussi, dans cet établissement, les dispositifs "Maternelle au cinéma", "Collège au cinéma", "Lycéens et apprentis au cinéma". Le Studio 66 est aussi un cinéma programmant des sorties nationales ouvert à tous les publics, mais avec des tarifs très avantageux, négociés avec la municipalité (à partir de 2,50€ pour les scolaires jusqu'à 7,80€ la place plein tarif). Le Studio 66 participe également aux événements que nous organisons dans la ville, notamment à "Mon jeudi cinéma", chaque jeudi soir hors vacances scolaires. Les films sont sélectionnés par un agent de la Mairie dont le poste est dédié à la programmation. Les séances sont toujours suivies d'un débat.

Pour les jeunes, le cinéma est-il un outil plus efficace que d'autres ?

Il existe plusieurs entrées pour amener la jeunesse vers la culture, avec des festivals de théâtre, de danse... Mais, en effet, le cinéma est ici l'une des clefs, ne serait-ce que parce que nous évoluons dans une société de plus en plus tournée vers l'image.

Quelle est la nature de la convention que vous signez avec le Studio 66 ?

Nous versons une subvention de 170 000€ à la structure, ce qui nous permet aussi de disposer de créneaux destinés à la Ville pour des films spécifiques, proposés par les services, sur

diverses thématiques : la santé, l'écologie.... La convention comprend les dispositifs scolaires pour lesquels la Ville met à disposition des médiateurs, des organisateurs ainsi que des autobus pour emmener les enfants jusqu'au Studio 66 puis les ramener à leurs écoles.

Depuis combien de temps sont mis en place les dispositifs scolaires ? A quelle fréquence ?

"Ecole au cinéma" propose une vingtaine de séances par an et touche 800 élèves. Pour "Collège au cinéma", cinq films ont été diffusés lors d'une dizaine de séances et autant pour "Lycéens et apprentis au cinéma" avec une vingtaine de séances dans l'année. Mais c'est surtout pour "Maternelle au cinéma" que la Mairie se mobilise, avec un accompagnement au sein des classes, une vidéo qui présente le cinéma aux enfants et la mise à disposition de cahiers pédagogiques. Enfin, quand ils vont voir un film, ils reviennent avec un objet concernant le film pour après pouvoir échanger dans les classes.

Maternelle au cinéma, dernier-né des dispositifs pour les scolaires, existe-t-il depuis longtemps ?

Depuis six ans déjà et il monte en puissance. Il concernait 8 classes en 2022-2023 et 23 classes en 2023-2024, soit 503 élèves qui se rendent trois fois au cinéma pendant leur parcours de maternelle. Deux agents de la Mai-

rie, accompagnés par deux stagiaires, s'occupent du suivi pédagogique des enfants. Plus globalement, les médiateurs de la Mairie prennent en charge les quatre dispositifs scolaires, de la maternelle au lycée.

La part collective du Pass culture est-elle déterminante pour ces dispositifs ?

Elle compte beaucoup, car elle finance l'essentiel de l'achat des places. La forte croissance de la fréquentation s'explique notamment par son apport. D'ailleurs la perspective du possible gel de la part collective du Pass culture conduira de nombreux enseignants à renoncer à ces dispositifs, ou bien à recourir à la coopérative des écoles et à la mise à contribution des parents. A mon sens, c'est précisément à cette part-là du Pass culture qu'il ne faut pas toucher car cela ampute tout ce qui peut être fait au sein des écoles pour apporter de la culture auprès des jeunes.

Qu'apportent à la Ville, à ses habitants ces dispositifs scolaires du cinéma ?

Ils permettent surtout aux enfants, mais aussi aux parents, de découvrir le très bel outil qu'est le Studio 66, rénové et avec une très belle sonorisation, des sièges confortables, espacés... Un film constitue aussi l'occasion de discuter, de réfléchir à telle ou telle thématique. Par ailleurs, le cinéma en lui-même

apporte une vie culturelle au sein d'un centre-ville en pleine restructuration avec l'ouverture prochaine d'une médiathèque en bord de Marne.

Un élu estime qu'une ville sans cinéma n'est pas tout à fait complète...

En effet, une part culturelle alors manque. De fait, même si Champigny est proche de Paris et les complexes de cinéma dans les environs nombreux, le Studio 66 continue d'attirer du public. C'est un élément essentiel du lien culturel au cœur d'une ville, tout comme son théâtre. Par exemple, nous allons proposer cette année un festival sur les cuisines et les musiques du monde et, parallèlement programmer dans le cinéma le film *Dans la cuisine des Nguyen* qui traite à la fois de la cuisine vietnamienne, de la danse, du chant et de l'intégration. Une occasion là encore de faire découvrir notre cinéma de centre-ville qui fait partie des éléments constitutifs de la vie et de l'activité de la ville.

Plusieurs agents de la Mairie sont dédiés au cinéma ?

Nous employons une personne dont c'est l'activité principale, également pour l'accueil des tournages, ainsi que deux médiatrices dont le rôle consiste à développer le lien avec les écoles pour la programmation jeune public, qu'elle soit de cinéma, de théâtre, de danse ou dans d'autres disciplines.



Ouverture d'une séance de "Mon jeudi au cinéma" ©Champigny-sur-Marne

Un conseil aux élu.es souhaitant s'inscrire significativement dans les dispositifs scolaires...

Ne pas négliger les coûts qu'aura à porter la municipalité. Parfois, à Champigny-sur-Marne, il y a tant d'activité qu'on n'arrive plus à fournir les autobus nécessaires. Donc être attentifs à tous ces coûts induits, à l'augmentation du volume d'activité que cela peut représenter pour les agents territoriaux, à la mise à disposition de médiateurs, etc. Penser l'initiative dans sa globalité et travailler attentivement à la concrétisation de ce qui peut être une volonté légitime d'un élu. Cela ne peut pas être un effet d'annonce mais doit procéder d'un vrai choix politique, avec un objec-

tif clair : pour les enfants, l'ouverture à la culture, quelle qu'en soit la forme, est indispensable.

Quels sont vos projets dans le domaine du cinéma ?

Un festival que nous aimerions encore développer. Nous avons également une convention avec la mission locale de Champigny pour une classe dédiée à la préparation pour entrer à l'école de l'Institut National Audiovisuel (INA), qui est toute proche. Autre ressource pour des partenariats, les studios de cinéma de Bry-sur-Marne, appelés à être fortement développés. Nous aimerions aussi initier des ciné-clubs dans les lycées, mais cela s'avère plus compliqué... ■

Sensibiliser à l'image

Le Pôle régional d'éducation aux images, un outil au service d'une politique territoriale du cinéma.

Les pôles régionaux, lancés en 1999, contribuent à la coordination et à la mise en cohérence des actions de sensibilisation et d'éducation artistique aux images. Si leur champ d'action est centré sur le cinéma et l'audiovisuel, il intègre également d'autres esthétiques (photo, arts plastiques...). Ces pôles contribuent à l'ouverture culturelle et à l'émancipation des publics, expérimentent des démarches pédagogiques et créatives, accompagnent et mettent en réseau les acteurs de l'éducation aux images, mettent en cohérence les actions sur leur territoire et favorisent l'accès aux œuvres, la rencontre avec les artistes et les pratiques artistiques. **Plus d'informations.**

Pauline
Chasserieu,
directrice de l'ACAP

Pôle régional image
des Hauts-de-France

« Nous avons vocation à aller sur des territoires dépourvus ou faiblement pourvus en offre culturelle. Ainsi, 60% de notre activité se situe dans des communes de moins de 5 000 habitants et dans les quartiers prioritaires des villes. L'idée générale est d'être à la fois très opérationnel mais aussi de se positionner en centre ressource. Nos quatre pôles se découpent donc en différentes missions : la mise en réseau, l'accompagnement, la formation et la mission de ressource et d'observatoire. Pour

l'éducation aux images, nous avons bâti au fur et à mesure, une offre très diverse en termes de publics cibles et de contenus. Quand nous sommes en interaction avec des élus, c'est d'abord sur la question de l'observatoire, soit pour le partage de notre documentation, soit par la demande d'expertise spécifique. Nous sommes très proactifs sur la communication pour assurer la bonne redescende de toutes les informations du national vers le local. C'est également par les formations de territoire que nous organisons pour rassembler l'ensemble des forces en présence avec l'objectif de penser collectivement ce que serait un projet de territoire sur le cinéma. » ■

Ma classe au cinéma, un dispositif pour deux millions d'enfants et d'adolescents

"Ma classe au cinéma" est un dispositif partenarial entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole, de la Culture ainsi que du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), avec le soutien des collectivités. Il couvre tous les niveaux de scolarité, de la maternelle au lycée grâce à ses diverses déclinaisons et a pour objectif de faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture et à l'écriture cinématographique dans une volonté d'égalité entre tous les territoires. Les classes participantes découvrent au moins trois œuvres au cours de l'année sélectionnées à partir d'un catalogue national et bénéficient d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels, en lien avec chacun des films étudiés. **Plus d'informations.**

Passeurs d'images, un dispositif hors temps scolaire

Passeurs d'images est un dispositif national d'éducation à l'image à vocation culturelle et sociale qui allie trois actions complémentaires : la découverte des œuvres, la pratique artistique et la rencontre entre les professionnels de la filière et les publics. Il mobilise plusieurs partenaires sur un territoire pour rendre la culture cinématographique et audiovisuelle accessible aux

jeunes et aux publics éloignés des pratiques culturelles en dehors du temps scolaire, et en priorité les jeunes de moins de 25 ans issus des quartiers politiques de la ville et en zone rurale. Il s'agit d'un dispositif souple dont les projets doivent s'adapter aux publics et aux territoires visés pour répondre aux objectifs que sont la proposition d'une offre artistique et culturelle différente de celle relayée par les médias, le développement d'un esprit critique et d'une lecture autonome des images, la formation et la qualification des partenaires relais sur le terrain ainsi que le développement du lien social et la contribution à un aménagement culturel du territoire. **Plus d'informations.**

Le Pass culture, un outil pour la pratique culturelle et artistique

Le Pass culture, lancé en 2021 sur le territoire national, a pour vocation de favoriser l'accès des jeunes à la culture et la diversification de leurs pratiques culturelles et artistiques. Outre sa forme dite "individuelle" qui leur offre un crédit pour les sorties, les biens culturels ou la découverte et l'approfondissement d'une pratique, sa forme "collective" attribuée aux établissements du secondaire permet l'organisation d'activités d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire. Cette part collective permet par exemple de financer le dispositif "Ma classe au cinéma".

circuits de cinéma itinérant, séances en plein air, cinéma hors salle

Séance de cinéma en
plein air dans le Jardin
Tagnati à La Trinité
© La Trinité





Chantal Carrié,
maire-adjointe à la
culture de La Trinité

Dès la prise de mandat, en 2020, la municipalité de La Trinité – ville de 10 000 habitants des Alpes-Maritimes – a organisé, les week-ends d'été, deux séances de cinéma en plein air dans un petit jardin public de la ville, avec un succès qui ne se dément pas. La maire-adjointe à la culture, Chantal Carrié, explique ce choix qui s'inscrit dans la dense politique culturelle de la Ville en faveur du cinéma, aux côtés d'autres initiatives : ciné-club à la Médiathèque, partenariats avec la cinémathèque de Nice, création d'une salle de spectacle modulable adaptée à des projections de films...

Quelles sont les différents aspects de la politique culturelle de la Trinité en

matière de cinéma ?

Nous n'avons pas de salle de cinéma dans la commune. Travailler sur le cinéma m'est donc apparue essentiel dès la prise de mandat. Ainsi s'est imposée l'idée des séances en plein air. De plus, c'est l'une des actions culturelles les plus faciles à mener et aussi la plus populaire. Il suffit de trouver un prestataire – en l'occurrence la société Capsule Works, basée à la Seyne-sur-Mer – et un lieu accueillant qui puisse entrer en symbiose avec les films projetés. Certes, cela nécessite un budget relativement important (3 500€ à 3 700€ pour deux séances qu'on a voulues gratuites) mais, d'un point de vue pratique, il suffit de monter l'écran gonflable et de mettre des chaises. Le cinéma en plein air a été la première initiative, lancée il y a maintenant quatre ans, de notre politique culturelle en faveur du cinéma.

Cela correspond-il à une véritable attente ?

Les séances en plein air ont tout de suite très bien fonctionné, avec une fréquentation d'environ une centaine de

personnes par séance. Cette offre a notamment intéressé parce qu'il existait autrefois un cinéma sur la commune. D'où une forme de nostalgie, un regret qu'il n'y ait plus de cinéma dans la ville, ce qui oblige les habitants à descendre sur Nice. La proximité d'un cinéma correspond à une réelle attente.

Certains élu.e.s estiment que sans cinéma une ville n'est pas complète...

Au seuil de 10 000 habitants, l'exigence s'exprime : il faut un cinéma, une piscine, etc., bref, tous les équipements qu'une ville se devrait d'avoir. Le cinéma en fait en effet partie. Il existe certes un cinéma itinérant géré par le conseil départemental, mais il irrigue surtout les territoires ruraux. La Trinité n'en fait pas partie. On était donc entre cette offre de l'itinérance et celle, commerciale, de la grande ville proche. Une situation d'entre-deux.

Le choix du cinéma en plein air est-il unanimement partagé au sein du conseil municipal ?

Au début, cela a été un peu difficile. C'était notre premier mandat à tous. Donc une petite discussion, mais tout le monde a rapidement adhéré au projet. Le contexte était alors celui du Covid, ce qui en un sens compliquait le projet mais permettait aussi de le faire accepter : la vie culturelle dans la ville était si réduite que l'idée des

séances en plein air, adaptées aux exigences sanitaires d'alors, s'est imposée. Aujourd'hui, il n'est pas question d'annuler cette manifestation dont les habitants choisissent désormais la programmation. L'adhésion des élus est d'autant plus forte que le succès s'avère complet.

Le cinéma en plein air s'inscrit pleinement dans l'enjeu de la présence de l'art et de la culture dans l'espace public...

En effet. Mais à condition que le lieu fasse vraiment office de salle, qu'il soit convivial, pas trop bruyant, central et accessible à pied. Celui que nous avons choisi permet aussi de faire de la musique avant le film. Donc plutôt des soirées culturelles que de simples projections.

Quels conseils donneriez-vous à des élu.es souhaitant proposer des séances de cinéma en plein air ?

Je dirais sans hésiter : allez-y, foncez ! Vraiment, il n'y a rien de plus simple. Cela conforte le vivre ensemble et contribue aussi, plus qu'une salle, à ce que les habitants fassent corps avec leur ville, avec leur quartier. Cette présence du cinéma dans l'espace public change le regard des habitants sur leur ville. Et on peut créer des choses autour, installer une ambiance... La seule contrainte consiste à devoir attendre la nuit... ■



Delphine Benassy,
vice-présidente
à la culture et à
la coopération
internationale
de la Région Centre-
Val de Loire

La région Centre-Val de Loire est la seule à avoir développé un dispositif original de camions-cinéma pour irriguer les territoires ruraux en diffusion cinématographique. Le Cinémobile – une flotte de trois camions pouvant accueillir jusqu'à cent spectateurs – parcourt des itinéraires desservant près d'une cinquantaine de communes. Delphine Benassy, vice-présidente à la culture et à la coopération internationale de la région Centre-Val de Loire, revient sur son origine, ses objectifs, son coût pour la collectivité mais surtout son succès, qui ne se dément pas.

Quel est le périmètre de responsabilité de la Région dans le soutien à la filière du cinéma ?

Avec l'agence régionale du livre et de l'image Ciclic, nous avons la responsabilité d'accompagner l'ensemble des maillons des filières professionnelles, ce qui, pour le cinéma, comprend le soutien à la création pour lequel nous disposons d'un fonds d'aide plus modeste que ceux des autres Régions (1,5M€) auquel s'ajoute un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions locales pour financer les productions audiovisuelles (530 000€). Donc un soutien à la production avec comme spécificité un pôle pour le cinéma d'animation.

La responsabilité régionale concerne également la diffusion, via le soutien à l'Association des cinémas indépendants, l'ACC, notamment pour renforcer les petites salles qui maillent le territoire, et à des festivals tels que "Regards d'ailleurs" à Dreux ou le Festival du film de demain à Vierzon. Avec l'ACC et l'agence Ciclic, en lien avec le CNC, nous mettons en œuvre un programme de financement de postes de médiatrices et de médiateurs pour le cinéma. Enfin, cette particularité : le Cinémobile

qui permet l'accès à une vraie salle de cinéma en milieu rural.

Quelles raisons ont présidé au choix du dispositif Cinémobile ?

Le dispositif a maintenant une quarantaine d'années. Au départ, il était porté par la Maison de la culture d'Orléans. Depuis la création de l'agence Ciclic, en 2000, la Région le pilote, avec l'idée de favoriser l'accès aux œuvres mais aussi de proposer des rencontres, des événements organisés autour des films : avant-premières, débats, ateliers d'éducation à l'image. Le Cinémobile a construit tout au long de ces années un réseau de 46 communes sur tous les Départements de la Région, celui de l'Indre-et-Loire excepté car il dispose d'un circuit de cinéma itinérant propre. Un

conseil des communes réunit les élus référents du Cinémobile pour échanger sur les expériences, envisager des améliorations du dispositif et renforcer le lien avec les habitants, notamment en s'appuyant sur le tissu associatif.

Ces 46 communes abondent-elles un budget commun ?

Elles participent en effet via une cotisation annuelle. Jusqu'à maintenant toutes les communes bénéficient d'un passage du Cinémobile par mois, mais il est actuellement question d'ajuster la cotisation et les modalités de passage en fonction de la façon dont se mobilisent les territoires : quelques communes, en effet, considèrent le Cinémobile comme un simple diffuseur de cinéma quand d'autres contribuent à



faire vivre ce service public en s'appuyant sur les associations locales ou en développant le lien avec les écoles...

Une autre source de rentrées financières provient de la billetterie soit, en 2023-2024, environ 58 000 entrées à des tarifs accessibles par rapport à ceux des salles de cinéma, même associatives. Par sa nature même de service public culturel dont le coût de fonctionnement annuel s'élève à un peu moins de 1M€ par an, le Cinémobile ne peut pas être un dispositif qui s'autofinance. Aussi, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités, et les Régions en particulier, nous n'avons pas baissé notre contribution en 2025.

Quels sont les moyens humains dont dispose l'équipe du Cinémobile ?

Le Cinémobile fonctionne avec trois camions, une équipe d'une dizaine d'agents dont des régisseurs qui sont tout à la fois chauffeurs, médiateurs, ouvriers et projectionnistes ! Ils partent en tournée pendant une semaine et s'occupent seuls de tout.

Pourquoi d'autres Régions n'ont-elles pas de Cinémobile ?

Cela coûte cher : pour l'investissement, il faut aussi compter environ 1M€. Peut-être est-ce aussi parce que l'entreprise qui construit les camions – des super poids-lourds –, est installée dans notre région, ce qui facilite beaucoup



Camion de la flotte du Cinémobile ©Région Centre-Val de Loire

les choses. Quoi qu'il en soit, c'est un véritable choix politique, que la Région assume quasiment seule et qui s'est opéré il y a déjà de nombreuses années.

**Comment s'opère le choix des films ?
Le programmation Art & Essai ?**

L'agence Ciclic fait des propositions de films mêlant des œuvres d'Art & Essai, des *blockbusters* aussi, des films de patrimoine, d'animation ainsi que de nombreux films destinés au jeune public. Des propositions dans lesquelles les référents locaux du Cinémobile peuvent choisir. Il faut préciser que plusieurs séances sont à chaque fois proposées, généralement une le matin pour les scolaires, une l'après-midi et une dernière le soir, avec des films différents, ce qui permet d'équilibrer la programmation.

Comment se passent les séances ?

L'arrivée du camion est un vrai rendez-vous pour les habitants, avec des habitués qui se retrouvent au cinéma. Le dispositif joue de manière très efficace son rôle d'outil de politique culturelle en contribuant au lien social. Quoi qu'il en soit, c'est un grand succès qui se confirme d'année en année. On mesure aussi l'importance du rôle des médiateurs et médiatrices, dont l'un est d'ailleurs entièrement dédié au Cinémobile.

Ce succès est-il lié à l'implication du tissu associatif ?

En effet, le public est le plus nombreux là où les acteurs du territoire et les collectivités se mobilisent. Ils peuvent

aussi proposer des animations, des ateliers, des moments de convivialité, c'est-à-dire se servir de l'outil qu'est le Cinémobile et non simplement l'accueillir. L'idée dépasse celle d'un catalogue pour privilégier l'esprit de partenariats.

Conseilleriez-vous le principe du Cinémobile à d'autres Régions ?

Evidemment. Mais en effet, dans le périmètre culturel des politiques régionales, la diffusion est le dernier maillon de la chaîne alors qu'il est essentiel puisqu'il permet la rencontre avec les publics. Pour autant, se lancer dans une telle politique aujourd'hui peut apparaître compliqué. Chez nous, cela s'est fait sur de nombreuses années. Cela ne se décrète pas comme ça... ■



Bernard Seutin,
maire de Nannay,
vice-président du
circuit de cinéma
itinérant Panoramic

Nannay, village de la Nièvre de 120 habitants, est l'un des points de projection du circuit de cinéma itinérant Panoramic. Le maire de la commune, Bernard Seutin, également vice-président de Panoramic, explique l'intérêt d'accueillir un circuit itinérant : faible coût pour les municipalités candidates, soutiens partenariaux qui peuvent être mobilisés. Il précise également les conditions d'accueil que les circuits attendent des municipalités pour les inscrire sur leurs itinéraires et insiste surtout la forte contribution au lien social des circuits itinérants, l'importance des associations et ciné-clubs pour accompagner les mairies ou encore le rôle central des circuits pour la mise en œuvre des dispositifs cinéma à l'attention des scolaires.

Comment s'est développée la présence du cinéma à Nannay ?

Le cinéma est arrivé dans la commune à la fin de 1972 sous la forme d'un ciné-club à la suite de la fermeture du cinéma de la ville la plus proche, La Charité-sur-Loire. Puis certains ont souhaité s'ouvrir à d'autres types de cinéma, un peu plus grand public, plus distrayant. Nous avons donc rencontré le circuit Panoramic qui venait de se créer dans l'Yonne et souhaitait s'étendre dans la Nièvre.

Nous avons aménagé notre salle avec l'appui du budget participatif pour la culture et le sport du Département de la Nièvre et développé les activités du cinéma de Nannay, avec notamment la création, il y a quatre ans, d'un festival de films documentaires, "Les Conviviales", étayé d'un concours de scénario. C'est aujourd'hui une véritable salle de cinéma avec un système son de dernière génération, un écran neuf. Une subvention de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) nous a aussi permis

de renouveler les fauteuils. La salle, qui devrait être classée salle fixe d'ici peu, deviendra donc une salle municipale. Quand on se lie à un circuit itinérant, cela peut déboucher sur des initiatives plus importantes...

Au-delà des projections, qu'apporte le circuit itinérant à votre commune ?

Tout comme la bibliothèque ou le bar associatif, l'idée est de permettre la rencontre et l'échange dans nos villages où il n'y a plus ni commerces ni cafés. Partout où nous allons avec le circuit Panoramic, c'est ce même rôle de lien social qui est attendu.

Qu'attend-on des maires pour créer un point de projection ?

Déjà la volonté de le faire, car cela exige qu'il y ait un relai dans la commune, quelqu'un de la mairie ou une association, pour notamment assurer la publicité (le circuit fournissant les affiches, les flyers...) et alerter la presse locale. Il faut aussi mettre à disposition une salle agréée par la commission de sécurité. D'un point de vue technique, certains circuits apportent leur propre écran alors que d'autres demanderont que la salle en soit déjà équipée, car chaque point de projection a une configuration spécifique. Ensuite, l'association ou la Mairie doit avoir pris soin de chauffer la salle, de mettre à disposition quelqu'un pour accompagner le projectionniste itinérant ainsi que des bénévoles pour

préparer le lieu et prendre en charge la billetterie.

Qui prend en charge le coût du projecteur ?

C'est en effet un matériel coûteux : entre 40 000 et 70 000€. De surcroît, les circuits sont équipés de plusieurs projecteurs pour les projections simultanées, à la demande pour des associations ou encore pour celles proposées dans le cadre des dispositifs scolaires. Au moment du passage au numérique, le circuit a été aidé par les dispositifs du CNC et de l'Etat, comme toutes les petites salles. Mais ce matériel vieillit beaucoup plus vite que les anciens projecteurs. Au bout d'une dizaine d'années, on ne trouve plus les pièces détachées. Là encore existent des dispositifs d'aides de l'Etat, mais aussi des conseils départementaux.

Quel rapport le cinéma itinérant entretient-il avec les petites salles ?

Bon nombre de circuits ont repris en gestion des petites salles de cinéma qui auraient fermé sans eux. Pour notre part, la commune a repris en gérance une salle de l'Yonne, à Saint-Julien-du-Sault (3 000 habitants), où l'on propose quelques séances par semaine avec l'aide de bénévoles ou du personnel de la municipalité – aucun exploitant ne l'aurait reprise car financièrement il ne pourrait pas tenir. Un exemple loin d'être isolé.



Séance du circuit Panoramic - ©Jissé

Bénéficiez-vous du soutien financier d'autres collectivités, notamment du Département ?

Tout d'abord le circuit Panoramic fonctionne avec une participation de la commune accueillante – un principe qu'appliquent tous les circuits. Pour Panoramic, le coût est actuellement de 1€ par an et par habitant, ce qui reste tout à fait modeste.

Ensuite le circuit, comme toute salle de cinéma, vend ses billets à l'entrée mais à un tarif beaucoup moins élevé que dans les salles fixes, autour de 6€ la place. Les Départements jouent en effet un rôle important. Certains, comme celui de la Nièvre, font le choix d'aider les circuits plus que d'autres. Les Régions peuvent aussi aider ainsi que les DRAC, par exemple pour les dispositifs scolaires.

Pour sa part, Panoramic gère le dispositif Ecole au cinéma ainsi que ceux pour les collèges et lycées à l'échelle de tout le Département, villes et campagnes comprises.

Une forte demande de cinéma ?

La fréquentation 2024 du circuit Panoramic tourne autour de 22 000 spectateurs, pour 19 500 l'année précédente. Dans mon village, le film *Vingt Dieu*, a réuni 200 personnes... Bien entendu, il n'y a parfois qu'une dizaine de spectateurs, mais il arrive aussi qu'il faille redoubler la séance parce que la première n'a pas pu accueillir tout le monde. Pour Nannay, il y a eu en 2024 6 400 entrées, à quoi s'ajoutent les 4 000 pour le festival. On peut considérer qu'on a "fait le job"... Mais c'est un travail d'animation permanent.

Le rôle des associations ?

Il est essentiel, notamment pour inciter à découvrir le répertoire Art & Essai grâce à des médiations, des animations... Quand on se rend dans une commune où une association – ciné-club, groupe de cinéphiles... – développe un véritable travail autour du cinéma, ne serait-ce que d'information, de publicité, la fréquentation est beaucoup plus satisfaisante.

Et le plein air ?

La demande est énorme. Nous en organisons une trentaine chaque année, avec un écran gonflable géant. Souvent les municipalités proposent un barbecue ou une animation musicale que clôt, à la tombée de la nuit, une projection en plein air gratuite. Mais les élus doivent savoir que, si le circuit maîtrise le coût de la projection, il n'est pas maître de la somme demandée par le distributeur pour cette diffusion non commerciale ; cela peut varier de 150€ à 1 000€...

Quels arguments pour les convaincre de l'intérêt d'un circuit itinérant ?

L'intérêt premier est de permettre aux habitants de se réunir. C'est aussi l'occasion de révéler des affinités, des points communs entre les gens. Deuxième intérêt majeur : créer des animations à un prix très acceptable. Et puis c'est une ouverture pour éveiller la curiosité à la diversité du cinéma. ■

Les aides du CNC

■ **Renouvellement de matériels.** Dans le cadre du plan Culture et Ruralité (17/2024), la ministre de la Culture a annoncé un soutien pour les circuits itinérants dont 1M€ pour renouveler le matériel. Il est attribué par le CNC via l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation. Non intégralement dépensée, l'aide exceptionnelle est reconduite en 2025. Pour pouvoir la solliciter, les structures ne doivent pas avoir réalisé plus de 1% des entrées du territoire nationale et avoir organisé en moyenne au moins cinq séances par semaine sur un an (dérogations possibles notamment dans le cas des exploitations saisonnières). Cette enveloppe ne se substitue pas aux aides existantes des collectivités et au soutien automatique à l'exploitation.

Plus d'informations.

■ **Renforcement des moyens humains.** Les cinémas itinérants sont des structures extrêmement dépendantes du bénévolat. Ce rôle majeur du bénévolat est un atout mais aussi un risque lorsqu'il s'agit d'amplifier l'activité. Un fonds d'aide de 500 000€ est dédié à la création d'emplois pérennes et polyvalents de projectionnistes et de médiateurs culturels. Objectif : permettre, à terme, la création de postes, afin que les circuits itinérants puissent accroître le nombre de communes rurales desservies et les séances proposées à leurs habitants. Elle est reconduite chaque année.

Plus d'informations.



Cinéma en plein air

La réglementation nationale des séances en plein air

Dans le cadre de la réglementation nationale, toute projection non commerciale en plein air de long métrage, qu'elle soit gratuite ou payante, est soumise à autorisation délivrée à l'organisateur par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) après avis du directeur régional des affaires culturelles.

Les critères de cette autorisation sont : le lieu et le nombre de séances envisagées, l'intérêt social et culturel des représentations et la situation locale de l'exploitation cinématographique. Toutes les demandes se font en ligne sur le formulaire correspondant à la région de l'événement et doivent être adressées au moins 3 semaines avant la date de projection ou avant le mois de juin pour les séances devant se dérouler en juillet et en août.

Plus d'informations sur le site du CNC.

Les séances en plein air organisées par les coordinations régionales Passeurs d'images

Tous les ans, les coordinations régionales Passeurs d'images proposent d'organiser localement des séances de cinéma en plein air gratuites accompagnées d'action d'éducation à l'image. Ces séances peuvent être organisées par une mairie, une collectivité, une association, un centre de loisirs ou encore un service jeunesse en relation avec la coordination régionale du dispositif. Pour ce faire, elles proposent l'accès à un catalogue d'environ 80 films qu'elles peuvent obtenir à tarifs préférentiels par l'intermédiaire de l'association L'archipel des Lucioles qui s'occupe de traiter avec les opérateurs. Cette liste

est établie chaque année par la commission plein air Passeurs d'images dans le respect des objectifs suivants : proposer une offre cinématographique diversifiée, contribuer à l'éducation aux images, développer le lien social sur les territoires ainsi que stimuler l'envie de découvrir et faire découvrir à tous les publics la richesse du cinéma. Elle inclut également des films disposant d'une version audiodécrite ou avec des sous-titrages pour les sourds et malentendants afin de favoriser l'inclusion des publics à handicap sensoriel lors de ces séances en plein air. Ces séances doivent être organisées en respectant la réglementation nationale du CNC.

Plus d'informations.

Circuits itinérants

L'association nationale des cinémas itinérants (ANCI) a été fondée en 2011 pour unir les structures face à la transition numérique et les représenter au niveau national. Elle a pour objectif premiers de promouvoir la spécificité et le développement de cette action culturelle dans sa diversité territoriale mais également de valoriser l'utilité culturelle, économique et sociale des cinémas itinérants auprès des pouvoirs publics et des instances professionnelles. Elle répertorie les structures de cinéma itinérant et propose des formations ainsi que des publications pour les accompagner.

Site Internet de l'association.

Anne Lidove,
présidente de l'ANCI

En quoi l'ANCI est-elle une ressource pour les élus ?

« L'Association nationale des cinémas itinérants fédère les 117 circuits de cinémas itinérants de France et outre-mer, qui mettent en place des séances de cinéma en salle et en plein air dans 2 500 communes et intercommunalités, principalement en milieu rural. Leurs projections sont organisées dans les salles municipales : salles des fêtes, centres culturels, médiathèques... en partenariat avec des équipes locales et les élus des territoires.

Les élus locaux peuvent faire appel aux circuits itinérants pour obtenir un agrément du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) afin de mettre en place un projet cinéma dans leur commune ; ils peuvent s'appuyer sur les projectionnistes du cinéma itinérant pour être conseillés sur l'aménagement d'un lieu ou pour organiser une projection en plein air.

Les circuits itinérants peuvent aussi mettre en place des ateliers de réalisation audiovisuelle pour les jeunes, et accueillir les enfants des écoles et des centres de loisirs pour une projection cinéma et des animations. Enfin, les élus locaux peuvent s'adresser à l'ANCI pour construire ensemble un projet de développement culturel local et/ou intercommunal, autour du cinéma et de l'éducation aux images. » ■

favoriser l'accueil des tournages sur mon territoire

Tournage à Sète de la série "Tandem" en 2018
© Corinne Sospédra





Jeanne Corporon-Delpont, maire-adjointe à la culture déléguée aux événements en lien avec l'audiovisuel de Sète

Sète (45 000 habitants) a accueilli son premier tournage il y a presque cent ans... Depuis, la ville n'a jamais cessé d'être une terre de cinéma, non seulement comme décor méditerranéen pour des films, des publicités, des clips, des séries télévisées, notamment la "quotidienne" *Demain nous appartient*, mais aujourd'hui par une attention ciblée sur la formation aux métiers du cinéma. La maire-adjointe à la culture déléguée aux événements en lien avec l'audiovisuel et comédienne de profession, Jeanne Corporon-Delpont, souligne non seulement l'apport considérable des tournages pour le territoire mais aussi le dynamisme culturel que crée la prise en compte du 7e

art dans les politiques culturelles locales.

Sète est un territoire historique du cinéma. Quelle place tient le cinéma dans la politique culturelle de la Ville ?

Le cinéma y tient une place centrale. Ici, la dimension historique s'avère capitale. Il faut remonter à 1928, date du premier tournage à Sète, et cela ne s'est plus arrêté depuis. Certaines périodes ont été plus remarquables que d'autres, notamment avec Agnès Varda en 1955 qui a permis de mettre les projecteurs sur un quartier de Sète dans le film *La Pointe Courte*, avec Philippe Noiret, débutant devenu très célèbre par la suite. Il y a eu aussi l'étape Abdellatif Kechiche en 2005, Alexandre Arcady et tant d'autres... Nous avons donc déjà cette culture de l'accueil de tournages. Cela s'est naturellement renforcé avec le tournage de séries.

Cela étant, il n'y a pas de budget dédié au cinéma mais la Ville joue un grand rôle et travaille la main dans la main avec les productions afin que tout soit fluide. Pour les producteurs qui viennent nous solliciter nous avons créé un Bureau des tournages afin de centraliser les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public. Ce Bureau permet notamment d'aider au repérage et à la recherche de décors, d'accompagner le recrutement de techniciens locaux, de favoriser le contact avec les structures locales, etc.

Quels sont les apports des tournages pour la ville ?

Les retombées en termes d'image sont indéniables. La série *Candice Renoir*, par exemple, qui a été vue par 5 millions de spectateurs chaque semaine, est restée dix ans à Sète. Et *Demain nous appartient*, regardée chaque jour par 3,7 millions de téléspectateurs, est à la source de 25% des excursionnistes venus visiter Sète et génère annuellement 3M€ investis dans l'économie locale.

Ces tournages font également travailler les artisans locaux pour les décors. Tout cela reste difficile à quantifier mais c'est une réalité. Nous avons par exemple dû créer un circuit touristique

dans le centre-ville autour des lieux sétois où certaines scènes de *Demain nous appartient* ont été tournées, ainsi qu'une boutique d'objets dérivés (vêtements, accessoires...) qui ne désemplit pas en période touristique.

A ce tourisme de série s'ajoute un tourisme autour des films. Par exemple,

Tournage de la série "Candice Renoir" ©Corinne Sospédra



même si le film *La Pointe Courte* d'Agnès Varda est ancien (1955), ce quartier qu'avant on ne visitait pas est maintenant très fréquenté, d'autant plus que s'y déroule chaque année un Festival Agnès Varda dont la fréquentation ne cesse de croître au fil des années.

Quelles sont les relations de la Mairie avec les cinémas de la ville ?

Sète compte deux cinémas (soit six écrans), deux structures pour le moment propriétés de la Ville pour ce qui est des murs. Ils fonctionnent bien et laissent notamment une grande place aux associations culturelles. Mais il faut les actualiser, les moderniser. De ce point de vue, un beau projet porté par une société privée est en cours de réalisation. Il vise le cinéma situé vraiment au cœur de la ville pour l'agrandir avec deux salles supplémentaires et surtout pour en faire un lieu d'échange et de convivialité. L'autre, Le Palace, restera propriété de la Ville.

La Ville développe-t-elle un soutien particulier en faveur des dispositifs d'éducation à l'image ?

Trente classes par an bénéficient de ces dispositifs financés à 50% par la Mairie et déployés en partenariat avec la DRAC et l'Education nationale, qui prévoient la mise à disposition d'ouvrages pédagogiques à propos du cinéma et des projections de films pour les écoliers dans les cinémas de la ville.

Y a-t-il d'autres festivals de cinéma à Sète ?

Plusieurs, portés par des associations et accompagnés par la municipalité : l'association Salsa autour des films latino-américains, le festival Hors Circuit sur le film social ou politique, le Feat Sunsète dédié à la culture urbaine, enfin le festival Creatvity qui s'intéresse aux nouveaux formats de la création audiovisuelle. A cela s'ajoute le Cinéma de la mer, en partenariat avec les cinémas de la ville, qui clôture la saison estivale musicale sur la scène du Théâtre de la mer avec une semaine de projections sur grand écran, en plein air, d'avant-premières ainsi que de films-cultes plus anciens qui réunissent 1 500 personnes par soirée. L'initiative, initiée pendant la pandémie du Covid, a connu un tel succès qu'elle a été pérennisée.

La Mairie favorise également des formations aux métiers du cinéma...

Nous ne voulons pas être seulement un décor, d'où notre attention à la formation. L'école de cinéma Travelling, basée à Montpellier, a ouvert une antenne à Sète qui organise des formations aux métiers de plateau : 75% des stagiaires trouvent un emploi dans le cinéma, à Sète ou ailleurs, à l'issue de ces formations. De plus, la Mairie a demandé à cette école de renom d'organiser des stages gratuits pendant les vacances scolaires pour les jeunes Sétos de 14 à 18 ans, afin de leur faire connaître



Tournage de la série "Gragile" ©Corinne Sospédra

de nouveaux horizons professionnels. Avec pour résultat que de nombreux techniciens, en début de carrière mais aussi plus chevronnés, sont installés à Sète.

Développez-vous des liens avec des partenaires nationaux ou internationaux ?

Depuis trois ans, dans le cadre du campus itinérant international de cinéma le Cinemadare, association italienne, nous accueillons chaque année un groupe d'une cinquantaine d'apprentis des métiers du cinéma venus du monde entier. La Mairie a aussi dédié un lieu d'accueil, une ancienne auberge de jeunesse réhabilitée, plusieurs fois par an, à des résidences d'écriture pour les jeunes scénaristes mises en place par une association qui a établi un partenariat avec l'Allemagne et l'Italie. Enfin, nous travaillons avec l'Université

Paul Valéry de Montpellier sur un projet d'ouverture d'un cycle universitaire des métiers du cinéma et l'école Travelling avec un projet autour de la production, réalisation et développement.

Quels conseils donneriez-vous à des élu.es souhaitant s'engager dans une politique d'aide à l'accueil de tournages ? Et, plus largement en faveur du cinéma ?

Sète a une histoire singulière avec le cinéma. Si on n'a pas un tel héritage, il faut savoir que cela va prendre du temps. C'est une pierre après l'autre. Mais il faut surtout une forte volonté de la part de la municipalité et du maire. Savoir aussi qu'une politique en faveur des tournages peut aller loin et déboucher sur des emplois et des retombées économiques importantes. Le cinéma c'est le rêve mais ce sont aussi des gens, des gens qui travaillent. ■

La Fémis

La Fémis – école nationale supérieure des métiers de l'image et du son – est une école publique fondée en 1986 et devenue établissement public industriel et commercial en 1996. Appartenant au ministère de la Culture et financée par le Centre national du cinéma et de l'image animée, son activité principale est la formation aux métiers du cinéma : réalisateur, chef opérateur, producteur, scénariste, monteur, ingénieur du son, décorateur, scripte, distributeur et exploitant de salles. Les formations se déroulent principalement en initial mais l'établissement propose également des stages de formation continue pour les professionnels dans les domaines de l'écriture de scénarios, le développement de documentaires, la production et l'exploitation cinématographique.

Vincent Thabourey, chef de projet pédagogique à la Fémis

La Fémis a-t-elle pour vocation de former les exploitants de cinémas ?

« Surtout connue pour sa formation initiale, la Fémis forme également les exploitants de salle en formation continue, notamment celles et ceux qui travaillent dans une salle publique.

Depuis 2009, la Fémis a ainsi développé un parcours qui s'adresse aux assistants de direction, médiateurs, projectionnistes ou communicants qui souhaitent diriger un établissement cinématographique. Tous les aspects de la filière sont abordés en prenant en compte les évolutions du secteur afin que les stagiaires soient en mesure de renouveler leurs stratégies de déve-

loppement économique et des publics et plus largement leur engagement sociétal, économique, environnemental, social et culturel.

Dans le cadre du bloc de compétence dévolu au développement, l'accent est mis sur les DSP (délégations de service public) avec un exercice pratique conçu à partir d'un exemple de délégation mis en œuvre par une commune ou une communauté de communes. Cet accompagnement est l'occasion pour les stagiaires de prendre la mesure des enjeux et des contraintes des collectivités en matière de création d'un établissement cinématographique. Chaque année, un élu est convié pour encadrer cet exercice. » ■

Bureau d'accueil des tournages

Les bureaux d'accueil des tournages – ou commissions du film locales – ont pour vocation d'apporter un accompagnement territorial aux professionnels du cinéma. Ils sont leurs interlocuteurs. Présents dans toutes les régions, ils sont réunis au sein de la Commission nationale du Film France, un service intégré au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Ils ont pour missions d'accompagner les professionnels dans la recherche de décors et les pré-repérages, de les aider pour l'obtention des autorisations de tournages, de référencer les professionnels et les prestataires locaux et de les informer sur les fonds de soutien des collectivités locales. **Plus d'informations.**

Tournage du feuilleton télévisé "Demain nous appartient", 2020
© Ville de Sète



Les liens vers Internet sont actifs sur le Guide cinéma consultable sur le site de la FNCC (www.fncc.fr)

accompagner ou organiser un festival de cinéma



arras film
FESTIVAL
© Kélyan Blanchard



Alexandre Malfait,
maire-adjoint à la
culture d'Arras

La ville d'Arras (42 000 habitants) accueille depuis 25 ans le seul festival de cinéma du Pas-de-Calais et le plus important de la Région Hauts de France : le Arras Film Festival qui se déroule pendant une dizaine de jours au début du mois de novembre. Alexandre Malfait, maire-adjoint à la culture d'Arras fait un vibrant éloge de l'association qui porte depuis son origine cet événement de grande renommée, centré sur le cinéma des pays d'Europe de l'Est.

Quelle place tient le cinéma dans les politiques culturelles de la Ville d'Arras ?

Le Arras Film Festival, créé il y a 25 ans et porté depuis son origine par l'association Plan Séquence, est l'incarnation

première de notre politique culturelle. Avec 50 000 spectateurs par an, c'est aujourd'hui le premier événement culturel de la ville et il contribue fortement à l'identification d'Arras comme une "terre de cinéma". Plan Séquence est ainsi devenu la porte d'entrée incontournable pour les partenaires qui soutiennent le cinéma en Région, tout particulièrement pour l'agence régionale Pictanovo.

Le festival a aussi permis de lancer des filières cinéma, toujours accompagnées par Plan Séquence, par exemple dans le lycée Guy Mollet d'Arras qui propose une option cinéma. Enfin, au-delà de la richesse patrimoniale de la ville, la présence du Festival a favorisé un certain nombre de tournages, dont récemment les films *Pas son genre* et *La Liste de mes envies...* ou encore de promouvoir le rayonnement d'Arras au travers de méga-productions comme *Vidocq*, avec Vincent Cassel, l'occasion d'inaugurer une rue "Vidocq" en présence de l'acteur et de l'équipe de production du film. Enfin, au-delà des avant-premières

de sorties nationales, le Festival, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne, développe une intense politique de soutien à la création autour de sa forte identité européenne au travers de compétitions réunissant de nombreux producteurs et réalisateurs européens.

Au travers de son soutien au Festival, la municipalité porte une vraie volonté de rayonnement européen...

Tout à fait. Certes le public reste majoritairement régional, même si on vient le fréquenter de plus loin. Certes ce sont aussi des avant-premières de films français qui sont projetés dans une salle de plus de mille places en présence d'acteurs et de réalisateurs de renommée nationale (Fabrice Luchini, Claude Chabrol, Fanny Ardant, Sandrine Kiberlain..., il est impossible de tous les citer). Pour autant, l'identité du festival demeure avant tout européenne et plus spécifiquement orientée vers les films d'Europe de l'Est.

Quelles formes prend le soutien de la Ville au festival ?

Globalement, l'apport de la Ville à Plan Séquence se situe autour de 300 000€ dont une subvention de fonctionnement de 110 000€ par an, à quoi s'ajoute une importante aide en communication déployée aussi à Paris et à l'échelle nationale ainsi qu'un soutien logistique et matériel.

Quelle part représente le soutien au Arras Film Festival dans le budget culture de la Ville ?

Environ 10% du total des subventions culturelles de la Ville (autour d'1,3M€) en sachant que nous avons aussi une scène nationale qui a elle seule absorbe près de la moitié des subventionnements culturels. Bien entendu, la Communauté d'agglomération, le Département et la Région, ainsi que le Centre national du cinéma et l'UE, financent aussi le Festival. Le budget de Plan Séquence avoisine le 1M€, pour l'essentiel destiné au financement du Festival mais aussi pour d'autres actions toute l'année, en particulier des dispositifs d'éducation à l'image pour les scolaires ou pour les tout-petits. Cette attention aux jeunes fait partie de l'ADN de l'association.

Finalement, sans coûter énormément, le festival du film rapporte beaucoup en termes d'image mais aussi beaucoup pour l'économie locale. En moyenne, un festivalier dépense 30€ par jour, ce qui, multiplié par 50 000 spectateurs, n'est pas négligeable. Les restaurants, les hôtels en bénéficient mais aussi bien d'autres acteurs privés. Par ailleurs, chaque avant-première est l'occasion d'une soirée parrainée par des partenaires privés ou publics, ce qui dynamise aussi le développement économique local. Par rapport à d'autres secteurs d'activité culturelle, le cinéma a la particularité de donner lieu à la venue de célébrités : la magie "pail-

lettes" possède une vraie force d'attraction. Les gens sont ravis de voir "en vrai" tel ou tel acteur ou réalisateur qu'ils ont apprécié dans un film, ce qui aide à mobiliser des partenaires privés. Un effet que redouble le lieu, une place majestueuse avec, sur l'un des côtés le cinéma de la ville et, juste en face, le village du festival, d'où le plaisir de croiser "par hasard" telle ou telle célébrité. Donc une double dimension pour ainsi dire à la fois (modestement) hollywoodienne et de proximité.

Le lien entre la Mairie et Plan Séquence est-il formalisé ?

La Ville a signé, aux côtés de la Région et du Département, une convention d'objectifs et de moyens avec Plan Séquence et nous nous rencontrons à minima deux fois par an pour faire le point sur leurs actions. Cette association est véritablement la vitrine culturelle d'Arras, mais il reste parfaitement clair que la Ville n'interfère en aucune manière dans les choix de programmation et dans les activités de l'association. De toute façon ce n'est pas notre métier...

Qu'apporte le cinéma aux habitants du territoire ? Une certaine fierté ?

Oui ! Chaque année au moment du Festival du film, j'entends les gens s'étonner – et cela m'étonne aussi – qu'une ville de 42 000 habitants puisse accueillir un festival de cette importance et atti-

rer des acteurs et des réalisateurs en grand nombre, qui viennent et surtout reviennent. Car là réside l'une des réussites de Plan Séquence : leur accueil est tellement bon que les artistes souhaitent revenir. Leur première invitation exige souvent beaucoup d'efforts mais cela ne présente aucun problème de les faire revenir ! Il y a à la fois une fierté des habitants, jeunes y compris (à cause d'une riche programmation jeune public en lien avec les écoles du territoire), mais aussi un sentiment de communauté chez les artistes qui deviennent eux-mêmes des ambassadeurs du Festival.

Le dynamisme du cinéma français est une exception. Soutenir le cinéma ne relève-t-il pas aussi d'une responsabilité nationale ?

En effet. Nous participons à la défense de la spécificité du modèle français du cinéma. Il faut également préciser les subventions versées par les collectivités qui soutiennent aussi des prix servant à financer la création cinématographique en général. Par exemple, lors du Festival du film, le prix de la Ville d'Arras, délivré dans le cadre des Arras Days, attribue une bourse à un projet de film sur la seule base de son scénario. Cette dotation va donc bien au cinéma français en général et non à un projet local.

Soutenir le cinéma, c'est aussi défendre une souveraineté culturelle en l'occurrence européenne ?



Ouverture du Arras Film Festival 2024

Bien évidemment celui qui vient au Festival du film d'Arras en s'attendant à découvrir des productions américaines sera très vite déçu. De surcroît, dans le contexte international d'aujourd'hui, notamment en Europe de l'Est, pouvoir découvrir des films d'Ukraine ou de Pologne n'est pas anodin. Sans faire de la géopolitique de comptoir, il me semble extrêmement important d'accueillir en France des films tournés par des Ukrainiens. Cela participe d'un soutien à leur liberté d'expression à un moment où certains voudraient voir disparaître leur identité. Il y a incontestablement là une dimension militante.

Quel argumentaire pour inciter les élus à créer un festival de cinéma ?

Aujourd'hui où il existe de très nombreux festivals de cinéma, il me paraît capital

de penser un projet de festival autour d'une identité claire. Après, créer un festival suppose déjà d'avoir une salle mais aussi des infrastructures solides capables d'en porter le développement.

Il m'est difficile de donner un conseil. A Arras, nous avons eu la chance de disposer d'une association experte composée d'ancien enseignants du cinéma. Si on vise un événement ambitieux, cela reste un travail d'experts forts d'un réseau qu'ils ont constitué au fil de 25 ans d'activités, ce qui n'est pas à la portée d'une collectivité. Il faut donc s'entourer de spécialistes connaisseurs de l'écosystème du cinéma. Un festival de cinéma ne se réduit pas à projeter des films... Donc peut-être ce conseil : être attentif aux compétences déjà présentes sur son territoire pour, le moment venu, pouvoir s'adosser à elles. ■



Marie-Andrée
Malleville,
maire-adjointe
au matrimoine,
au patrimoine et au
tourisme de Rouen

Cela fait plus d'une décennie que la Ville de Rouen accompagne le festival de films de femmes "Elles font leur cinéma" dans son cinéma en délégation de service public l'Omnia République. La maire-adjointe au matrimoine, au patrimoine et au tourisme, Marie-Andrée Malleville, souligne à la fois combien ce festival incarne les valeurs portées par la municipalité et, plus largement, combien le cinéma qui l'accueille est devenu l'outil incontournable de la politique culturelle de la Ville, que ce soit pour porter les valeurs défendues par la municipalité, pour le travail de l'éducation à l'image des jeunes ou pour l'animation de la cité.

De manière générale, quelle place tient le cinéma dans la politique culturelle de Rouen ?

Le cinéma l'Omnia République et nos bibliothèques sont les premiers outils culturels de Rouen, ceux qui connaissent la plus forte fréquentation. En 2008, la maire d'alors, Valérie Fourneyron, avait fait le pari de créer en centre-ville un cinéma Art & Essai. A l'époque, cela avait soulevé quelques doutes... aujourd'hui c'est une fantastique réussite ! D'où les très récents et importants investissements de la Ville et de la Métropole, avec le concours de la Région et du CNC : 7M€ pour des travaux de rénovation achevés en 2022. Il y a désormais une salle de plus, donc huit écrans, ainsi qu'un café : un vrai lieu de vie culturelle. D'ailleurs, la fréquentation explose, ce à quoi contribue notamment un tarif de places à un prix très abordable (autour de 7 ou 8€) et de nombreux systèmes d'abonnement, de tarifs réduits, etc., mais aussi une programmation extrêmement diversifiée avec de nombreux petits festivals de cinéma que nous accompagnons financièrement, dont "Elles font leur cinéma".

L'égalité femme/homme est-elle une préoccupation de la Mairie ?

Bien d'avantage qu'une préoccupation : l'intégralité des conventions que nous signons, par exemple avec les compagnies, contiennent une obligation d'aller dans le sens de la parité, au même titre que de la représentation de la diversité. Parallèlement, nous conduisons un considérable travail de mémoire pour redécouvrir des femmes importantes sur le territoire rouennais. La question de l'égalité femme/homme fait partie de l'ADN de la Ville, et ce quelles que soient les équipes municipales. Ce qu'incarne de manière exemplaire le festival «Elles font leur cinéma», qui existe depuis 2012 donc bien avant notre arrivée.

Financez-vous le festival ?

Oui. Il faut rappeler que Rouen est une petite ville : 118 000 habitants sur une Métropole de 500 000 habitants. Nous ne sommes donc pas très bien dotés financièrement. Mais le maire étant président de l'EPCI, nous encourageons souvent les associations à s'adresser également à la Métropole Rouen Normandie, ce que fait le festival «Elles font leur cinéma».

La Mairie de Rouen fait-elle sienne la notion de "matrimoine" ?

La mairie a tellement fait sienne cette notion que mon titre est celui d'adjointe

«au matrimoine et au patrimoine». Cette thématique est notamment portée par l'association H/F Normandie, organisatrice des Journées du matrimoine auxquelles la municipalité participe. Ces Journées prennent des formes diverses et se déroulent dans de multiples lieux dans toute la Normandie.

L'idée de matrimoine suscite-t-elle des réticences ?

Aujourd'hui, l'attention au matrimoine s'impose à tout le monde. Je ne sens pas de clivage. Dans cette logique, nous avons par exemple lancé une commande publique, avec le ministère de la Culture, pour une œuvre d'art contemporain en hommage à Gisèle Halimi qui sera installée devant le palais de Justice, renommé à son nom. Et, parmi l'ensemble des initiatives allant dans le sens de cette lutte contre toutes les formes de discriminations, le festival fait partie des outils les plus efficaces.

Ne nous cachons pas que la fréquentation du festival est surtout celle d'un public qu'on pourrait qualifier de progressiste, avec un fort renouvellement des générations. Certes quelques-uns ont tendance à nous traiter de «wokistes», mais le festival ne porte absolument pas à polémique. C'est désormais pleinement inscrit dans le paysage culturel rouennais et fortement relayé par les médias locaux. Ce festival est notable par son engagement militant.



Le cinéma l'Omnia © Rouen

Apporte-t-il à la ville, à la Mairie une visibilité particulière, une fierté ?

Une fierté ? En tout cas, on s'en revendique car il répond totalement aux valeurs qu'on a envie de défendre, ce que je répète inlassablement dans le discours inaugural que je prononce chaque année. Donc oui, une certaine fierté, d'autant plus que les organisatrices actualisent toujours leurs thématiques en lien avec l'actualité.

Que diriez-vous à des élu.es pour les convaincre de s'engager davantage dans le soutien au cinéma ?

Le grand atout du cinéma de centre-ville que nous avons ouvert tient à sa programmation, à la fois très exigeante mais aussi très diversifiée et populaire. Dès lors, la prise en compte du cinéma comme outil d'une politique culturelle s'impose naturellement à nous, ce qui ne serait pas le cas si nous avions soutenu un cinéma à visée purement commerciale. Dès qu'on fait du cinéma un lieu avec des avant-premières – la venue de quelques stars aide beaucoup... –, mais aussi du cinéma indien

ou encore un bon film français d'auteur et cependant accessible, on brasse un public très important. Grâce à cette programmation de belle qualité, bien des spectateurs deviennent de véritables cinéphiles, même des adolescents. Là, on remplit un rôle majeur pour l'éducation à l'image. Précisons que l'Omnia, tout comme les festivals, font un travail de lien remarquable, notamment avec l'Education nationale. Les classes ne cessent d'y défiler pour des séances suivies de débats, de goûters...

Je dirais aux élus locaux qu'il faut savoir ce qu'est le cinéma et être capable de montrer des propositions à la fois exigeantes et accessibles sans pour autant négliger des films si difficiles qu'il n'y a parfois qu'une dizaine de personnes dans la salle. Cette grande variété attire un public très nombreux. Pour moi, l'Omnia est le lieu de démocratie culturelle le plus abouti dans la ville. Il a beau être classé Art & Essai, ce n'est pas ainsi qu'il est perçu. Les gens disent tout simplement : "On va à l'Omnia". Si l'on peut le dire ainsi : c'est chouette de s'y asseoir et ce qu'on voit est top ! ■

témoignage

Entretien avec
Claude Beuzelin,
membre de la
direction collégiale
du festival "Elles
font leur cinéma" de
Rouen

Parmi les nombreux festivals de cinéma que soutient la Mairie de Rouen, "Elles font leur cinéma" tient une place à part en ce que sa thématique converge avec les choix politiques de la Mairie de promouvoir l'égalité femme/homme et de mettre en valeur le patrimoine. Claude Beuzelin, membre de la direction collégiale du festival explicite la relation qui s'est nouée entre le festival et la municipalité.

Quels sont vos liens avec la Ville et avec la Métropole ?

Avec la Métropole Rouen Normandie, rien ne nous lie si ce n'est en réponse à des appels à projets dans le cadre de l'opération "Mars, mois féministe". Les liens sont plus anciens et plus denses avec la Ville de Rouen. Nous avons signé cette année une convention pluriannuelle de trois ans. Auparavant, dès 2013, nous recevions déjà une subvention annuelle, mais moindre qu'aujourd'hui. L'accroissement du soutien au fil du temps s'explique par la mise en place du projet "Rouen donne des elles", au mois de mars, pour promouvoir des propositions essentiellement culturelles mais parfois aussi sportives mettant en avant des femmes créatrices, dans toutes les disciplines, ainsi que l'histoire des femmes dans la ville. Un projet auquel nous participons en dehors du cadre du festival "Elles font leur cinéma". Par ailleurs nous bénéficions aussi d'aides plus ponctuelles, notamment pour la communication. La Mairie apporte donc un réel soutien au festival, un soutien dont bénéficient également d'autres festivals.

Est-ce que ce lien s'accompagne de demandes particulières de la part de la municipalité ?

Aucunement. Certes la convention stipule notre participation à l'opération "Rouen donne des elles", en lien avec la maire-adjointe à la lutte contre les discriminations et à l'éga-

« Nous sommes d'autant plus soutenues que la thématique de notre festival converge avec des problématiques investies par la Ville »



lité femme/homme. Mais cette ligne politique correspond à nos objectifs nous nous y inscrivons spontanément, d'autant plus que cela accroît la visibilité du festival.

L'origine de votre festival ?

Il a été fondé en 2012. Nous souhaitions plus de visibilité des femmes réalisatrices, qui ne représentent encore que 27% des cinéastes. Concomitamment, la Mairie de Rouen a racheté les anciens locaux d'un cinéma Gaumont en centre-ville pour le maintien d'un cinéma Art & Essai. Comme le nouveau cinéma nous donnait la possibilité d'organiser des projections dans ses locaux, nous avons organisé nos festivals à l'Omnia avec le soutien du directeur et du programmeur de ce cinéma.

Vous sentez-vous participer aux choix politiques de la Mairie ?

La politique de la Mairie en faveur de l'égalité femme/homme n'est pas récente et a gagné en dynamisme ces dernières années. Cela étant, le festival est entièrement autonome, tout en faisant écho aux préoccupations des élus. Objectivement,

"Elles font leur cinéma" constitue un appui pour le développement de la politique municipale en faveur de l'égalité femme/homme tout comme le sont bien d'autres associations actives sur cette même thématique. En projetant des films de réalisatrices, en évoquant des situations de femmes à travers le monde et leur participation à la société de quelque manière que ce soit, politique, artistique, économique, le festival s'inscrit dans une convergence certaine, mais en toute autonomie, avec l'action de la Mairie. Par exemple, quand Rouen a postulé au label Capitale européenne de la culture, la programmation de courts-métrages, dans le cadre du réseau Moteur qui regroupe l'ensemble des festivals, été délibérément européenne. Cela contribuait à mettre en valeur la ville, et donc nous aussi.

La Mairie est également attentive à la notion de matrimoine.

L'association participe depuis cinq ans aux Journées du matrimoine organisées par la Métropole en lien avec H/F Normandie. Par exemple avec un hommage à Agnès Varda au moment de sa disparition ou la projection d'un excellent documentaire sur la réalisatrice américaine Dorothy Arzner.

L'engagement féministe suscite-t-il de réticences de la part du public ?

La réticence s'amoindrit par rapport aux débuts et le soutien de l'Omnia est complet. Les choses sont plus compliquées concernant le public. A Rouen, les milieux féministes militants connaissent un puissant dynamisme, attirant énormément de jeunes. Mais on

ne les voit pas au festival ce qui, à mon sens, n'est pas lié à notre engagement militant mais simplement parce que les jeunes ne vont que peu au cinéma.

Etes-vous inquiète pour l'avenir du festival "Elles font leur cinéma" ?

Pour notre part, on est d'autant plus soutenues que la thématique de notre festival converge avec des problématiques largement investies par la Ville, ce qui en quelque sorte, sauf revirement politique radical, nous protège. La convention pluriannuelle que nous venons de signer avec l'équipe municipale actuelle traduit concrètement cette convergence. J'ajoute que, cette année, nous avons eu une très belle participation du public avec plus de cent spectateurs sur chaque séance. Mais après on ne sait pas... ■

Soutien aux festivals du ministère de la Culture



Les Directions régionales des affaires culturelles soutiennent les festivals du spectacle vivant et des arts visuels via trois aides : une aide ponctuelle sur un projet, une aide pluriannuelle pour le fonctionnement et une aide transversale sur la transition écologique. Leur attribution repose sur trois critères : la programmation d'œuvres artistiques et de créations proposées majoritairement par des professionnels, une durée définie et une récurrence dans le temps ainsi qu'un ancrage territorial. **Plus d'informations.**

imaginer des partenariats entre le cinéma et les autres acteurs culturels

Affiche en ville du
Festival du film de
Fontenay-le-Comte
©Kinozoom





Sylvie Saint-Cyr,
maire-adjointe
à la culture de
Fontenay-le-Comte

La Ville vendéenne de Fontenay-le-Comte (15 000 habitants) place son cinéma au croisement de l'ensemble des champs de ses politiques et en partenariat étroit avec la quasi-intégralité des acteurs culturels et sociaux, qu'ils soient municipaux, associatifs ou privés. Cette fonction de plaque-tournante de la vie culturelle qu'y tient le cinéma relève d'une tradition de la municipalité. Une tradition dans

laquelle Sylvie Saint-Cyr, maire adjointe à la culture, a inscrit son mandat en la pérennisant et en l'amplifiant.

Quelle place tient le cinéma dans le projet de politique culturelle de la Ville de Fontenay-le-Comte ?

Le cinéma Le Renaissance a tout d'abord une place géographique centrale, en plein cœur du centre historique de Fontenay-le-Comte – seule ville d'Art et d'Histoire de Vendée –, ce qui a des avantages et des inconvénients : un accès malaisé pour les voitures mais immédiat pour les piétons et les cyclistes. Le cinéma occupe aussi une place singulière dans nos politiques culturelles puisque nous l'investissons en transversalité avec quasiment tous les acteurs qui portent la culture dans notre territoire.

L'exploitation du cinéma de Fontenay-le-Comte va passer aux mains du Groupe Grand Ecran qui a tout juste lancé la construction d'un cinéma de cinq salles, avec des jauges plus importantes que le cinéma actuel, sur la place la plus circulante de Fontenay-le-Comte, dotée d'un important parking, près de l'Office de tourisme. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2025.

Le Renaissance est-il en régie municipale ?

Classé Art & Essai – ce à quoi la municipalité est extrêmement attachée –, le bâtiment est mis à la disposition de la société Cinéode via un bail commercial par la Communauté de Communes qui est propriétaire des murs. Cinéode est accompagnée par l'association Kinozoom à qui l'on doit notamment la programmation et l'organisation d'un festival du film, chaque année en mars, décliné autour de thématiques différentes : "légendes et fantastique", "littérature et cinéma", "musique et cinéma"... des thèmes permettant toujours un travail en transversalité avec d'autres structures culturelles ou sociales. La Ville est à leurs côtés et soutient le festival de cinéma de Fontenay-le-Comte par de la subvention.

Le déménagement du cinéma se doublera du passage à un statut de cinéma purement privé. Cela vous inquiète-t-il ?

Aucunement, car l'esprit Art & Essai est heureusement, une caractéristique du Groupe Grand Ecran. Nous avons confiance dans leur volonté de maintenir le festival du film et la dynamique de sensibilisation de tous les publics au cinéma dans tous ses répertoires.

Quelles sont les structures travaillant en partenariat avec le cinéma ?

La médiathèque propose des cycles cinéma, l'Espace culturel René Cassin – une salle de spectacle hors norme, avec une jauge allant jusqu'à 1 500 places assises – développe également une programmation cinéma liée aux temps forts de sa saison. C'est notamment le cas dans le cadre de notre programmation dédiée à la danse. Précisons qu'à Fontenay-le-Comte, plus de 500 enfants pratiquent la danse, un chiffre considérable pour une ville-centre de 15 000 habitants en territoire rural. Nous bénéficions d'une communauté professionnelle d'exception (anciens danseurs du Ballet Béjart, du CNDC, du ballet de l'Opéra de Buenos Aires,...), grâce à laquelle l'enseignement de la danse et son ouverture à tous les répertoires est exemplaire. Grâce à ce vivier dynamique, les regards croisés entre la danse et le cinéma nourrissent aussi bien les corps que les esprits.

La transversalité de la politique en faveur du cinéma est-elle ancienne ?

La présence du cinéma dans la ville a toujours été forte. C'est un socle. Je n'ai fait qu'investir sur de l'énergie déjà existante, en pleine entente avec le maire et nous l'avons boostée !

Un cinéma peut nouer des partenariats multiples...

En ce qui concerne les partenariats avec les établissements sociaux et culturels, scènes de spectacle vivant,

bibliothèques, musées, centres sociaux, écoles, prisons..., on coche toutes les cases ! Avec les acteurs privés en revanche, comme les restaurants et les cafés, les collaborations restent perfectibles. Le changement de localisation devrait aider à leurs développements. La dynamique artistique et culturelle est principalement impulsée par ma délégation et c'est l'adjoint à l'urbanisme qui gère la relocalisation du cinéma. Enfin le Département de la Vendée ainsi que l'intercommunalité et la Région financent le festival du film ; si la Ville devait devenir le seul financeur, cela remettrait dange-reusement en cause tout ou partie des actions et leurs accès au plus grand nombre. Cela pèserait bien sûr directement sur le cinéma mais aussi sur tout l'écosystème.

Y a-t-il une réalisation partenariale qui vous tient particulièrement à cœur ?

Le festival, c'est-à-dire la possibilité d'un partenariat entre une association et une structure en DSP ou une structure privée. Ce type de travail en commun permet notamment, si l'on ne dispose pas d'un cinéma Art & Essai, de développer une approche exigeante du cinéma.

Je citerai aussi l'exemple des compagnies conventionnées (quatre chez nous en clown, danse, musiques classique et jazz) à qui l'on propose de travailler le plus possible en transversalité

avec le cinéma. Reprenons l'exemple du "Temps fort danse", cité plus haut. La programmation est le fruit d'un travail conjoint entre le cinéma, la Mairie via son espace culturel et les danseurs et chorégraphes professionnels qui peuvent proposer des films en écho à leurs spectacles parmi ceux qui les ont inspirés et nourris leurs carrières. L'an dernier nous avons pu proposer les films de Maurice Béjart *Le Sacre du Printemps*, d'Alain Platel *Why we fight ?* et de Florian Heinzen-Ziob *Dancing Pina*. Rencontres avec les publics, bords-plateaux, ateliers pour les scolaires, master classes, mise en valeur de livres autour de la danse à la médiathèque, etc... viennent compléter les partenariats.

Quels conseils donneriez-vous à des élu.es souhaitant développer les liens avec leur cinéma pour en favoriser les partenariats ?

Rester curieux et penser collectif en regardant par exemple ce que font d'autres villes comparables à la sienne. De ce point de vue, le partage d'expériences que ce Guide de la FNCC mettra en valeur me paraît essentiel. Plus concrètement, je dirais qu'il faut aller au cinéma, être curieux, écouter les professionnels, et s'inspirer des bonnes pratiques. Ne pas avoir peur de prendre des risques et tenir bon ! Le cinéma est, avec la médiathèque, l'une des premières portes d'entrée vers la culture. Cela doit rester une boussole. ■

témoignage

Entretien avec
Rémy Ratynska,
intervenant cinéma
de l'association
Kinozoom à
Fontenay-le-Comte

Rémy Ratynska, intervenant cinéma de l'association Kinozoom, en charge en particulier du Festival du film de Fontenay-le-Comte et du Ciné-club, décrit l'ampleur de l'inscription du cinéma au cœur de la vie culturelle de la ville. Son engagement dans de très nombreux partenariats, en particulier avec la médiathèque, les scolaires, auprès de la Maison d'arrêt et en lien étroit avec les services culturels de la Ville, relève d'une quasi mission de service public de la culture. A Fontenay-le-Comte, le cinéma est au croisement de l'ensemble des initiatives culturelles

« Le cinéma reste un lieu qui attire beaucoup les gens. Politiquement, il faut en profiter. »

Le cinéma joue-t-il un vrai rôle de service public ?

La société privée qui gère le cinéma met à notre disposition le lieu et le personnel à la fois pour notre ciné-club et pour le Festival de cinéma de Fontenay-le-Comte, dédié aux rapports entre cinéma et littérature. Que ce soit par la programmation, par nos différents partenariats avec des associations, avec d'autres acteurs – nous travaillons beaucoup avec les scolaires –, mais aussi avec la médiathèque ou encore le centre pénitencier, etc. notre activité va bien au-delà du commerce. Il y a toujours des ponts à faire entre une bibliothèque, un musée et un cinéma... Nous travaillons également sur l'avant et après séance, avec des moments conviviaux.

Vos liens avec la Mairie ?

Tout d'abord nous bénéficions d'une subvention annuelle de fonctionnement ainsi que d'une aide spécifique pour le festival. La municipalité nous épaula aussi sur la communication. Quelles que soient les équipes, la Mairie nous accompagne depuis le début, en 2012, ce qui est très appréciable. Pour autant, nous restons assez autonomes quant à la programmation. Il n'y a pas de cahier des charges, même si certains critères doivent être remplis pour les demandes de subvention.

Qu'apporte votre festival à la politique municipale ?

C'est déjà un temps fort dans la saison culturelle de l'année. Par ailleurs l'ampleur de notre public intéresse aussi la Ville, notamment via nos nombreuses interventions dans les écoles en complémentarité avec les dispositifs scolaires dont le cinéma se charge. Le festival favorise aussi le maillage avec d'autres associations, d'autres partenaires. Donc un événement très fédérateur. Les gens sont toujours très impatients de découvrir la programmation du festival.

Votre programmation est-elle particulièrement orientée vers les jeunes ?

Nous proposons une programmation scolaire conséquente et faisons la promotion du Festival du Film de Fontenay-le-Comte dans les établissements scolaires. Par ailleurs, il y a un prix des lycéens pour la compétition des courts-métrages. Le ciné-club est aussi concerné par cette orientation vers la jeunesse en proposant sur plusieurs mercredis après-midi, des séances appropriées aux collégiens et aux lycéens. Enfin, des ateliers de programmation réunissent des lycéens pour choisir un ou deux films qui seront diffusés dans l'année. Les jeunes s'impliquent et s'attachent au cinéma : d'année en année, ces jeunes reviennent.

Votre festival travaille aussi avec la maison d'arrêt...

Depuis sa création, l'association est directement en lien avec la Maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte pour y diffuser des films et organiser des ateliers pratiques de réalisation de petits courts-métrages, avec un travail d'écriture, de *stop motion*, d'enregistrements audio, d'effets spéciaux... Il faut ruser puisque, par définition, l'accès à des décors y est très limité.

Pour le festival, un parcours cinéma est mis en place pour les détenus où l'on montre les courts-métrages de la compétition du Festival du court-métrage. Les détenus en réalisent la bande-annonce puis vont voir certains films au sein de la Maison d'arrêt, certains bénéficiant de permissions de sortie pour assister au festival. Le parcours comprend également des interventions de professionnels dans la Maison d'arrêt. A la fin, un podcast autour de leur vécu de tout ce parcours est enregistré.

Ces actions se répètent chaque année sur le temps du festival. Mais nous menons aussi des actions hors festival, en lien avec les activités du centre pénitentiaire, par exemple l'année dernière à l'occasion d'un concours d'éloquence pour lequel nous avons réalisé avec un groupe de détenus volontaires un petit documentaire, ou encore sur les Jeux olympiques. C'est extrêmement intéressant.

L'association Kinozoom est-elle engagée dans d'autres partenariats notables ?

L'année dernière l'association a organisé des séances de projection dans le service pédiatrique. Et aussi – les communes n'y pensent pas forcément – avec l'école de musique. C'est toujours très enthousiasmant pour les professeurs comme pour les élèves musiciens : les étudiants viennent à la salle pour faire de la musique à l'image en accompagnant un court-métrage muet. On travaille aussi parfois avec la salle de spectacle, notamment pour le "Temps fort danse" organisé par la Mairie, en proposant une programmation en lien avec la danse. Notre volonté est de faire écho autant que possible aux grands temps culturels...

Un conseil ou un argumentaire pour inciter les élu.es à développer les partenariats de leur cinéma ?

A mon sens, les élus ont tout intérêt à s'emparer des possibilités d'action culturelle transversale du cinéma. Le cinéma est reconnu par tout le monde et reste financièrement relativement abordable. Tout le monde s'y retrouve. C'est un outil culturel accessible. Malgré la Covid, malgré la concurrence des plateformes et de la télévision et grâce à la densité du maillage des salles en France, le cinéma reste un lieu qui attire beaucoup les gens. Politiquement, il faut en profiter... ■





Christophe Dupin,
maire-adjoint à
la culture et aux
droits culturels de
Tours, aux côtés du
réalisateur
Costa-Gavras

La ville de Tours est l'une des rares en France à disposer d'une cinémathèque, aujourd'hui gérée en régie directe par la Mairie. Qu'apporte aux politiques culturelles de la municipalité, fortement orientées sur les droits culturels et la mise en valeur de la diversité de la création, cette particularité héritée ? Christophe Dupin, maire-adjoint à la culture et aux droits culturels, décrit les missions que porte la Cinémathèque de Tours et notamment sa capacité à introduire la dimension cinématographique à l'ensemble des événements culturels de la ville.

Bien peu de villes disposent d'une cinémathèque. D'où vient cette particularité ?

La raison est historique. Quand Henri Langlois, fondateur de la Cinémathèque française, a été évincé du ministère de la Culture par Malraux en 1968, il a choisi de créer une cinémathèque à Tours (où existait une association des Amis de la Cinémathèque française créée après-guerre), ville à laquelle des liens l'attachaient. C'est avec le réa-

lisateur Lionel Tardif, installé à Tours, qu'il a réalisé ce projet. Notre cinémathèque garde quelques liens avec celle de Paris ainsi qu'avec d'autres cinémathèques en France, mais elle est un établissement culturel de la Ville depuis 2010, intégré à son service des affaires culturelles.

Quelles sont ses missions ? Quel est le budget de la Cinémathèque ?

La Cinémathèque de Tours ne fait pas de restauration de films, mais elle travaille avec celles de Toulouse, de Paris et de Bretagne qui, elles, développent une activité de restauration, ce qui nous permet souvent de diffuser des films qu'elles ont restaurés. La mission première de la Cinémathèque est la diffusion – dans une salle du Cinéma Le Studio, un des grands cinémas associatifs de la ville – à la fois de films de patrimoine mais aussi de cinématographies étrangères.

Elle a, par ailleurs, une fonction de Bureau d'accueil des tournages. Pour développer cette mission, nous travaillons actuellement à une meilleure articulation avec l'agence Ciclic (Pôle cinéma-audiovisuel de la région Centre-Val de Loire). Le projet d'évolution à terme serait de développer avec la Métropole et l'Office du tourisme une stratégie de valorisation du territoire pour l'accueil de tournages, sachant qu'ils représentent un enjeu économique important et une vitrine touristique.

Côté financements, elle emploie deux agents municipaux pour un budget total avoisinant les 160 000€ dont 12 000€ de la Région et 3 000€ de la DRAC. Une dépense non négligeable mais que justifie l'importance aujourd'hui de l'éducation à l'image.

Quelle place tient la Cinémathèque dans votre projet culturel fortement tourné vers les droits culturels ?

La diffusion des films est toujours accompagnée d'une présentation, d'une invitation de réalisateurs, de critiques de cinéma, d'acteurs, de techniciens, dans l'esprit de l'éducation populaire, intrinsèque au principe des cinémathèques. Une approche donc déjà historiquement proche des droits culturels et de l'ouverture à la diversité de la création.

Nous avons aussi voulu que la programmation soit étroitement connectée avec les grands événements culturels de la Ville, par exemple à l'occasion des événements organisés pour la Journée des droits des femmes. Des liens sont développés également avec les festivals de cinéma de Tours ainsi qu'avec les autres établissements culturels de la Ville : l'Opéra, le Conservatoire, les bibliothèques, la salle de musiques actuelles Le Petit Faucheur... Elle participe donc à énormément d'actions pleinement inscrites dans les orientations culturelles de la municipalité. La Cinémathèque est un véritable outil au service du projet culturel municipal.



Des partenariats au-delà de Tours ?

En plus de la quinzaine de partenaires de la ville, la Cinémathèque noue des liens avec un grand nombre d'acteurs et d'institutions extérieures : les autres cinémathèques, cette année l'ambassade du Japon et le Centre Pompidou pour une rétrospective d'un cinéaste japonaise, des instituts culturels étrangers... La Cinémathèque contribue au rayonnement de Tours, national, voire international.

La fréquentation ?

Elle est assez dynamique. Il y a eu 42 séances en 2024, soit plus d'une par semaine – à Tours, le lundi, c'est Cinémathèque –, pour 46 films projetés. En 2024, nous avons comptabilisé 5 780 entrées (+12% par rapport à 2023), ce qui représente une moyenne de 150 spectateurs par séance – un chiffre notable pour une programmation très diversifiée et parfois assez « pointue ». Cette bonne fréquentation est à relier, d'une part, aux liens avec l'Université qui propose un master médiation culturelle, aux cursus de cinéma de la faculté de sociologie, à l'ouverture il y a cinq ans d'une école supérieure de cinéma de Tours (ESCAT) et, d'autre part, à un partenariat avec le lycée Balzac développant une spécialité cinéma-audiovisuel dont les élèves ainsi que les enseignants sont associés à la Cinémathèque pour une programmation spécifique. Nous nous félicitons de la



Ciné-concert jeune public, février 2025 © Cinémathèque de Tours

belle progression des moins de 26 ans en 2024 (+27%), soit un quart des spectateurs. Le prix est de 3€ la séance pour les étudiants et lycéens. Ajoutons que ces lycéens et les étudiants de l'Ecole de cinéma ainsi que ceux de l'Ecole des Beaux-Arts bénéficient de tarifs d'abonnement annuel défiant toute concurrence : 9€ pour 40 séances. La Cinémathèque a aussi un public d'habitues, très attachés à ses activités.

La municipalité finance-t-elle aussi des cinémas ?

Pas directement, mais nous soutenons des festivals, notamment le festival LGBT Désir... Désirs, sur les sexualités, dont nous avons fêté les 30 ans il y a deux ans, un festival de cinéma asiatique, le festival Mauvais Tours sur le cinéma de l'imaginaire... Il y a aussi quelques aides à la création de films.

Un argumentaire pour convaincre de l'importance d'une cinémathèque ?

Le cinéma est une pratique culturelle très populaire, propice au lien social via des émotions collectives. Une cinémathèque met cette popularité au service de la diversité de la création cinématographique. Les jeunes, par exemple, sont particulièrement attirés par le cinéma. La Cinémathèque est partenaire de deux festivals très prisés par les jeunes : le Très Court International Film Festival (dédié à des formats de moins de trois minutes) et le festival Mauvais Tours. Plus généralement, une cinémathèque est un précieux outil d'éducation à l'image qui permet de sensibiliser l'ensemble des publics. Enfin, elle apporte une dimension cinématographique à l'ensemble des autres événements culturels de la commune. ■

Les Mycéliades

Les Mycéliades, un festival qui met le territoire à l'heure de la science-fiction.

Coordonné par l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions et Images en bibliothèques depuis 2023, le festival de science-fiction Les Mycéliades se tient depuis trois ans dans un peu plus de 70 villes en France hexagonale et en Outre-mer. Sa programmation fait le pont entre les arts, la création numérique, la recherche scientifique et le monde des imaginaires SF en s'appuyant sur des binômes médiathèque/cinéma qui proposent la diffusion d'œuvres, des animations, des conférences et des rencontres avec des personnalités.



Play it again

Play it Again ! : le rendez-vous national dédié au rayonnement du cinéma de patrimoine en région

Créé en 2015 et organisé par l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions depuis 2019 avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée, le festival Play it again ! est un rendez-vous national et annuel dédié au patrimoine qui s'adresse à l'ensemble des publics. Il se tient dans 200 cinémas sur le territoire français avec une programmation regroupant 20 films et plus de 200 animations pour « s'émerveiller, décrypter les images et partager un regard contemporain sur les films d'hier ».

La FNCC tient à remercier l'ensemble des élu.es et des professionnels qui ont contribué à cette publication. Et tout particulièrement Gaëtan Bruel et Catherine Verliac, président et directrice adjointe du cinéma du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Nadège Lauzzana et Christian Landais, présidente et délégué général de l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC), Guillaume Bachy et David Obadia, président et délégué général de l'Association française des cinémas Art & Essai (AFCAE) et Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF).

Directeur de publication :
Jean-Philippe Lefèvre, président de la FNCC

Comité de pilotage des élu.es de la FNCC : Jean-Philippe Allardi, Gabriel Colombet, Fabienne Liadzé, Florian Salazar-Martin

Coordination de la publication :
Aurélie Mallet

Comité de rédaction et maquette :
Noémie Picard, Vincent Rouillon

Photographies de films mises
à disposition par la Cinémathèque de Tours



La FNCC, une maison commune pour les élu.es territoriaux

En 1960, Michel Durafour, alors maire de Saint-Etienne, fonde la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture afin d'affirmer, aux côtés du ministère de la Culture, la force de l'engagement des collectivités – communes et groupements de communes, départements, régions – en faveur des arts et de la culture.

Depuis son origine, la vocation de la FNCC est de défendre et de promouvoir une "République culturelle décentralisée" où la vie de la culture se nourrit de l'impulsion politique de l'ensemble des élu.es des territoires et du dialogue avec tous ses acteurs : Etat, collectivités, artistes, professionnels, associations et habitants.

La Fédération, qui représente l'ensemble des sensibilités politiques républicaines, compte aujourd'hui près de 500 collectivités adhérentes. Parallèlement à son rôle de représentation de la voix des collectivités à l'échelle nationale, elle s'est donnée pour mission d'accompagner par l'échange, la formation et l'information les élu.es convaincus de l'importance des enjeux culturels pour le dynamisme de leur territoire et la vie de leurs habitants.

La FNCC est l'unique fédération de collectivités territoriales entièrement dédiée aux enjeux des politiques culturelles.

La FNCC : 81, rue de la Tour, 42000 – Saint-Etienne.
Tél : 04 77 41 78 71. Site Internet : www.fncc.fr

guide cinéma



la salle de cinéma un espace culturel au cœur des politiques publiques

Les collectivités territoriales et les élu.es locaux jouent un rôle majeur pour le dynamisme, le rayonnement du modèle français du cinéma ainsi que pour la diversité de la création cinématographique.

Parallèlement, les salles de cinéma, les circuits itinérants, les festivals, les tournages, les dispositifs d'éducation à l'image... sont essentiels à l'attractivité des territoires, au vivre ensemble et à la vitalité des centres-bourgs et des centres-villes.

Par des témoignages d'élu.es, des entretiens de professionnels et la présentation de nombreux "repères" sur les dispositifs d'aide publique et les réglementations, ce Guide du cinéma veut offrir à toutes celles et ceux qui souhaitent développer une politique pour et par le cinéma des exemples et des informations concrètes.



Soutenu par



Photo de couverture ©Ville de Martigues